

Ottawa interroge United Aircraft

OTTAWA (CP) — Le ministère fédéral de l'Industrie a demandé à la société United Aircraft de lui expliquer par écrit ses projets quant au transfert dans une compagnie-parente américaine de 40% de sa production de moteurs d'avions.

Depuis 1959, la United Aircraft de Longueuil où sévit, depuis 10 mois, une grève pénible, a reçu du ministère fédéral des octrois totalisant environ \$71 millions dans le but de stimuler sa production au Canada.

Un porte-parole du ministère de l'Industrie a déclaré hier que la compagnie

n'a pas prévenu le gouvernement avant de commencer à transférer sa production aux États-Unis. Cependant, tant au ministère de l'Industrie qu'à celui de la Justice, on nie qu'une enquête soit présentement menée pour déterminer si United Aircraft a contrevenu aux dispositions des contrats de subventions.

À la Justice, une autorité compétente a déclaré qu'aucun avis juridique n'avait été sollicité et qu'il n'était pas au courant d'une enquête qui se ferait sur la United Aircraft.

À l'Industrie, le porte-parole a abondé

dans le même sens mais il a ajouté que, de façon non officielle jusqu'à présent, le ministère a tenté de savoir de ses conseillers juridiques si la United Aircraft a le droit de transférer sa production dans un autre pays sans la permission du ministre de l'Industrie, M. Alastair Gillespie.

C'est en janvier qu'a éclaté la grève des 2,600 employés de la United Aircraft, affiliés aux Travailleurs unis de l'automobile. Ceux-ci demandent de meilleurs avantages matériels ainsi que la formule Rand de sécurité syndicale (retenue obligatoire à la source des cotisations syndicales).

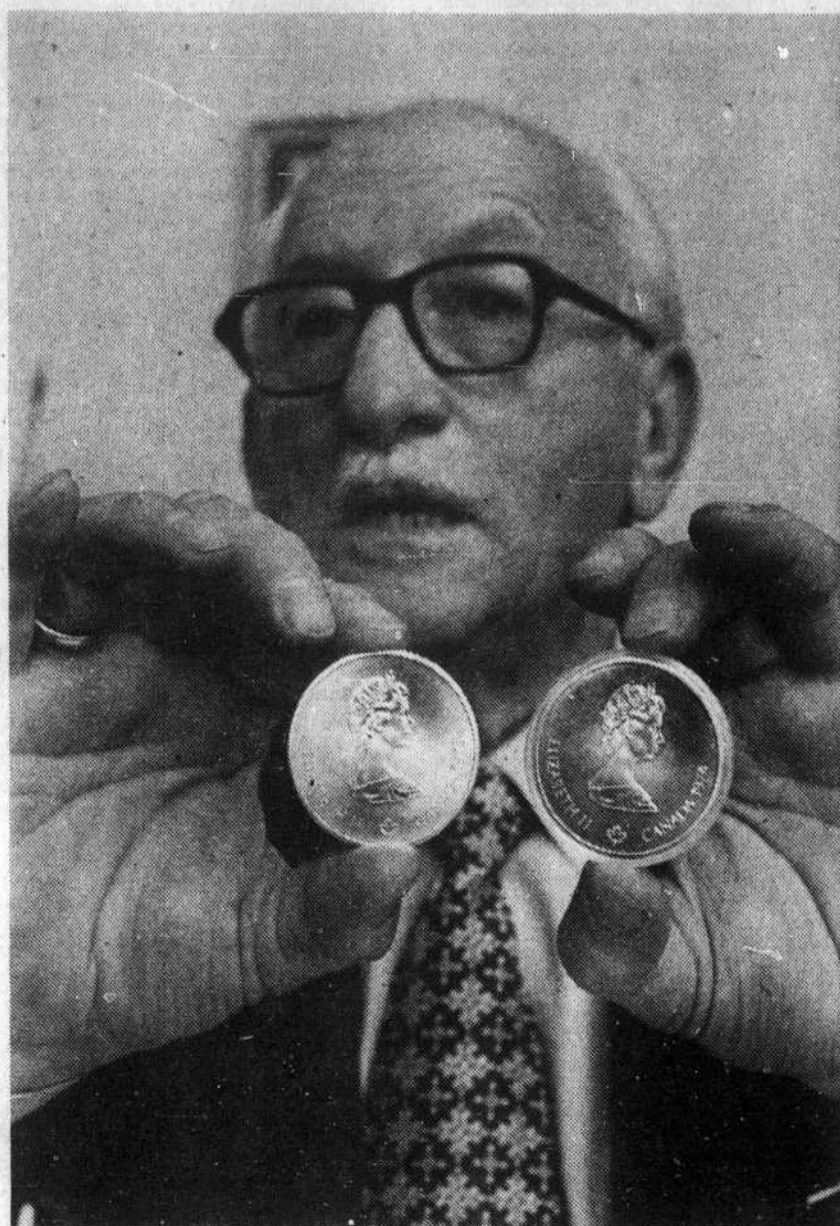
Cependant, la compagnie n'a pas fermé ses portes, le personnel non syndiqué remplissant certaines tâches habituellement dévolues aux grévistes et United Aircraft ayant transféré dans une de ses divisions du Connecticut une partie de sa production.

La fabrication de moteurs est évidemment une partie vitale des opérations de la compagnie et l'on estime que, l'an prochain, celle-ci fera exécuter 35% de sa production générale aux États-Unis.

Si le ministère de l'Industrie s'inquiète, c'est que les subventions accordées à la United Aircraft étaient destinées à développer la technologie dans un secteur industriel clé et d'en faire profiter les Canadiens en termes d'emploi et de production accrue.

Le ministère veut s'assurer que le rapatriement au Canada de la production de l'usine du Connecticut se fera dans les meilleurs délais et que United Aircraft a bel et bien l'intention d'augmenter ses activités au Canada proportionnellement aux débouchés qui s'ouvrent pour les produits qu'elle fabrique.

Le porte-parole du ministère de l'Industrie a déclaré que United Aircraft reconnaît qu'une clarification de la situation s'impose et a promis de faire rapport aussi rapidement que possible.



M. Abel Feldman, président de la compagnie Decathlon Coins, fournisseur de la monnaie olympique, tient entre ses doigts deux pièces de \$10 de la 1ère série. Sur celle de gauche, on peut lire "Canada 1973" tandis que, sur celle de droite, est inscrit erronément "Canada 1974". Entre 8,000 et 10,000 de ces "faux \$10" olympiques sont sur le marché ou ont déjà été vendus et pourraient bientôt valoir jusqu'à \$10,000.

(Photo Le Devoir par Alain Renaud)

Plus riche après avoir cru qu'on le trompait

par Jean-Luc Duguay

Vous avez, collectionneur invétéré ou, tout simplement, partisan des Jeux de 1976, acheté un jeu — quoi d'autre? — de la 1ère série de la monnaie Olympique.

Vous avez déboursé \$45, comme beaucoup de vos concitoyens, vous avez attendu de longues semaines avant de recevoir les quatre précieuses pièces de monnaie sur lesquelles vous avez jeté un rapide coup d'œil et que vous vous êtes empressé de ranger.

Aujourd'hui, l'intérêt commande que vous regardiez de plus près la pièce de \$10. Car celle-ci peut faire de vous un homme plus riche, pas un millionnaire, loin de là, mais un citoyen satisfait d'avoir investi \$45 pour en retirer peut-être \$500, peut-être même \$1,000.

C'est hier qu'a eu lieu la découverte: entre 8,000 et 10,000 pièces de \$10 de la 1ère série de monnaie Olympique, déjà vendues ou encore sur le marché, ont été mal frappées. Au total, 8,600,000 pièces — ou 2,150,000 jeux — ont été émises pour cette 1ère série. C'est dire la valeur que prendront les 8,000 ou 10,000 "faux" et les quêtes fiévreuses auxquelles se livreront collectionneurs ou thésauriseurs de tout poil.

Quelle est la nature de l'erreur?

Voir page 6: Plus riche

Watergate

Les fous du président

par
Carl Bernstein et Bob Woodward

2

Manipulation de fonds électoraux

Le 17 juin 1972 un cambriolage à Watergate: travail de routine, mais il s'agit du quartier général du parti Démocrate américain. Deux jeunes journalistes du Washington Post, Carl Bernstein et Bob Woodward, commencent alors une enquête patiente et minutieuse qui finira par ébranler tout l'appareil politique des États-Unis et mettra fin au mandat de Richard Nixon. Cette incroyable enquête fait l'objet de leur livre: "WATERGATE, Les fous du Président", qui vient de paraître aux Éditions Robert Laffont, dont nous présentons quelques extraits à nos lecteurs.

Nul n'a vu Howard Hunt depuis le jour où il a brièvement parlé à Woodward au téléphone. Le F.B.I. a lancé 150 agents sur ses traces. Le 7 juillet, Hunt fait soudain surface. Et quelques jours plus tard, Bernstein a une conversation avec un avocat de Washington qui connaît William O. Bittman, le défenseur de Hunt.

D'après l'avocat, Bittman a reçu \$25,000 en liquide, dans une enveloppe de papier brun, pour assurer la défense de Hunt. Il est ennuyé: Bittman est en effet un membre hautement respecté du barreau.

"L'information est sûre, c'est tout ce que je peux vous en dire", affirme l'interlocuteur de Bernstein. Il y a encore un détail pourtant: le C.R.P. (le quartier général du comité national républicain) a mis de côté, dans son budget, \$100,000 pour la "sécurité de la convention". Et d'ajouter: "L'argent est la clef de cette affaire."

Bernstein appelle Bittman, qui refuse de dire comment il a été engagé. A-t-il reçu \$25,000, en argent comp-

tant, dans une enveloppe? demande Bernstein.

Bittman refuse de discuter tout détail qui ait trait à son intérêt dans l'affaire, mais Bernstein constate avec surprise qu'il ne nie rien.

Pourtant, ni Woodward ni lui n'arrivent à dénicher qui que ce soit qui ait jamais entendu parler d'argent et d'enveloppe brune. Ils passent des heures et des heures sur cet aspect de l'affaire, aussi bien que sur d'autres, et n'arrivent à rien.

Les gens de la Maison-Blanche et du C.R.P. emploient toute leur énergie à lancer les journalistes sur de fausses pistes. Une fuite indique que l'effraction de Watergate est le fait de Cubains anticomunistes qui voulaient faire croire que les Démocrates recevaient des fonds de Cuba.

L'affaire Watergate piétine, elle a peut-être fait long feu. Les deux journalistes, qui désormais travaillent ensemble, n'y comprennent rien. Le contact de Bernstein dans l'administra-

Voir page 2: Les fous

Surtaxes et restrictions volontaires

Ford prône l'austérité volontaire

WASHINGTON (d'après AP et AFP) — Mettant en garde les membres du Congrès que l'inflation aux États-Unis pouvait détruire "notre pays, nos foyers, nos libertés", le président Gerald Ford a présenté hier un programme d'action en dix points combinant des mesures fiscales et des restrictions volontaires de l'énergie.

Dans l'esprit du président, ces mesures devraient permettre de lutter contre l'inflation et de restreindre les importations de pétrole d'un million de barils par jour, soit près de 15% de l'an prochain.

Pour atteindre cet objectif, M. Ford a proposé que les États-Unis éliminent complètement d'ici 1980 les produits pétroliers comme matière première des centrales électriques. "Un tiers de notre pétrole vient actuellement de sources étrangères que nous ne pouvons pas contrôler, à un prix de cartel élevé qui nous coûte, à vous et à moi, 16 milliards de dollars de plus qu'il y a un an", a-t-il dit.

Malgré la proximité des élections législatives, M. Ford a demandé au Congrès de relever de 5 pour cent les impôts sur les revenus dépassant 15,000 dollars (soit 28% de la population). Mais cela ne s'appliquera, au plus tôt, que pour les revenus de 1975. L'impôt sur les sociétés serait de même augmenté de 5 pour cent, ce qui procurerait au trésor américain 4,7 milliards de dollars de recettes pour une année pleine.

Pour stimuler la production, le prési-

dent Ford a demandé que le Congrès porte de 7 à 10 pour cent la déduction fiscale sur les investissements. Il s'est d'autre part déclaré en faveur des allègements fiscaux, atteignant 1,4 milliards de dollars pour les revenus inférieurs à 15,000 dollars par an, que le Congrès se propose de voter. Enfin, pour relancer Wall Street, la Maison-Blanche propose que les dividendes versés sur certaines actions préférentielles soient déductibles à l'avenir des impôts payés par les sociétés.

En outre, le président Ford a proposé d'augmenter l'assistance chômage et l'aide aux collectivités locales par la création d'emplois publics si le taux de chômage dépasse pendant trois mois consécutifs 6% de la population active aux États-Unis en 1975. Le taux de chômage est actuellement de 5,8 pour cent de la population active.

Pour relancer le secteur de la construction, paralysé par la cherté du crédit, le président a proposé d'injecter 3 milliards

de dollars de fonds fédéraux sur le marché hypothécaire pour en abaisser les taux, ce qui équivaut au financement de 100,000 logements.

Le président a confirmé son intention de ramener les dépenses fédérales de l'exercice actuel en-deçà de 300 milliards de dollars, ce qui suppose 5 milliards d'économies supplémentaires. M. Ford a demandé que les amendes pour pratiques anti-concurrence soient portées à un maximum de 1 million de dollars (au lieu de 50,000 dollars) pour les sociétés, et à 100,000 dollars au lieu de 50,000 pour les individus.

Le président s'est abstenu de tout propos menaçant envers les pays producteurs de pétrole, expliquant au contraire: "La première solution doit se trouver chez nous". Notant que les produits alimentaires sont avec le pétrole la principale source de la hausse des prix aux États-Unis, M. Ford a déclaré: "Nous devons produire davantage de produits alimentaires... Je lance un appel à tous les fermiers pour qu'ils produisent à pleine capacité".

M. Ford a également lancé un appel à tous ses concitoyens pour qu'ils mettent fin, par des décisions individuelles et concrètes, au gaspillage des produits alimentaires et des produits pétroliers. "Pour contribuer à accroître l'offre de produits alimentaires et faire baisser les prix, produisez davantage et gaspillez moins, a-t-il dit. Pour contribuer à économiser le carburant pendant la crise de l'énergie, conduisez moins et chauffez-vous moins". Il a recommandé par exemple que tous les Américains trouvent le moyen de réduire leur circulation automobile d'au moins 5 pour cent en 1975.

En terminant son allocution, le président a réclamé la mobilisation des énergies. "Je vous dis en toute sincérité qu'à moins que nous la jugulions, l'inflation, notre ennemi public actuel, détruira notre pays, nos foyers, nos libertés, nos biens et finalement notre fierté nationale, aussi sûrement que le ferait dans une guerre un ennemi bien armé... Ensemble, avec discipline et détermination, nous vaincrons".

Aussi l'impression générale est que le président Ford a proposé un programme d'austérité-très modeste dont le succès repose entièrement sur la bonne volonté

Voir page 6: Gerald Ford

Un émissaire vient rassurer les Canadiens

par Claude Lemelin

OTTAWA — Un émissaire extraordinaire du président Gerald Ford, M. William Eberle, a fait une escale de quelques heures à Ottawa en début de soirée hier afin d'exposer aux autorités canadiennes les motifs et les orientations générales du programme anti-inflationniste que le chef de la Maison-Blanche venait de proposer au Congrès américain.

En plus de remettre aux trois ministres

canadiens qui l'ont accueilli — MM. McEachen, Turner et Gillespie — une documentation de 42 pages exposant le détail des mesures annoncées par M. Ford, l'ambassadeur américain a tenu à assurer le gouvernement Trudeau que Washington entendait à la fois "exercer son leadership" et "pratiquer la coopération" dans ses efforts pour juguler l'inflation aux États-Unis comme dans l'ensemble de l'économie internationale.

Ces assurances visaient notamment les répercussions que les mesures américaines auraient inévitablement sur l'économie du Canada, étant donné ses liens étroits avec les États-Unis.

Le secteur qui risquait d'être le plus touché est sans contredit le pétrole. M. Ford ayant annoncé son intention de réduire de un million de barils par jour, d'ici la fin de 1975, le volume des importations américaines.

"Je puis vous assurer que c'est pure coïncidence si ce chiffre correspond à peu près à nos importations en provenance du Canada," a déclaré en souriant M. Eberle. Puis, l'émissaire américain a laissé entendre que le commerce canado-américain en ce domaine risquait d'être fort peu touché.

"Je ne suis pas un spécialiste des questions énergétiques, mais à mon avis il tombe sous le sens que le Canada, de par sa position géographique, est de loin le pays le mieux placé pour nous fournir du pétrole dans les conditions les plus favorables." M. Eberle devait peu après nier que Washington considère le pays "instable" comme source de pétrole, même si Ottawa a imposé une taxe à l'exportation de ce combustible. Un autre secteur canadien qui sera touché par le programme de M. Ford est celui de l'automobile, puisque l'industrie canadienne est liée à celle des États-Unis par des liens organiques — l'affiliation aux entreprises américaines et le pacte canado-américain de l'auto. Or, Washington doit imposer au trois grands un programme de recherche et de mise au point de nouveaux moteurs et modèles dont la consommation d'essence serait de 40 p.c. inférieure à celle des modèles actuels.

Voir page 6: Un émissaire

Meighen est favorable à un parti provincial

par Pierre O'Neill

Les militants conservateurs québécois devraient fonder un parti provincial, croit M. Michael Meighen.

Parlant devant les membres du club Optimiste Maisonneuve, le président national du Parti progressiste-conservateur a révélé hier que des membres de son parti ont déjà entrepris des démarches officielles auprès du chef de l'Union nationale, M. Maurice Bellemare. Selon M. Meighen, ces pourparlers pourraient

éventuellement conduire à des ententes de collaboration, même si M. Bellemare a déjà dénoncé et prédit la faillite de ce projet. Le président national du PC note que la victoire de M. Bellemare dans le comté de Johnson reste encore maculée d'interrogations et ne signifie pas nécessairement une remontée de l'Union nationale auprès de l'électorat québécois.

Nombre d'excellentes raisons, estime M. Meighen, militent en faveur de la fondation d'un parti conservateur provincial. A l'instar des Stanfield, Masse et Graftey, le président national du PC voit dans cet audacieux projet une nouvelle source génératrice de militantisme et le meilleur moyen d'aguerrir l'organisation québécoise en prévision d'élections fédérales. Pourtant, soutient M. Meighen, ce n'est pas là le principal objectif de ceux qui préconisent la fondation d'un parti provincial. Il s'agit, explique-t-il, de combler le vacuum créé par la déconfiture de l'Union nationale. Entre le parti fédéraliste de M. Bourassa et le parti indépendantiste de M. Lévesque, les promoteurs d'un parti conservateur provincial se disent soucieux d'offrir une alternative aux milliers d'électeurs québécois réfractaires à l'un et à l'autre. Et mettre en place un nouveau parti fédéraliste davantage que de combattre l'indépendance.

Un parti qui stimulera les forces conservatrices au Québec, intensifiera le mi-

litanisme et tentera de répondre à des aspirations authentiquement québécoises et peut-être parviendra à imposer sur la scène politique québécoise la présence du Parti conservateur et une orientation qui comporterait une formule de rechange pour la clientèle électorale de droite.

Laurent Laplante au Jour

M. Laurent Laplante a quitté LE DEVOIR hier et entre aujourd'hui même au quotidien Le Jour.

Notre confrère a été nommé rédacteur en chef adjoint du journal indépendantiste. M. Yves Michaud, rédacteur en chef du Jour, confirmant la nouvelle hier soir, a précisé que M. Laplante, sur proposition du Conseil d'administration, a été agréé à l'unanimité par la Société des rédacteurs du Jour dans la matinée de mardi, quelques heures avant qu'il ne remette sa lettre de démission à M. Claude Ryan.

Editorialiste au DEVOIR depuis l'été 1971, Laurent Laplante avait été auparavant directeur de l'Office d'information et de publicité du Québec, membre de la Commission d'enquête Prévost sur l'administration de la justice au Québec et ré-

dacteur en chef du quotidien québécois L'Action, aujourd'hui disparu.

Dans ses nouvelles fonctions, M. Laplante sera appelé à rédiger des éditoriaux, surtout depuis Québec où il suivra de près l'actualité parlementaire, et à assumer les responsabilités normalement dévolues à l'adjoint de M. Michaud: organisation, planification, administration. Il siégera au Conseil de rédaction. A ce poste, il succède à Mme Evelyn Dumas et à M. Jean-Pierre Fournier, celui-ci ayant récemment remis sa démission.

Ce matin, dans Le Jour, M. Michaud souhaite la bienvenue à M. Laplante en éditorial. Demain, celui-ci signera son premier article dans le quotidien souverainiste. (On trouvera à la page 4 un commentaire du directeur du DEVOIR sur le départ de M. Laplante.)

Les vins
ANTONIN RODET

ANTONIN RODET
PILSNER BEER
BEAUJOLAIS
APPELLATION D'ORIGINE CONTRÔLÉE

son aussi bons
qu'on le dit \$355

L'ENTRAIDE
IMMOBILIÈRE
LAURENTIENNE



Certificats d'épargne
et de crédit différé

2189 est, rue Sherbrooke
Montréal 133 527-3624

Les fous du président

Suite de la première page

tion, l'ancien haut personnage, est tout aussi incapable de découvrir de nouvelles informations et il lance en manière de plaisanterie — c'est du moins comme cela que Bernstein prend la chose — que "la Maison-Blanche est passée dans la clandestinité".

Le F.B.I. a découvert qu'un chèque de 25,000 \$ portant le nom d'un certain Dahlberg a été déposé au compte de Barker, l'un des plombiers de Watergate.

La caisse noire.

Woodward a demandé à la documentation du Post s'ils ont quelque chose sur Dahlberg. Non, rien. Sussman a demandé alors qu'on vérifie les dossiers du service photographique. Un moment plus tard, il a laissé tomber sur le bureau de Woodward une coupure passée, reproduisant une photo. L'on y voit le sénateur Hubert H. Humphrey debout près d'un petit homme au sourire jovial. D'après la légende, il s'agit de Kenneth H. Dahlberg.

Dahlberg est-il démocrate? La photo n'est pas datée. Pris d'une soudaine inspiration, Woodward appelle les renseignements téléphoniques de Minneapolis, la ville la plus importante de l'Etat de Humphrey, et recueille le numéro d'un certain Kenneth H. Dahlberg. Woodward l'appelle, sans savoir si c'est la même personne.

— Oui, répond Dahlberg.
— A propos du chèque de 25 000 déposé sur le compte d'un des suspects de Watergate...
Silence.
"Le chèque qui, comme vous le sa-

vez, porte votre nom..."

Silence.
"Nous écrivons un article là-dessus et si vous avez quelque chose à déclarer..."

Dahlberg l'interrompt finalement: "Je ne sais pas ce que ce chèque est devenu. Je n'en ai pas la moindre idée... Je donne tout mon argent au comité."

— Le comité pour la réélection de Nixon?

— Oui.
— Est-ce que le F.B.I. ne vous a pas demandé comment ce chèque a finalement abouti sur le compte bancaire de Barker?

— Je suis un citoyen honorable, je ne fais que des choses honorables", répond Dahlberg. La voix est tendue.

Woodward l'interroge encore sur le chèque.

Dahlberg reconnaît enfin qu'il provient de lui, refuse de discuter la chose et raccroche. Il rappelle quelques minutes plus tard. Il explique qu'il a hésité à répondre parce qu'il n'était pas sûr que Woodward fût bien du Post. Puis il se tait, comme s'il attendait des questions.

"D'où viennent ces 25 000? demande Woodward.

— Des dons que j'ai recueillis en tant que directeur financier de la campagne dans le Midwest."

Woodward se tient coi. Il craint de paraître trop impatient.

"Je sais que je ne devrais pas vous dire cela", reprend Dahlberg.

Parlez, se dit Woodward en lui-même, parlez donc!

"Bien. Je vais vous dire. J'ai remis ce chèque, au cours d'une réunion du comité (électoral) à Washington, soit

au trésorier (Hugh W. Sloan Jr.), soit à Maurice Stans lui-même."

Woodward ne tient plus en place. Stans est le collecteur de fonds numéro 1 de Nixon, le directeur financier du C.R.P.

Il est 9h30, la seconde édition boucle dans une heure. Woodward se met à sa machine à écrire:

"Un bon de caisse de 25 000 apparemment destiné à la caisse électorale du président Nixon, a été déposé en avril au compte bancaire de Bernard L. Barker, l'un des cinq hommes arrêtés au cours de l'effraction et de la tentative d'espionnage du quartier général du comité national démocrate à Washington le 17 juin."

Il donne son dernier feuillet à Sussman; celui-ci pose son stylo et sa pipe sur son bureau, et se tourne vers Woodward: "Nous n'avons jamais mis la main sur une histoire comme ça, jamais."

Le fonds de sécurité

Woodward appelle un des enquêteurs du F.B.I. chaque jour pour savoir où en sont ses recherches.

"Des centaines de milliers de dollars, en liquide, non déclarés", dit un jour l'enquêteur; le lendemain: "un flot d'argent"; le surlendemain: "un nid de rats, camouflé par la façade d'efficacité des rapports financiers produits par les calculatrices électroniques". Plus vont les jours, durant lesquels Woodward n'écrit rien dans le journal, plus l'enquêteur bavarde sans retenue. Woodward rapproche ces renseignements de ceux que lui donne un autre enquêteur, et il est de plus en plus convaincu que ce "flot d'argent" est "fonds de sécurité électorale". Le

fonds, qui atteint au moins \$100,000 comprend d'après l'enquêteur l'argent déposé au compte de Barker qui provient du chèque de Dahlberg.

Le 22 août, second jour de la convention républicaine, le Post publie à la une les premières découvertes de Woodward. L'article, fondé essentiellement sur les conversations de Woodward avec les enquêteurs, expose que le C.R.P. a manipulé plus de \$500,000 de fonds électoraux, y compris \$100,000 au moins mis de côté dans un "fonds de sécurité" apparemment illégal.

Au nom du C.R.P., le successeur de Hugh Sloan à la trésorerie, Paul E. Barrick, répond: "les artistes du Washington Post qui allèguent que... le comité a improprement rendu compte ou n'a pas rendu compte du tout de certaines contributions et dépenses comme la loi l'y contraignent sont entièrement faux".

Ce qui touche le plus le comité, cependant, ce n'est pas que l'enquête préliminaire ait mis au jour les manipulations qui portent sur un demi-million de dollars au moins, mais qu'elle ait révélé l'existence d'un "fonds de sécurité".

Le président Nixon intervient

Peu avant le 7 avril, date d'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le financement des campagnes électorales, et dernier jour donc où les partis peuvent accepter des contributions anonymes, Stans a lancé une ultime collecte éclair dans le Sud-Ouest. Aux Démocrates qui hésitent à verser de l'argent dans les caisses d'un candidat présidentiel républicain, Stans déclare

que leur anonymat peut être absolument garanti, si nécessaire, en faisant transiter leurs dons par un intermédiaire mexicain dont les registres bancaires sont à l'abri de tout ordre de réquisition émis par les autorités américaines. Cette garantie permet également au C.R.P. de recueillir les dons des entreprises puisque la loi interdit aux sociétés et firmes de verser des contributions aux fonds électoraux. Les dons des brasseurs d'affaires et des chefs syndicalistes qui ont maille à partir avec telle ou telle branche de l'administration, les dons des groupes de pression ou encore les dons inavouables, comme ceux des grands casinos de Las Vegas ou des groupes suspects d'appartenir à la Mafia sont également interdits et soigneusement surveillés. Pour garantir l'anonymat de ces bienfaiteurs, leurs "dons" — en chèques, actions, ou contrepartie de ces actions mises en dépôt — seront transférées au Mexique, réalisés à Mexico, et leur montant versé sur un compte bancaire ouvert par un citoyen mexicain qui n'a aucun lien apparent avec la campagne de Nixon, puis enfin réexpédiés de là à Washington. Stans sera seul à prendre acte de leur générosité et en gardera jalousement le registre à Washington, dans le seul but de s'assurer que le donateur ne sera pas oublié le jour où il sera dans le besoin.

Robert Allen, qui dirige l'organisation électorale de Nixon au Texas, n'est que l'intermédiaire qui expédie les fonds au Mexique, et en particulier les \$89,000 qui ont été retrouvés sur le compte de Barker. Ogario est le changeur, qui convertit les chèques et actions expédiés par Allen en dollars

américains, soit en argent comptant soit en tirages opérés sur son compte au Banco International.

On estime que \$750,000, recueillis par Stans et ses deux principaux collecteurs de fonds au Texas, ont ainsi pris le chemin du Mexique dans les semaines qui ont immédiatement précédé le 7 avril.

Le 29 août, le Président tient une conférence de presse dans sa résidence californienne de San Clemente, au bord de l'océan. Les reporters l'attendent à l'ombre des hauts palmiers et des eucalyptus; la matinée est radieuse.

"A propos de la manipulation des fonds électoraux, dit le Président, eh bien, nous avons une nouvelle loi: il y a eu des violations techniques, et il y en a encore, apparemment des deux côtés."

— Quelles sont les violations commises par les Démocrates? demande un reporter.

— Je pense que cela va sortir cette semaine. Je laisse les politiciens en parler, mais si je comprends bien, il y a eu des violations techniques, et il y en a encore, apparemment des deux côtés."

Stans, dit le Président, est "un honnête homme, très méticuleux". En fait, ajoute-t-il, Stans est en train d'enquêter sur cette affaire "avec un très, très grand soin, car il ne veut laisser dans l'ombre aucun fait qui pourrait indiquer que nous n'avons pas respecté la loi."

(à suivre)

Copyright Carl Bernstein et Bob Woodward, 1974. Editions Robert Lafont. Distribué par Opera Mundi.

Avant la visite de Trudeau à Paris — 1

Le traité commercial proposé par Ottawa embarrasse Paris

par CLAUDE LEMELIN

Le correspondant parlementaire du DEVOIR à Ottawa a effectué récemment une brève tournée d'information à Paris, en prévision de la visite officielle qui y conduira le premier ministre Trudeau les 21 et 22 octobre. D'ici là, Claude Lemelin tentera d'esquisser la problématique générale des relations franco-canadiennes, particulièrement dans le domaine économique, et de cerner quelques-uns des problèmes qu'aborderont vraisemblablement MM. Giscard d'Estaing et Trudeau.

Au moment où s'accroissent, entre le Quai d'Orsay et la Maison Pearson, les préparatifs de la visite que le premier ministre Trudeau doit effectuer en France à la fin d'octobre, le gouvernement français est fort embarrassé par la teneur d'un aide-mémoire qu'Ottawa a transmis à la Communauté économique européenne en avril 1974 et qui propose la négociation d'un traité commercial d'une nature assez particulière entre le HEUP et le Canada.

Paris est évidemment soucieux d'aplanir ou de circonscrire l'avance des divergences de vues entre la France et le Canada, afin que les entretiens Trudeau-Giscard soient les plus harmonieux et fructueux possibles. A cet égard, on sait pertinemment dans la capitale française — le ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce Alastair Gillespie l'a d'ailleurs rappelé en termes très nets lundi à Montréal, en présence du secrétaire d'Etat français au commerce extérieur Norbert Gégard — qu'Ottawa compte beaucoup sur la négociation de ce traité commercial, dont la proposition constitue l'initiative diplomatique la plus importante qu'aient prise en Europe les autorités canadiennes ces dernières années. De plus, selon des bruits qui circulent dans les milieux fédéraux, le Canada miserait tout particulièrement sur la sympathie et l'appui de la France pour "réussir" au plus tôt le rapprochement qu'il souhaite avec la Communauté de Bruxelles.

Or, même si les porte-parole du Quai d'Orsay soulignent que l'administration Giscard d'Estaing n'a pas encore de position arrêtée sur cette question, des observations recueillies à Paris comme à Ottawa indiquent que la diplomatie française ne juge pas opportun, tout au moins dans l'immédiat, que la CEE entreprenne la négociation d'un traité commercial avec le Canada.

Non seulement cette initiative paraît prématurée, mais on doute aussi, au sein de l'administration française, qu'elle soit compatible avec la politique commerciale des Neuf, à son stade actuel d'élaboration, et même que la Commission de la CEE ait toutes les attributions requises pour l'entreprendre, sous l'empire du Traité de Rome et de l'interprétation qu'en a faite jusqu'ici le Conseil des ministres de la Communauté. Enfin, Paris n'est pas encore convaincu que la négociation et l'application des clauses de pareil instrument juridique sont vraiment les meilleurs moyens, pour le Canada, d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés en Europe, à savoir le développement accéléré de ses échanges commerciaux et de sa coopération technique et industrielle avec les Neuf, en vue d'une diversification progressive des relations économiques internationales du pays.

Certes, on soutient à Paris que les réticences de la France sont partagées par d'autres membres de la Communauté, également soucieux de l'efficacité et de la

cohérence des relations extérieures et du développement interne de la CEE. Néanmoins, le projet canadien pose des problèmes plus épineux à Paris qu'aux autres capitales, du fait que le gouvernement français a toujours avancé et fait prévaloir, au Conseil des ministres, une interprétation plus restrictive que ses partenaires des articles du Traité de Rome (notamment de l'article 113) qui définissent les attributions de la Commission de Bruxelles et les pouvoirs, par conséquent, que les Etats signataires ont accepté de confier à celle-ci.

D'où l'embarras du gouvernement français, le Quai d'Orsay peut difficilement, même pour les beaux yeux des Canadiens (et Dieu sait si on les trouve beaux depuis peu de temps!) réviser du jour au lendemain des positions qu'il défend depuis plus de 15 ans au sein des instances européennes. Cette révision, si elle doit jamais avoir lieu, constituerait d'ailleurs un des principaux atouts de la France dans les négociations très serrées qui s'annoncent entre les Neuf au sujet de l'avenir de la Communauté, de la politique agricole commune, de la politique de l'énergie, de l'unification monétaire et de l'harmonisation conséquente des politiques conjoncturelles et le reste.

Et pourtant, l'administration Giscard d'Estaing voudrait manifester le plus possible, lors du passage à Paris de M. Trudeau, sa compréhension, sa sympathie et sa volonté de coopération à l'endroit des visées européennes du Canada.

"La France souhaite que la Communauté puisse faire un geste politique envers le Canada avant que le ministre français des Affaires étrangères (M. Sauvagnargues) ne cède à l'Irlande la présidence (relative) du Conseil des ministres, de confier un fonctionnaire du Commerce extérieur français; mais la teneur de l'aide-mémoire canadien d'avril nous embarrasse fort, puisqu'il serait très difficile pour le conseil de satisfaire aux attentes qui y sont formulées dans les délais prescrits."

Le "cas canadien" doit d'ailleurs être discuté, comme celui de l'Union soviétique, lors de la prochaine réunion des ministres des affaires étrangères de la Communauté, qui aura lieu au Luxembourg les 14 et 15 octobre. Cette discussion fera suite aux conversations que M. J.H. Halstead, le sous-secrétaire d'Etat adjoint aux affaires extérieures, a eues à New York le 26 septembre avec des hauts fonctionnaires de rang équivalent des Neuf, lors de l'ouverture de l'Assemblée générale de l'ONU: conversations qu'on a jugées "très utiles", tout au moins du côté canadien.

C'est à la suite d'une invitation reçue en novembre 1973 du Conseil des ministres de la CEE que la Maison Pearson a préparé l'aide-mémoire qui fait l'objet de ce chassé-croisé diplomatique. Cette invitation était le fruit attendu avec impatience des démarches entreprises 18 mois plus tôt par le gouvernement canadien, après que celui-ci eut reconnu bien tardivement (la CEE existe tout de même depuis la fin des années cinquante) l'importance du Marché commun dans le commerce mondial et le caractère très lâche et aléatoire des relations du Canada avec cette nouvelle entité politico-économique. Trois facteurs venaient alors d'aggraver cette prise de conscience:

- le coup d'éclat commercial et monétaire du président Nixon en août 1971, qui a semé la panique à Ottawa en illustrant de façon dramatique la vulnérabilité du Canada aux retournements de la politique économique de Washington;
- la décision conséquente du cabinet

canadien (on en parlait depuis 1968 au moins) d'entreprendre enfin la diversification des relations économiques internationales du pays, qui a conduit à la "tierce-option" stratégique formulée publiquement en octobre 1972 par le secrétaire d'Etat Mitchell Sharp;

- l'élargissement de la CEE surtout par l'adhésion de la Grande-Bretagne, jusqu'alors le deuxième partenaire commercial du Canada et la nécessité, cela étant, de préserver les positions canadiennes sur le marché britannique ou de les remplacer (c'était un minimum) par une pénétration des marchés de la Communauté.

Ces démarches ont démarré pour de bon en juin 1972, alors qu'une mission canadienne dirigée par le sous-ministre de l'Industrie et du Commerce, M. James Grandy, s'est rendu à Bruxelles et dans les capitales européennes, nantie d'un large mandat exploratoire. Le "message" transmis par la mission était direct mais assez vague: le Canada veut intensifier à long terme ses relations économiques

avec la Communauté élargie; si la CEE est d'accord, quels seraient les meilleurs moyens d'y parvenir?

L'accueil des Européens fut généralement favorable, bien que ceux-ci ne cachèrent pas leur scepticisme (dont il reste encore aujourd'hui quelque chose) au sujet de la volonté et de la capacité du Canada de se rapprocher de l'Europe au plan économique, afin d'atténuer sa dépendance à l'endroit des Etats-Unis. Au surplus, il est alors apparu très clairement aux autorités canadiennes qu'il faudrait encore beaucoup d'efforts soutenus avant que les dossiers canadiens, dans les chancelleries européennes, montent suffisamment en grade pour que des actions concrètes puissent être entreprises de part et d'autre.

Ce premier mouvement des Neuf (ils étaient alors encore officiellement "Six") n'a guère surpris Ottawa, conscient qu'on y était d'avoir trop longtemps négligé l'Europe pour être en droit d'en attendre monts et merveilles. Néanmoins, l'on se félicita de ce que la mission Grandy,

jointe aux efforts quotidiens de l'ambassadeur canadien près la Communauté, ait au moins obtenu que le Canada soit mentionné distinctement avec les Etats-Unis et le Japon, comme l'une des puissances avec lesquelles la CEE devait entreprendre un "dialogue" économique, dans le communiqué émis après le sommet européen d'octobre 1972. En même temps, Bruxelles dépêchait à Ottawa une mission dirigée par son directeur général adjoint des relations extérieures; et, depuis, ces échanges de missions entre Ottawa et la capitale de la CEE se sont succédés régulièrement à environ six mois d'intervalle.

Entre-temps, "l'Année de l'Europe" avortée de l'américain Henry Kissinger devait lancer les pourparlers canado-européens sur une fausse piste. On rappelle à Paris que, les Etats-Unis ayant proposé une "déclaration commune" à la CEE concernant les principes qui devaient à l'avenir régir les relations économiques entre les deux entités, le ministre français des affaires étrangères Michel Jobert crut bien faire en proposant à son

collègue canadien Mitchell Sharp la négociation d'une déclaration commune distincte avec le Canada. Cette proposition n'a guère soulevé d'enthousiasme à Ottawa, où l'on souhaitait bien davantage des arrangements commerciaux formels et un lien institutionnel avec la Communauté pour fin de consultations qu'une "vague déclaration".

Mais les autorités canadiennes n'eurent jamais à raffermir leur position là-dessus, les dissensions euro-américaines, le scandale de Watergate puis la crise pétro-financière ayant tôt fait de reléguer à la poubelle de l'Histoire les derniers débris de "l'Année de l'Europe"....

Cette brève rétrospective nous ramène à l'aide-mémoire canadien d'avril 1974 et à la proposition alors faite à la CEE d'un traité commercial. Nous verrons de façon plus détaillée, demain, qu'elles dispositions le Canada voudrait y voir inscrites et quelles difficultés posent les propositions canadiennes aux Européens et surtout aux Français.

(à suivre)



Simpsons

Elegance
automne
... les rayures

L'homme d'aujourd'hui choisit, pour la ville, des rayures distinguées et raffinées. Les coloris subtils se mêlent à des tons plus chauds pour une harmonie parfaite.

Complets de coupe experte par "Progress Brand". Tissu pure laine vierge... la fibre entre toutes...

Venez admirer notre imposante sélection.

Représenté
Complet en pure laine vierge \$205

Aussi disponibles -
Complets "Progress Brand"
faits sur mesure

Rayon 712 au deuxième. Aussi
à Fairview, Anjou et au Carrefour Laval.

Pour achat en personne seulement.



Confection
Progress Brand

Cours d'art du samedi

L'Université du Québec à Montréal offre à nouveau cette année des cours d'art du samedi (arts plastiques ou expression dramatique) aux jeunes de 5 à 14 ans. Ces cours offerts par le département de Pédagogie artistique se donneront au Pavillon Arts I, tous les samedis matins, de 10h à midi. Pour de plus amples renseignements, téléphonez à 876-3080.

L'auteur du rapport Gauvin témoigne à contrecœur

par Gérald LeBlanc

QUÉBEC — Les audiences de la commission parlementaire sur le rapport du comité d'étude sur l'assurance automobile, présidé par M. Jean-Louis Gauvin, ont débuté sur le mauvais pied, hier, à Québec.

C'est en effet avec beaucoup de réticence et même un certain dépit que M. Gauvin et ses collègues du comité ont accepté de répondre aux questions des députés.

En plus de manifester de l'irritation et de renvoyer les parlementaires à son rapport chaque fois qu'on lui posait une question précise, M. Gauvin a tout simplement rabroué ceux qui mettaient en doute les recommandations de son comité.

Certains députés, dont les questions re-

flétaient une ignorance complète du dossier, méritaient sans doute ce traitement inusité en commission parlementaire, où les élus se comportent habituellement comme des rois.

C'est cependant le fait même d'avoir à défendre son rapport de la commission qui répugnait à l'actuaire de Québec.

"La commission n'existe plus. Elle a remis son rapport et c'est à titre purement personnel et volontaire que nous avons accepté de témoigner", affirmait d'abord M. Gauvin à la commission.

Aux journalistes, M. Gauvin devait par la suite préciser qu'il désapprouvait le fait d'avoir à défendre son rapport.

"Nommez-moi une autre commission qui a été appelée à défendre son rapport devant une commission parlementaire",

disait-il.

De plus, M. Gauvin estime que le comité est défavorisé puisqu'il est maintenant dépourvu de tout moyen, aussi bien du côté du personnel que des dossiers remis au gouvernement, alors que les détracteurs du rapport utilisent tous les moyens pour l'attaquer.

Il appartient maintenant au gouvernement, avec tous ses experts, de défendre le rapport et de l'utiliser comme bon lui semble, selon M. Gauvin.

M. Gauvin a du même souffle accusé les avocats et les assureurs de se livrer à du "lobbying" et d'être prêts à toutes sortes de chose pour dénigrer le rapport". Aux députés soulevant certains problèmes infligés aux avocats et aux courtiers par certaines recommandations du rap-

port, M. Gauvin répondait sèchement qu'il avait reçu le mandat de trouver le meilleur régime pour le consommateur et non celui de protéger certaines classes de professionnels.

Un député libéral confiait d'ailleurs aux journalistes, que le Barreau avait dépêché un émissaire auprès de chaque député afin de s'assurer le plus d'appui possible.

Chaque député a goûté à la médecine de l'actuaire mais le représentant du comté de Chauveau, M. André Harvey, avait droit à une potion spéciale.

Voir page 6: Gauvin

Un comité indépendant étudie les émoluments des députés

QUÉBEC (Le Devoir) — Le délicat problème du salaire des membres de l'Assemblée nationale est présentement à l'étude par un comité indépendant formé de trois personnes, sous la présidence de M. Jean-Charles Bonenfant, professeur de droit à Laval.

Créé il y a deux mois par le président de l'Assemblée nationale, Me Jean-Noël Lavoie, le comité ne pourra faire rapport avant le mois prochain. Il est donc à tout le moins prématuré de présumer de ces conclusions et recommandations, a fait savoir hier M. Bonenfant.

Les autres membres du comité sont M. Lucien Cliche, qui fut président de l'Assemblée législative au début des années '60, puis ministre dans le Cabinet Lesage et qui est maintenant administrateur de

la Société d'énergie de la baie James; et Mme Yvette Rousseau, militante syndicale, membre du Conseil du statut de la femme.

Seul M. Bonenfant a pu être rejoint hier. Tout en se refusant à donner des détails, d'autant plus qu'il est en voie de rédiger le rapport, il signale que le travail du comité s'apparente à celui du comité Beauré, qui a fait un travail similaire pour la Chambre des communes, il y a quelques années.

Le comité a fait des entrevues avec les députés pour connaître leurs sentiments vis-à-vis cette épineuse question.

Selon La Gazette d'hier, le traitement des députés serait porté de \$15,600 à \$20,000 ou \$25,000 par année, tandis que

les dépenses non imposables seraient haussées de \$7,140 à \$10,000 par année.

M. Bonenfant assure que le comité ne travaille "pas du tout dans cet esprit".

Il semble plutôt, et cela rejoindrait les vues de plusieurs députés, que le comité cherche à mettre au point une formule permanente en vertu de laquelle le salaire et les allocations des députés seraient ajustés de façon périodique au coût de la vie. Une forme d'indexation en quelque sorte.

Cette question a soulevé des débats acrimonieux au cours des dernières années. Les députés de tous les partis sont désireux de trouver des solutions permanentes qui éviteraient un recours périodique à l'Assemblée nationale.

aujourd'hui

A 9h15, piquetage organisé par le Comité d'action anti-déportation de 1500 Haïtiens, à proximité du nouveau Palais de Justice, rue Saint-Laurent.

A 11h45, déjeuner de l'Advertising and Sales Executives Club, à l'hôtel Reine-Elizabeth.

A 12h, au salon du Vieux Montréal de la Maison du Commerce, M. Jean-J. Villeneuve, directeur général de la division production et transport à l'Hydro-Québec, sera le conférencier invité du Club d'Electricité.

A 12h15, au restaurant Sambo, 5666 rue Sherbrooke est, le Dr Pierre Hébert, est conférencier au déjeuner hebdomadaire du club Kiwanis-Maisonnette.

A 13h30, manifestation en face du ministère des Affaires sociales. Le point de ralliement des assistées sociales et assistés sociaux se fera au 425 rue Beaubien est, à Montréal.

A 14h, à l'Holiday Inn, de Longueuil, réunion d'automne de l'Association des consommateurs du Canada (Québec) jusqu'à 5h.

A 18h30, au sous-sol de l'église Notre-Dame-des-Neiges, 5366 Côte-des-Neiges, lancement de la campagne du RCM dans le district de Côte-des-Neiges.

A 18h30, M. André Ouellet, ministre de la Consommation et des Corporations, sera le conférencier lors du dîner-causerie de la section de Montréal de l'Institut canadien du crédit, à l'hôtel Reine-Elizabeth.

A 19h, manifestation et assemblée publique pour appuyer les employés de Regent Knitting, à Saint-Jérôme. Assemblée au sous-sol de la cathédrale de Saint-Jérôme.

A 19h, au quartier général des Légionnaires du Québec, 8263 boul. Saint-Laurent, à Montréal, réception à l'occasion de la Journée du Souvenir.

A 20h, à l'église unie Saint-Jean, 110, rue Sainte-Catherine est, première rencontre de la Zone pastorale francophone de Montréal, sur la foi protestante.

A 20h, à l'auditorium de la Polyvalente Ozias-Leduc, Mont-Saint-Hilaire, le premier film-causerie CONGO-SAFARI sera commenté par l'explorateur Marcel Isy-Schwartz.

A 20h, à l'Ecole Laurier, 505, Laurier est réunion mensuelle de la Société généalogique canadienne-française.



En 1974, ce fut une farce, que sera 1975? Les pompiers de Montréal se posent la question et ils refusent de négocier leur prochaine convention collective avant d'obtenir un rajustement de salaire pour 1974. Hier, ils étaient environ 200 à ne pas trouver la situation très rigolo. (Photo LE DEVOIR, par Alain Renaud)

Les pompiers haussent la pression

par Bernard Descôteaux

Les pompiers de Montréal vont intensifier leur mouvement de pression en organisant une série de manifestations au cours des prochains jours. Déjà hier, une première manifestation a réuni entre 200 et 300 pompiers rue Craig, devant la caserne no 20.

Cette manifestation s'est déroulée dans le calme le plus complet. Les pompiers ont déambulé sagement sur les trottoirs des rues Craig, Saint-Jacques, Notre-Dame et McGill. Les policiers présents n'ont eu qu'à diriger la circulation à certains moments, mais il semble qu'on s'attendait au pire puisque de nombreux policiers étaient postés dans les rues avoisinantes, attendant l'ordre d'intervenir.

Les pompiers ont voulu protester, par cette démonstration, contre le refus de l'administration municipale de leur accorder un rajustement de leur salaire pour 1974 en fonction de la hausse du coût de la vie. Rappelons que le premier ministre et le ministre du Travail ont déjà suggéré le versement d'un montant forfaitaire de \$750 à cette fin, ce que les pompiers ont accepté, mais non l'administration de Montréal qui veut négocier la convention de 1975 au préalable.

Si cette manifestation a été pacifique, les pompiers n'en sont pas moins en colère. Leur tir s'est manifestée particulièrement

à l'endroit du maire Jean Drapeau, et ils invitaient les passants à ne pas voter pour lui aux élections municipales du 10 novembre. Leur mécontentement actuel se porte aussi sur les mises à pied que le Service des incendies effectue depuis quelques jours.

Hier encore, il y en eut environ 80, et les pompiers interprètent ces dernières mises à pied comme étant des actes de provocation de la part des autorités. Signalons que jusqu'à maintenant les mises à pied suivaient des actes de sabotage sur des camions à incendie, et on rappelait les pompiers dès le retour des camions des ateliers municipaux.

Ces dernières mises à pied résultent cependant d'une réduction du nombre d'hommes affectés à chacun des camions, ce qui n'est pas acceptable aux yeux des pompiers. Au Service des incendies on précise qu'il y avait eu augmentation du nombre d'hommes pour chacun des camions à la suite des actes de sabotage, et qu'il s'agit maintenant d'un retour à la normale pour des raisons d'efficacité.

Selon un porte-parole de l'Association des pompiers, il y aurait plus de 150 pompiers mis à pied actuellement. Au Service des incendies on précise par contre que le rappel des hommes se fera au fur et à me-

sure que le nombre de camions hors de service diminuera. Il y a toujours près du tiers des véhicules de ce service aux ateliers de réparation, et le nombre de casernes fermées est de neuf.

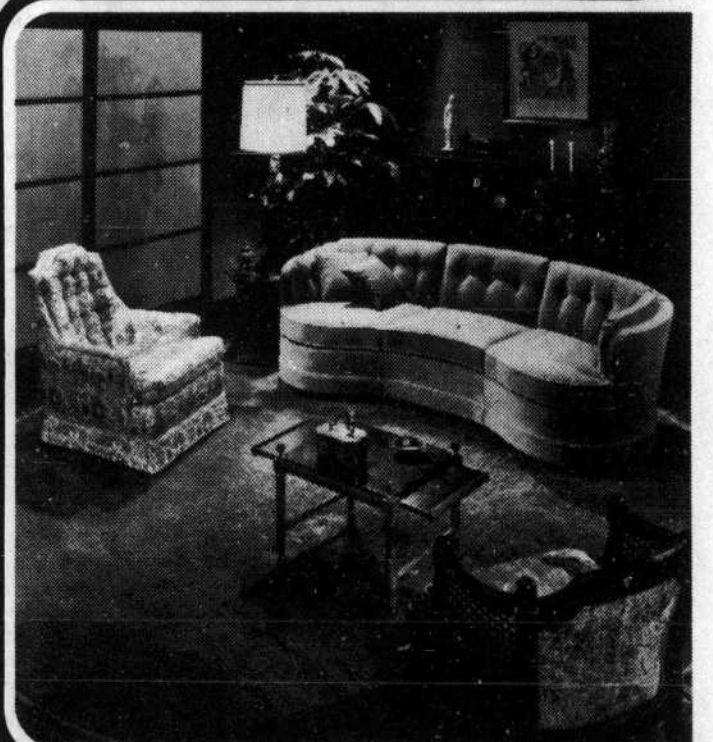
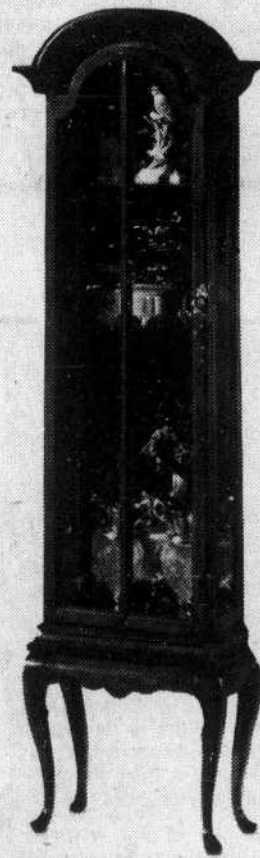
Selon le secrétaire de l'association, M. Richard Plourde, cette première manifestation n'est que le début d'une série de protestations publiques qui auront lieu au cours des prochains jours. Il semble que la plus importante manifestation aura lieu demain matin après l'assemblée générale convoquée par l'association pour faire le point sur la situation.

Les dirigeants de l'association se sont vus suggérer par le premier ministre Robert Bourassa de tenir cette assemblée pour obtenir la confirmation de leur mandat actuel et de ne pas négocier pour 1975 avant d'avoir solutionné le problème de 1974. Immédiatement après cette assemblée, les dirigeants de l'association doivent se rendre au ministère du Travail pour indiquer aux représentants du ministre l'attitude qui aura été adoptée. Cette assemblée se tiendra dans une salle située en face des bureaux du ministère, au boulevard Crémazie, et on croit que les pompiers présents accompagneront leurs leaders dans cette démarche. On croit qu'ils pourraient même tenter d'occuper les bureaux du ministre.

LIONEL CLERMONT DE LAVAL

La découverte de l'art de bien vivre commence chez Lionel Clermont de Laval.

*beauté, qualité
exclusivité*



Lionel Clermont de Laval, c'est une oasis d'exclusivité où l'on trouve des meubles modernes, contemporains ou coloniaux d'une rare beauté.

315 BOULEVARD ST-MARTIN
À L'OUEST DU BOULEVARD DES LAURENTIDES TEL: 667-2260

VITE...
VITE...

TIRAGE: 18 OCTOBRE
QUANTITÉ LIMITÉE

\$1,000,000 EN PRIX
3,100 GAGNANTS

éditorial

Les clarifications nécessaires

Le départ de notre collaborateur Laurent Laplante, dont les lecteurs du Devoir ont été à même d'apprécier la fécondité et la clarté d'esprit, cause à la direction du Devoir une surprise d'autant plus forte qu'il s'effectue dans des conditions de précipitation tout à fait inusitées et que M. Laplante devient rédacteur en chef adjoint à nul autre endroit qu'au Jour.

N'importe quel lecteur avait pu sentir que des nuances importantes séparaient parfois M. Laplante du directeur du Devoir! A aucun moment, cependant, ces différences n'avaient revêtu entre nous l'allure d'un désaccord fondamental. A aucun moment, au cours des semaines qui ont précédé sa démission abrupte d'hier, M. Laplante n'avait laissé entendre qu'il s'orientait dans la direction que l'on connaît maintenant.

La décision que vient de prendre M. Laplante était d'autant moins prévisible qu'il signait ici même, il y a quelques semaines, à propos de la disparition du quotidien "A Propos", les lignes suivantes qui résument la conception du journalisme qu'il a défendue depuis son entrée au Devoir: "L'engagement, qu'il s'agisse de celui que pratiquait Montréal-Matin sous l'Union nationale, de celui du Jour ou de Québec-Presses dans un tout autre climat, affecte fréquemment la crédibilité d'un journal. Plusieurs éprouvent un malaise à croire ce que disent et écrivent des journalistes qui sont à la fois des informateurs et des engagés". Le Jour surmontera peut-être cet écueil avec l'arrivée de M. Laplante: il n'en reste pas moins que le caractère engagé de son information a été jusqu'à maintenant son principal handicap.

Quoi qu'il en soit des conceptions journalistiques de M. Laplante, nous avons toujours préféré au Devoir les personnes qui s'engagent clairement et sans ambiguïté. Dans cette optique plus haute, non seulement accueillons-nous avec respect la décision de notre ancien collaborateur, mais nous souhaitons qu'elle serve d'exemple à d'autres et marque une étape importante dans le processus nécessaire de clarification des options et des idées qui nous paraissent devoir être à l'ordre du jour des prochaines années au Québec.

Une génération presque entière entra vers 1960 dans le processus de la "révolution tranquille", unie autour d'une conception, générale de la liberté qu'il n'était pas urgent, à cette époque, de définir avec rigueur. Il y avait tellement de poussière à balayer, tellement de changements immédiats à envisager, tellement d'avenues nouvelles à ouvrir, que des hommes pressant au fond d'eux-mêmes des idées très disparates pouvaient aisément se retrouver autour d'objectifs communs au plan de l'action politique ou sociale.

Mais cet "âge des lumières" québécois ne pouvait durer indéfiniment. A tous les plans — politique, social, économique, on se rendit bientôt compte que tout n'était pas possible en même temps, que certains choix entraînaient logiquement d'autres, que certaines options devenaient au contraire impossibles dès que l'on accordait sa préférence à telle ou telle valeur. Ce fut le point de départ d'une longue et pénible entreprise de clarification qui se continue aujourd'hui et qui oblige fatalement les esprits à se définir avec plus de netteté.

Aussi longtemps, par exemple, que M. René Lévesque et M. Pierre Elliott Trudeau n'eurent pas fait leur choix de manière irréversible au sujet des liens entre le Québec et le Canada, il fut possible à plusieurs d'aller de l'un à l'autre groupe avec une volonté sincère de compréhension et un vague espoir de retrouver peut-être la belle unité du passé. Cela devient, au bout d'un certain temps, impossible.

Il en alla de même à propos du syndicalisme. Aussi longtemps qu'il ne fut question que d'élargir le champ, trop longtemps rétréci par Duplessis, des libertés syndicales, ce fut la belle unanimité chez les esprits progressistes. N'est-ce pas l'Union nationale de Daniel Johnson, de Jean-Jacques Bertrand et de Paul Dozois qui encouragea Jean Lesage à aller beaucoup plus loin qu'il ne l'avait envisagé dans la reconnaissance du droit de grève pour les travailleurs du secteur public? Lorsque l'exercice de ce droit de grève conduisit en 1972 à la situation catastrophique que l'on sait, il fallut toutefois choisir entre un Etat qui se laisserait bafouer par les dirigeants syndicaux et un Etat qui ferait respecter la volonté d'une évidente majorité. Là aussi, ce fut la fin de certaines unanimités faciles.

On pourrait continuer l'énumération et fournir maints exemples du même phénomène de clarification imposé par les événements dans les secteurs de plus en plus nombreux où se multiplie désormais l'intervention de l'Etat. Certains voient l'intervention de l'Etat comme un bien chaque fois qu'elle se produit. D'autres attachent une grande importance au maintien d'un secteur privé vigoureux dans divers domaines. Il était inévitable que surgissent entre les uns et les autres des divergences.

Les clarifications auxquelles on assiste depuis quelques années n'ont rien de stupéfiant. Elles sont au contraire la rançon nécessaire d'un débat mené au grand jour autour des questions fondamentales reliées à notre avenir. Mais elles impliquent en retour des conséquences que l'on doit accepter loyalement.

Les conséquences les plus sensibles touchent les institutions. En raison du caractère irréconciliable que revêtent certaines divergences, il serait stupide et irréaliste de vouloir les cultiver à fond au sein d'institutions dont la nature même les oblige à s'engager au service d'une vision de l'homme, de notre société et de son avenir. Un journal comme LE DEVOIR, par exemple, ne saurait chercher à servir en même temps des conceptions opposées de l'avenir canadien-français sans se détruire lui-même. Il doit opter pour certaines orientations. Sans que cela l'empêche de demeurer accueillant envers des conceptions différentes, voire opposées, il doit porter la marque de ces choix difficiles et douloureux qu'impose l'évolution historique de notre peuple. Ses choix seront toujours faillibles, comme ceux de n'importe qui. Il a néanmoins l'obligation de les faire, suivant des règles et des critères que dictent ses statuts et une longue tradition d'autant plus riche de liberté vécue qu'elle fut toujours engagée au service de valeurs que le journal n'a jamais reniées.

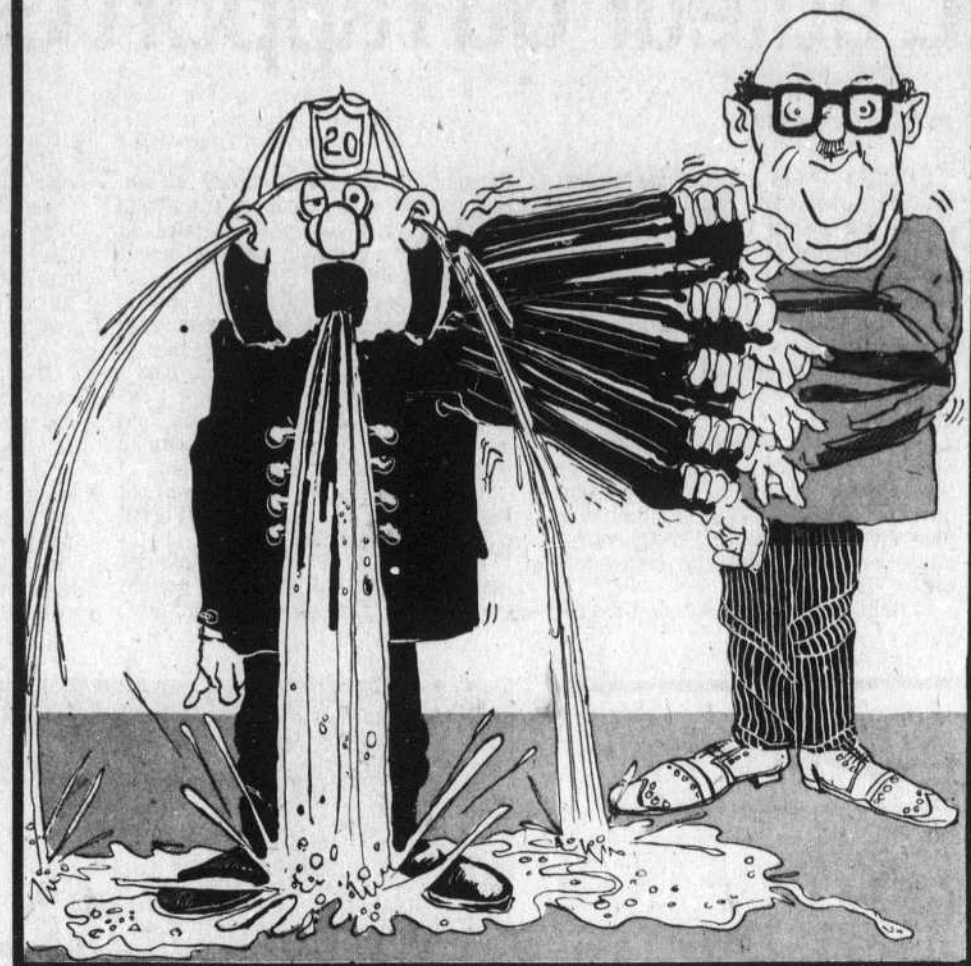
Pour les personnes, il découle de ce processus de clarification des conséquences non moins exigeantes. Dans la mesure où il s'agit d'institutions privées — les institutions du secteur public obéissent à d'autres lois — ceux qui y travaillent doivent en accepter, ou à tout le moins en respecter positivement, les règles essentielles, les caractères fondamentaux et les orientations majeures. En cas de désaccord radical et insurmontable, ils doivent avoir assez de force pour consentir aux séparations nécessaires.

Celles-ci devraient normalement se faire dans un climat de franchise, d'explication virile et, de respect mutuel. Mieux vaut cependant qu'elles se fassent dans des conditions plus brutes et moins nettes plutôt que de ne pas se produire lorsque le fruit est mûr.

On pourrait penser que nous réaffirmerions la règle du "crois ou meurs". Ce n'est pas du tout de cela qu'il est question quand nous parlons du respect dû aux institutions privées. Si l'une d'entre elles se fourvoie et perd le sens de sa mission et de sa raison d'être, il existe, inscrite dans la réalité la plus concrète, une loi inéluctable à laquelle elle n'échappera pas. On pourra en tout temps créer à côté d'elle d'autres institutions capables de la contester et, au besoin, de l'éliminer de la carte.

C'est ce qui se produit présentement dans plusieurs domaines, dont celui du journalisme quotidien. Autant nous déplorons la déperdition d'énergie qu'entraînent certaines initiatives, autant nous accueillons dans un esprit de vigoureuse émulation les défis nouveaux qui nous viennent, sur notre propre terrain d'action, d'idées opposées aux nôtres.

Claude RYAN



Marcel François Richard, prêtre et patriote

L'histoire attachante d'un pionnier du renouveau acadien

par GEORGES-HENRI DAGNEAU

Au Québec, en Ontario, dans l'Ouest, en Nouvelle-Angleterre, en Louisiane, nous croyons savoir notre histoire. En Acadie également. Mais, apparemment, dans un concours, nous serions tous devancés par les Irlandais. Walter Ryan, dans "The Improbable Irish" soutient avoir rencontré un compatriote qui a traité l'histoire des États-Unis de "collection de découpures de presse"! Il prétend même que l'histoire de l'Irlande s'étend sur huit mille ans! Alors, vous pensez, avec nos trois petits siècles et demi, même avec la rallonge française de "mille ans et quarante rois", nous ne faisons pas le poids!

Voilà sans doute pourquoi, lorsque les immigrants irlandais sont arrivés sur notre continent en compagnie de leurs prêtres, durant le deuxième tiers du XIXe siècle, ils mettaient le pied sur une vaste terre, à leurs yeux, sans passé et sans histoire. Ce n'était pas là, pour eux, une expression littéraire, c'était une réalité concrète, indiscutable, qui allait de soi. Nous avons peine aujourd'hui à nous rendre compte de la portée et de la signification de ce fait. Et pourtant, c'est ainsi!

Par conséquent, en trouvant, dans les Provinces maritimes, un peuple pauvre et sans instruction qui se disait "martyr", les Irlandais ne l'ont d'abord pas compris et, ensuite, ils ne l'ont pas cru. Ils ont tout simplement balayé du revers de la main la déportation des Acadiens. D'ailleurs, qu'était Lawrence à côté de Cromwell? En fait de martyre, les Irlandais étaient bien persuadés de détenir la palme: ils n'allaient pas la partager à la première rivalité venue! Mais, me direz-vous, est-ce que cela leur donnait le droit de renvoyer les Acadiens dans l'usage de leur langue?

Marcel François Richard, authentique acadien né le 8 avril 1847 à Saint-Louis de Kent au Nouveau-Brunswick, ne le pensait pas. Comme on l'imagine bien, il n'a jamais changé d'idée là-dessus! Devenu prêtre, il fonda sur les obstacles, se mesura aux pires épreuves et ne démordit jamais dans son combat pour obtenir que finalement un prêtre acadien reçoive enfin, comme on disait jadis, "la plénitude du sacerdoce". De 1871 à 1915, il fut le chef de cette lutte incessante qu'il eut le bonheur de voir couronnée de succès, en 1912, avec l'élevation du premier Acadien à l'épiscopat dans la personne de Mgr Edouard LeBlanc. Le Vatican n'avait évidemment pas choisi Mgr Richard!

Le Père Camille-Antoine Doucet, des Pères Trappistes de Rogersville, au Nouveau-Brunswick, a retracé avec beaucoup de soin la biographie de ce lutteur acadien. "Une étoile s'est levée en Acadie: Marcel François Richard", tel est le titre significatif de cet ouvrage. Quand on songe au rôle prépondérant que Mgr Richard joua lors du premier congrès des Acadiens en 1881 dans l'adoption de l'Assomption comme fête nationale et dans l'introduction de l'étoile d'or sur le champ bleu du tricolore choisi comme leur emblème, on se rend compte du sens que revêt l'allusion dans le titre du livre du Père Doucet.

Tout se tient dans cette histoire. Ce n'est pas l'effet du hasard si l'auteur est un trappiste et si la localité où est cette abbaye s'appelle Rogersville. Dans le nord du Nouveau-Brunswick, déjà peuplé en majorité d'Acadiens, le premier évêque de Chatham fut un Irlandais du nom de Rogers. Les Trappistes qui vinrent s'établir dans ce diocèse choisirent un endroit qu'on a nommé Rogersville, en l'honneur de ce pasteur. Dans les archives de ce monastère, le Père Doucet a trouvé un manuscrit rédigé par un aîné, mais laissé en plan. Il l'a repris et, en poussant ses recherches d'une façon exhaustive, il a tiré une oeuvre qui pourrait avoir deux fois le volume qu'elle revêt présentement. L'auteur a eu raison de se limiter et de donner les grandes lignes d'une vie qu'il faut connaître. Suffisamment de temps s'est écoulé pour que l'on puisse faire la part des choses.

Le Père Doucet ne s'y est d'ailleurs pas trompé: il a accumulé une masse de documents. Il a

tout vérifié et il a porté son jugement. Celui-ci nuance légèrement la glorification que ses compatriotes avaient généreusement donnée au fondateur du collège Saint-Louis de Kent, obligé de le fermer par ordre de l'évêque, Mgr Rogers. Pourquoi? Parce qu'il y avait trop d'enseignement en français, a-t-on dit. Le Père Doucet, sans proposer aucune dénonciation formelle, énumère un à un les faits qui montrent que la présence d'un certain prêtre français dans le personnel du collège donnait à l'enseignement du français une teinte... jugée excessive! Des lors, était-ce le français qui était visé ou la personnalité de l'un de ceux qui le dispensaient?

Et puis, il y a eu la permission refusée par le même évêque à Mgr Richard d'assister au troisième congrès acadien, celui de 1890, et d'y prendre la parole. La francophobie semble alors beaucoup plus évidente.

On m'a dit qu'en certains milieux, on avait jugé le Père Doucet trop indulgent envers l'évêque Rogers. Naturellement, je ne saurais me prononcer là-dessus. Pour le faire, il faudrait que j'en sache encore plus que l'auteur n'en sait lui-même: c'est impossible.

Je me permettrait cependant deux remarques: d'abord, la question des relations entre Irlandais et francophones en Amérique est à peine effleurée. Il y a des perspectives qui demeurent insoupçonnées. Ainsi, à propos de l'épisode que relate le Père Doucet au sujet de la première cure de l'abbé Richard, on peut se demander ce qui se serait passé si l'incident était arrivé au Québec. L'abbé Richard est affecté par son évêque, Mgr Rogers, à une paroisse dont le curé doit partir à cause de sa santé fléchissante. En fait, il ne part pas, il demeure dans la paroisse et, avec le temps, se révèle malade mental, à tel point qu'à un moment donné, il démoli l'ameublement du presbytère à coups de hache. L'abbé Richard requiert la police. Le chef demande s'il doit arrêter le vieux prêtre pour avoir fait des dégâts ou pour folie. L'abbé Richard hésite à porter plainte pour acte criminel. Il lui semble plus juste et moins grave de porter plainte pour folie. Le chef procède à l'arrestation et quelque temps après, le malheureux prêtre est relâché. Aussitôt, ce dernier porte plainte à son tour pour arrestation illégale: la folie n'avait pas été prouvée. Mgrs Rogers a soutenu son jeune prêtre acadien mais jusqu'à une certaine limite. Jamais il n'a voulu intervenir auprès de l'autorité civile pour éclaircir les faits et obtenir, par exemple, un changement dans l'acte d'accusation. Résultat: l'abbé Richard a frôlé la prison et a dû payer des milliers de dollars de caution, de frais d'avocats et d'indemnités. Si cela s'était passé au Québec, il y aurait eu intervention de l'évêque et l'acte d'accusation aurait été amendé. Je ne me demande pas si ça aurait été bien ou mal. Je dis que cela se serait fait. En Acadie, cela ne pouvait se faire, à cette époque. Cela ne s'est pas fait. Qui avait le dessus? L'Irlandais. Qui avait le dessous? L'Acadien. Qui riait dans ses barbes? L'autorité civile WASP.

Deuxième remarque: récemment, un jeune Franco-Américain a publié un mémoire sur un épisode assez semblable, celui de la lutte de l'évêque Walsh de Portland, Maine, contre les Franco-Américains de Lewiston. On me dit que certains reprochent à l'auteur son indulgence vis-à-vis de Walsh. Bizarre coïncidence! Les évêques catholiques irlandais ont-ils été vraiment plus persécuteurs du français qu'on ne le croit généralement? Les catholiques francophones gardent-ils au coeur une vieille rancune plus tenace qu'on ne l'imagine? Je crois les deux vrais. Reste à savoir dans quelle mesure?

Pour le moment, retenons que le livre du Père Doucet est intéressant, très bien écrit, fortement charpenté et documenté. Bref, c'est et ce sera encore longtemps l'ouvrage à lire sur Mgr Richard. Naturellement, j'aurais préféré qu'il y eût moins de fautes typographiques et il aurait fallu, à la fin, un index. Deux lacunes qu'une prochaine édition comblerait, je suppose.

bloc-notes

Ce gouffre devant le métro

La Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal a remis aux autorités municipales son budget pour 1975. Ses prévisions annoncent un déficit de \$56.8 millions, soit le double du déficit prévu pour cette année (\$28.1 millions). Comparé au déficit de l'an dernier (\$16.7 millions), cette augmentation des dépenses par rapport aux revenus peut sembler catastrophique.

Rappelons dès l'abord qu'il s'agit de prévisions, qui pourront certes être dépassées en pire ou réalisées à peu près, mais qui aussi bien pourraient s'avérer trop pessimistes. Règle générale, cependant, les coûts vont continuer d'augmenter plus vite que les revenus. Montréal ne fait pas exception à cet égard sur le continent nord-américain.

Un programme de six ans aux États-Unis a fixé à plus de \$11 milliards les subsides fédéraux requis pour soulager le transport en commun. La Ville de New York devrait recevoir de cette source, pour cette année, \$170 millions, seulement pour maintenir le tarif de \$0.35 (elle a besoin de \$200 millions à ce chapitre). Pour cette année également, la Ville de New York recevrait aussi \$125 millions pour ses dépenses d'immobilisation dans le réseau public. C'est dire l'ampleur des problèmes de financement qu'affronte le transport en commun dans les grandes villes. Une meilleure administration pourrait peut-être réduire les dépenses ici et majorer les revenus là, mais, globalement, il ne fait plus de doute qu'il faut financer ce service public comme les autres et cesser de le considérer comme une entreprise qui doit faire ses frais.

Présentement, la CTCUM tire la majeure partie de ses revenus des billets de métro et d'autobus. Les autres revenus qu'elle tire de la location de véhicules, des annonces, des loyers aux stations de métro et à son siège social ne sont pas négligeables, mais on ne saurait en accroître les rentrées au point de rétablir l'équilibre budgétaire. Dans les circonstances, le déficit grandissant va se traduire par des taxes grandissantes, dans les municipalités desservies, à moins que les autorités gouvernementales n'accordent des subventions. Le gouvernement de l'Ontario subventionne le transport en commun: Ottawa contribue même à financer un programme à Toronto. Québec est également venu à la rescousse de la CUM. Mais aucun programme de financement proprement dit n'a encore été proposé.

Cela ne saurait plus tarder. La répartition des dépenses de la police a

déjà rudement secoué la CUM. Le fardeau non moins imposant qui s'annonce va faire couler l'édifice encore jeune et fragile du gouvernement métropolitain, si rien n'est fait prochainement pour alléger dans ce domaine également. Le groupe de travail que dirige l'ancien ministre Claude Castonguay sur l'urbanisation et les affaires municipales doit remettre prochainement un premier rapport sur le transport en commun. Ce devrait être l'occasion pour Québec de collaborer avec la CUM à l'assainissement de ce domaine aussi vital pour un grand milieu urbain comme Montréal.

Car un grave cercle vicieux risque d'étouffer ce service public. En proie à des difficultés budgétaires, la Commission risque de rogner sur les salaires des employés ou sur la qualité du service offert aux usagers, ou encore de se résoudre à une hausse de tarif, trois hypothèses de solutions qui sont de nature à aggraver la situation en réduisant la clientèle. La grève du métro vient d'illustrer que ce péril n'a rien d'imaginaire. De plus graves perturbations pourraient survenir dans un proche avenir, si le financement de la CTCUM ne passe pas de l'improvisation actuelle à un programme plus stable de revenus.

Autrement, non seulement à la CUM mais dans plusieurs municipalités on s'en va en droite ligne vers une catastrophe fiscale. Jusqu'à récemment, c'est le budget de la police qui semblait menacer la Communauté urbaine, la banlieue pouvant de moins en moins supporter la part que lui impose la loi. De fait, sans la CUM et le nouveau partage des dépenses de police établi en 1969, dans les circonstances dramatiques que l'on sait, l'administration Drapeau aurait dû infliger à ses contribuables une telle hausse des taxes qu'elle eût à toute fin utile signé sa défaite.

Mais les représentants de la métropole et de la banlieue au Conseil de sécurité publique, non plus que les représentants du gouvernement de Québec, n'ont su modérer les dépenses de la nouvelle police intégrée; toutes les villes de la CUM sont donc poussées à bout. Québec accordant des subventions, ou a pu jusqu'à maintenant surmonter d'une crise à l'autre. Mais s'il faut qu'au déficit de la police s'ajoutent maintenant de substantiels déficits à la Commission de transport, on marche à grands pas vers de graves secousses.

Toutes les municipalités faisant face en même temps à des dépenses accrues en raison de l'inflation, on imagine en effet à quelles convulsions est promise la Communauté urbaine lais-

sée à elle seule. Le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, n'a pas abandonné la lutte qu'il mène à Ottawa pour obtenir une plus juste répartition du fardeau des coûts de police, et les sommes en jeu sont susceptibles de soulager si considérablement les municipalités qu'il y a lieu de poursuivre cette lutte. Dans le cas du transport en commun, cependant, Québec ne saurait frapper à la porte d'Ottawa avant d'avoir examiné ses propres responsabilités dans l'impasse actuelle: elles sont lourdes.

On comprend que durant la grève du métro, ne voulant pas financer de folles surenchères, les autorités provinciales soient finalement restées discrètes sur leur contribution éventuelle au règlement du déficit. Le ministre des Finances, M. Raymond Garneau, a tenu à ajouter quant à lui qu'il ne voyait pas d'un bon oeil que les municipalités paient le prix de l'inflation et envoient tout bonnement la facture à Québec. Entre l'irresponsabilité municipale et l'abstention provinciale, il devra y avoir place cependant, et plus tôt que plus tard, pour une plus saine politique en ce domaine.

Le crime paie encore

A voir l'audace et la férocité des règlements de comptes qui secouent la métropole, on imagine sans peine jusqu'où peuvent aller la petite et la grande pègre dans l'exploitation de leurs victimes et dans l'expansion de leur empire. Si les caïds du prêt usuraire en usent ainsi entre eux, à quels sévices s'exposent les citoyens qui tombent entre leurs griffes! Ce pouvoir parallèle est d'autant plus puissant que ses victimes n'attendent à peu près aucun secours de la police.

Contrairement à l'adage: le crime ne paie pas, le crime organisé paie. Contrairement à l'axiome: la justice a le bras long ou la police trouve toujours son homme, les grands du crime ont le plus souvent échappé aux rigueurs des lois. Les activités du crime organisé sont si lucratives et encore si impunies que pour rester ou entrer dans ce monde des affaires, on est prêt à tuer et à risquer d'être tué. L'effet dissuasif de l'enquête que le ministre de la Justice a confiée à la commission de police et que préside le juge Brunet se fait peut-être sentir ici et là. Mais, à "l'éducation du public" que vise l'enquête, il va falloir ajouter la néces-

saire répression des activités criminelles elles-mêmes.

A cet égard, les retards de la police sont graves. Certes, la Gendarmerie royale du Canada a donné de sérieux coups aux trafiquants de narcotics, mais elle-même ne semble pas à l'abri de certains coups de la pègre dans ses rangs. De même, la police de la CUM vient d'organiser un groupe chargé de réprimer les "shylocks", mais son travail ne fait que commencer. Pendant des années, dans cette ville que l'administration en place disait avoir fermée au crime organisé, les banquiers du crime, les proxénètes, les spécialistes de l'incendie payant, les chevaliers de la faillite frauduleuse, les gros bookies ont pour ainsi dire eu carte blanche. Ils ont atteint à Montréal, vingt ans après Pax Plante, une taille industrielle qui n'a rien à envier aux autres secteurs de l'économie.

Certains experts soutiennent qu'il faudrait frapper la pègre économique et non pas judiciairement, mais que cette stratégie est de nature à créer d'autres problèmes sociaux. Le crime organisé refuse à bon compte, par exemple, dans les milieux désavantagés bien des marchandises volées qu'autrement les pauvres ne pourraient se procurer. C'est oublier que les pauvres étant les plus vulnérables, ils sont les premières victimes des prêteurs, des vendeurs de produits avérés, et des narcotics.

Les entreprises de la pègre, celles qu'elle met sur pied comme les autres dont elle prend le contrôle, donnent souvent du travail à d'ex-détenus repoussés par la société. Mais elles les exploitent aussi. La pègre empêche la syndicalisation, souvent par la violence quand la corruption ne suffit pas. Elle viole systématiquement la loi du salaire minimum, comme les autres lois. A l'occasion, elle ne manquera pas de pressurer une main-d'oeuvre servile recrutée à même l'immigration illégale.

Bien du tapage a été fait jusqu'à maintenant contre le crime organisé et quelques-uns de ses personnages. Il reste maintenant à faire des causes et des procès. Il reste à trouver une stratégie policière de lutte efficace dans les domaines les plus gravement touchés. Quelques agents ont fait des efforts personnels valables, souvent au prix de graves troubles au sein même de la police. La police elle-même, comme service responsable de la sécurité des personnes et des biens, n'a pas encore de force de frappe qui soit à la hauteur du défi.

Jean-Claude LECLERC

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Laroque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$40 par année; six mois: \$22. À l'étranger: \$45 par année; six mois: \$25; trois mois: \$13. Éditions du samedi: \$10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées

des événements

des hommes

par JAMES EAYRS

A quand la diffusion télévisée des travaux parlementaires?

"Vu l'urgence de la question, le gouvernement tentera d'obtenir l'appui de la Chambre, indépendamment des affiliations de partis, au sujet des réformes qu'il propose d'apporter aux règles de procédures parlementaires et au sujet des mesures dont vous serez saisis et qui porteront (entre autres) ... sur la mise en ondes des débats de la Chambre". Ainsi s'exprime le gouvernement dans le discours du trône lu la semaine dernière à Ottawa.

Il est à peu près temps. La diffusion des travaux parlementaires fut proposée pour la première fois en 1925. Un certain W.F. Empey, parlant au nom de la section ouvrière de la Political Association of Toronto, écrivait alors au premier ministre Mackenzie King pour demander "l'installation à la Chambre des Communes d'un système de radio suffisamment puissant pour diffuser les débats parlementaires à travers tout le pays".

Les arguments qu'invoquait alors Empey à l'appui de sa suggestion sont aussi valables que jamais, un demi-siècle plus tard. Le Canada est une société démocratique. Or, la démocratie, c'est le gouvernement par le peuple. Si le gouvernement par le peuple requiert, pour des raisons pratiques, que les affaires du gouvernement soient surtout confiées aux représentants du peuple, le moins que ceux-ci puissent faire pour leurs électeurs, c'est de leur laisser savoir ce qu'ils font — par l'entremise de tous les médias de communications que la technologie de notre époque peut mettre à leur disposition.

Cela paraît sensé? En effet, ce l'est. Et pourtant, nos représentants n'ont fait que se traîner les pieds depuis la première fois que cette question fut soulevée il y a cinquante ans. Pourquoi?

On peut trouver l'explication de cette lenteur dans l'histoire des luttes qu'il a fallu conduire pour obtenir que les travaux parlementaires soient consignés par écrit, et à plus forte raison enregistrés par l'oeil de la caméra.

Longtemps avant qu'un coup de plume de la reine Victoria ne vienne, selon l'expression peu flatteuse de Goldwin Smith, transformer cette ville de chantiers sub-arctique qu'était Ottawa en un "lieu d'activités politiques malodorantes", la mère des parlements avait commencé à Westminster à s'inquiéter au sujet des intrusions que faisaient dans sa vie privée des scribes impertinents.

Un certain Edward Cave — que l'on peut considérer comme le W.F. Empey du XVIIIe siècle — avait un jour publié dans le Gentleman's Magazine — sorte d'équivalent du Playboy au XVIIIe siècle — un compte rendu de ce qui avait transpiré au Parlement la semaine précédente.

Les honorables députés avaient les bras au ciel. Une seule raison empêchait l'orateur de les déclarer hors d'ordre: il était le plus furieux de tous. Il fallait entendre l'orateur Arthur Onslow déclara sur un ton impressionnant que la publication des débats dans les journaux de nouvelles imprimées rabaisait le ton des discussions, violait le caractère privé de la Cham-

bre, et contribuait à déformer l'expression des opinions. Onslow considérait, en somme, que la publication des débats était un mauvais service rendu à la nation et qu'il importait d'y mettre un terme. Aussi présenta-t-il la motion suivante.

"Qu'il soit résolu de considérer comme un acte de haute indignité et comme une violation notoire des privilèges de cette Chambre le fait, pour un nouvelliste dans ses correspondances parlementaires ou dans d'autres articles, ou pour un imprimeur ou un propriétaire de journal dans quelque journal imprimé que ce soit, de s'arroger le droit d'insérer dans lesdites publications ou d'y présenter quelque compte rendu que ce soit des actions ou des autres procédures de cette Chambre; et que cette Chambre engage les mesures les plus sévères contre ceux qui se rendront coupables de cet outrage à son endroit."

La motion fut adoptée à l'unanimité. "Lorsque Onslow eut quitté son fauteuil", raconte le biographe de Luke Hansard (celui-ci fut le premier imprimeur du roi, et son nom est devenu synonyme de la publication sous forme imprimée des comptes rendus des travaux parlementaires à travers tout le Commonwealth), "et que le cri de 'Who go home?' eut résonné le long des corridors tapissés, les parlementaires eurent la sensation agréable d'avoir fait une pleine soirée de travail. Tout cela n'est évidemment que rapport de journalistes, qu'espionnage et mensonge! Au dehors, les torches projetaient une flamme vacillante et les voix jubilantes des Whigs et des Tories, tantôt amicales tantôt hostiles, se perdaient dans la douceur d'une nuit printannière".

Ainsi, se déroulerent les travaux de la Chambre des Communes de la Grande-Bretagne le 15 avril 1738. Plus de deux siècles ont passé depuis ce temps, et les parlements de diverses parties du monde redoutent encore les effets déformants de la diffusion télévisée de leurs délibérations.

Ces craintes ne sont d'ailleurs pas exclusives aux parlementaires. La perspective de la diffusion télévisée des travaux parlementaires suscite aussi des inquiétudes chez les observateurs de l'extérieur. Lorsqu'il apparut possible que Richard Nixon soit appelé à subir au Congrès une procédure d'impeachment, un groupe d'Américains distingués s'opposèrent publiquement et à la télédiffusion de l'événement. "Notre recommandation" prirent-ils soin d'expliquer, "n'implique aucune pensée de dénigrement à l'endroit de la télévision. Nous voulons plutôt éviter que la présence des caméras au milieu de ces délibérations solennelles n'ait un effet inflammatoire sur la conduite des principaux acteurs et le déroulement des débats".

Tel est aussi l'argument que nos propres parlementaires invoquent le plus souvent pour s'opposer à la diffusion télévisée de leurs travaux. Cette procédure favoriserait l'émergence de ce qu'il y a de plus mauvais dans l'institution parlementaire, soutiennent-ils; elle favoriserait celui qui cherche à créer un effet au détriment du travailleur solide. On va même jusqu'à dire: si les travaux parlementaires avaient été télévisés au cours des dix dernières années, John Diefenbaker

serait peut-être encore notre premier ministre!

Mais cet argument est à double tranchant. Il ne serait pas nécessairement mauvais, il pourrait même être excellent, que la T.V. expose au grand jour ces députés d'arrière-banquette écrasés sur leur fauteuil à la suite d'un repas trop lourd ou ensevelis dans leur journal alors qu'ils devraient plutôt l'être dans les affaires de la nation.

Aurait-on pu imaginer procédure plus efficace pour ouvrir les yeux de millions de Canadiens que le spectacle télévisé de ce député disant à ses collègues remplis de compréhension: "Je ne sais pas trop au juste pourquoi je me suis levé afin de prendre la parole. Je n'exerce guère de toute manière dans l'art de parler et je n'ai jamais su, depuis que je suis dans cette Chambre, ce que je devrais y faire ou n'y point faire". Voilà un aveu trop intéressant pour qu'on aille l'ensevelir dans les dernières pages du Hansard.

On exagère beaucoup le soi-disant "effet d'entraînement de la télévision sur la conduite des principaux acteurs". Il existe bien d'autres moyens, en dehors de la télévision, pour provoquer un tel effet chez les membres du parlement.

Voici une description de la manière dont certains d'entre eux se conduisent lors du célèbre débat sur le pipeline transcanadien en mai 1956: "Ce fut un mois rempli de bruits peu naturels pour cet endroit jadis marqué au coin de la sobriété: caquetage, sifflements et chahut, jacassage, éclats de rire confinant parfois à l'hystérie. En

plein coeur de la crise, un chœur formé de députés libéraux, siégeant sur la première rangée ne trouverent rien de mieux à faire que d'entonner à pleine voix une chanson sur le pipelaine, sur l'air de "Three will always be an England". On aurait dit que ces gens se pensaient dans la fredonnie des frères Marx ou dans le monde de Rudolph Friml".

Ne pourrait-on pas au moins soutenir que la présence de la télévision à la Chambre, grâce à la certitude qu'auraient les députés que leurs étourderies n'échapperaient plus à l'oeil désapprobateur de la nation, contribuerait à les empêcher de tomber dans de telles manifestations infantiles plutôt qu'à s'y complaire?

Il faut enfin penser à meubler les loisirs du grand public. Nous payons pour le maintien et le fonctionnement du parlement: pourquoi nous refuserait-on le droit de jouir du spectacle que l'on peut y observer? "Je le vis un jour à la Chambre de Communes, vêtu d'une manière presque incroyable pour un premier ministre moderne... avec l'âge, ses boucles ambrosiennes de naguère avaient perdu leur caractère ondulé; c'est à peine si une mèche de cheveux ornait son front; seul l'art du teinturier parvenait à protéger sa chevelure amincie contre les ultimes ravages du temps". L'auteur a-t-il voulu parler de Trudeau? Ou de Disraeli?

Il s'agit, dans ce cas-ci, de Disraeli. Mais avec la télévision, nous le saurons de manière certaine.

Lettre ouverte au président Gerald Ford

L'époque des échanges internationaux à sens unique est révolue

Monsieur Gerald Ford, Président des Etats-Unis d'Amérique, La Maison Blanche, Washington, D.C.

C'est avec une attention soutenue et un intérêt particulier que j'ai lu la version officielle de l'allocation que vous avez prononcée à l'Assemblée générale des Nations Unies. Je tiens à vous signaler que, pour le Venezuela, vos paroles ont une importance évidente, étant donné qu'au cours des 15 dernières années, notre pays s'est fait le défenseur inlassable et résolu des prix internationaux du pétrole et n'a cessé de participer à la juste controverse sur la situation mondiale des matières premières pour défendre la position de nos pays dans ce que l'on appelle les "termes de l'échange". La grande instance mondiale où vous avez choisi d'exposer les vues du gouvernement des Etats-Unis sur les questions les plus importantes qui affectent ou qui préoccupent aujourd'hui tous les peuples du monde m'autorise et m'engage, au lieu d'utiliser les voies diplomatiques habituelles, à m'adresser publiquement et directement à vous pour vous faire connaître la réaction de mon gouvernement à la déclaration du gouvernement des Etats-Unis.

En Amérique latine, nous n'avons pas cessé, pendant plusieurs décennies, de réclamer avec insistance un traitement juste et équitable de la part des pays développés et bien entendu, au premier chef, de notre voisin et ami traditionnel, les Etats-Unis d'Amérique. Nous avons signalé à maintes reprises comment nos pays s'appauvrirent en servant de fournisseurs d'abondance à l'économie des Etats-Unis. Avant la crise de l'énergie et avant que les prix du pétrole n'atteignent leur niveau actuel, les matières premières produites par nos pays étaient achetées, d'année en année, à des prix qui n'ont jamais été proportionnés ou équilibrés par rapport à ceux des articles manufacturés dont nous avions besoin pour notre développement et que nous achetions en grande partie aux Etats-Unis, non seulement pour des raisons d'ordre géographique, mais aussi à cause des crédits liés à l'économie américaine qui, traditionnellement, nous étaient accordés.

Chaque année, les pays producteurs de café, de viande, d'étoffe, de cuivre, de fer ou de pétrole devaient fournir une quantité plus importante de leurs produits pour acquiescer aux machines et autres articles manufacturés qu'ils importaient, ce qui entraînait ces pays dans un processus continu et de plus en plus marqué de déperdition de capital et d'appauvrissement.

En Amérique latine, comme dans les autres pays en voie de développement, nous pouvons affirmer que les pays développés ont exploité les besoins fondamentaux de l'homme latino-américain, asiatique ou africain. Dans le cas particulier du Venezuela, les prix du pétrole se sont franchement détériorés pendant de nombreuses années, cependant que notre pays était obligé d'acheter les articles manufacturés en provenance des Etats-Unis à des prix de plus en plus élevés, ce qui limitait chaque jour un peu plus les possibilités de développement et de bien-être des Vénézuéliens.

Les premiers responsables de l'affrontement économique actuel

Précisément, la création de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) a été la conséquence directe de l'application par les pays développés, en tant qu'arme d'oppression économique, d'une politique de prix dérisoires pour nos matières premières. D'une certaine manière, cela confirme pleinement les paroles que vous avez prononcées à l'ONU, à savoir que "si un pays quel qu'il soit essaie de se servir d'un de ses produits à des fins politiques, il est inévitable que d'autres pays soient tentés d'utiliser leurs produits à leurs propres fins". A l'heure actuelle,

nous voyons comment le refus des pays développés, et notamment des Etats-Unis, d'accepter des prix justes et équitables pour le café a plongé dans l'inaction l'Organisation internationale du Café, qui a justement été créée en vue d'établir un équilibre satisfaisant et juste entre producteurs et consommateurs. Les pays producteurs de café en Amérique latine et en Afrique vont perdre près de 30 p. 100 de leurs recettes en devises, alors que les prix des articles manufacturés en provenance des pays développés ont doublé ou triplé.

La crise alimentaire dans le monde est, notamment, la conséquence des prix élevés auxquels les pays développés nous vendent les machines agricoles et industrielles et autres facteurs de production indispensables à l'agriculture et à la croissance de nos économies.

Mon gouvernement partage l'idée que vous avez exposée à l'Assemblée générale des Nations Unies, selon laquelle "un monde d'affrontement économique ne peut être un monde de coopération politique". Or, l'affrontement économique, ce sont les grandes puissances qui

par
CARLOS ANDRES PEREZ
président de la république du Venezuela

■ Dans le cadre du grand débat qui a suivi l'inauguration de la présente session de l'Assemblée générale de l'ONU à New York, le président Gerald Ford, des Etats-Unis, a prononcé un vigoureux plaidoyer contre la hausse abusive du prix du pétrole. Le président d'un important pays producteur, M. Carlos Andrés Pérez, du Venezuela, s'est empressé d'adresser à M. Ford une réponse publique dans laquelle il expose la position des pays producteurs de matières premières. Voici le texte intégral de cette lettre ouverte du président du Venezuela au président des Etats-Unis. La lettre porte la date du 20 septembre.

l'ont créé, en se refusant à accorder une participation égale aux pays en voie de développement qui cherchent à réaliser l'équilibre indispensable entre les termes de l'échange. Au sein de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), le Venezuela n'a pas utilisé et n'utilisera pas ses richesses énergétiques comme arme poli-

tique, car ce n'est pas dans ce but qu'a été créé cet organisme, mais pour défendre les richesses essentielles qui étaient extraites de notre sous-sol à des prix qui ont toujours été sans commune mesure avec la valeur de nos importations et des techniques nécessaires à notre développement.

La politique des pays producteurs de pétrole

Je me permets d'interpréter la politique de l'OPEP en vous affirmant que les pays producteurs de pétrole espèrent que, dans une instance mondiale telle que l'ONU, les pays producteurs de matières premières et les pays industrialisés pourront parvenir à un accord équitable et conforme aux principes de la justice internationale, en vue d'établir un équilibre décent et acceptable entre la rémunération du travail des hommes et des femmes de nos pays, et le prix que nos économies doivent payer pour les importations dont nous avons besoin.

Cette politique du Venezuela, qui a l'appui de tous les partis et groupes d'opinion ainsi que de notre peuple, est conçue comme faisant partie de l'éducation nationale, car elle est fondée sur l'idée, et diffuse l'idée, que le Venezuela est un pays pétrolier, producteur et vendeur d'un bien rare, qui prend de plus en plus de valeur et a une importance stratégique fondamentale. Nous ne voyons pas d'autres moyens d'affronter

la totalitarisme économique qui s'est peu à peu emparé de la direction des affaires et du commerce mondial et qui risque d'infliger au monde autant de malheurs que le totalitarisme politique du nazisme et du fascisme, face auquel votre pays a rendu au monde un service aussi héroïque que grandiose et a bien mérité la gratitude de l'humanité tout entière.

La Conférence mondiale de l'alimentation que la FAO prépare pour le mois de novembre ne pourra atteindre les objectifs élevés qui lui ont été fixés si les pays en voie de développement n'obtiennent pas, pour les matières premières qu'ils produisent, la garantie de prix rémunérateurs qui devront se trouver dans une situation d'équilibre nécessaire et satisfaisant avec les prix des articles manufacturés qu'ils importent.

Je tiens à vous rappeler que dans les diverses instances internationales qui se sont constituées pour étudier les énormes inégalités et injustices qui caractérisent le commerce international, les pays développés se sont engagés à faire apport d'un pour cent de leur produit national à titre de contribution en fa-

veur des pays en voie de développement. Or cet objectif n'a jamais été atteint. Notre pays est disposé, comme il en a fourni la preuve, à apporter sa propre contribution économique, mais il demande et il espère de la part des pays puissants qu'ils se soient engagés. C'est sur nos pays qu'ont toujours pesé les charges inacceptables du commerce international. Nos plaintes et nos réclamations n'ont jamais été entendues, et l'on a fait fi de nos aspirations légitimes. C'est un fait bien connu — car il s'agit là de chiffres publiés par des organismes dont l'autorité est reconnue sans discussion dans le monde entier — que les prix du pétrole influent que pour une part infime sur les coûts de production aux Etats-Unis et dans les autres pays développés.

Mon gouvernement porte un intérêt sincère au maintien des relations les plus cordiales et les plus fécondes avec le votre et nous faisons dans ce sens les efforts de coopération compatibles avec les intérêts du pays et la défense de notre économie, pour ce qui est notamment de la

Suite à la page 6

le château d'aujourd'hui... extravagant ou sage

L'environnement Château

L'homme aime les belles choses et il les trouve au Château d'Aujourd'hui. Pour les réunir, les conseillers décorateurs du Château d'Aujourd'hui créent l'harmonie entre vous et les belles choses qui vous entourent.

Il y a trois Château d'Aujourd'hui:

- 6370 St-Hubert
- 6375 St-Hubert, Montréal
- 1125 boulevard St-Martin, Laval

C'est le temps de faire installer les
GOUTTIÈRES (HO-DO)
Galvanisées, cuivre
aluminium
Estimation gratuite
Montréal 322-4160
Québec 872-9244
PRIMEAU MÉTAL INC.

CHEZ
TABLE D'HÔTE
MENU TYPE
Hors d'oeuvre
Potage du jour
La Sole Caprice \$18.50
ou
Les Caillies
en Cocotte \$21.50
ou
Le Steak Tyrolien \$23.50
Les Desserts
Le café
Les vins
Saumur Blanc ou Champi-
gny, 1/2 btl par personne.
Du lundi au samedi
de 6:00 p.m. à la fermeture
591 E. HENRI-BOURASSA
bardet
FACE AU MÉTRO • 381-1777

SETA VOYAGES

VOYAGES AVIONS NOLISES
Montréal-Paris
à partir de \$259.

VOLS SPÉCIAUX
NOLI-FRANCE

BILLETS AVION
toutes destinations
dans le monde entier

Tél.: 861-3906

suites
de la première
page

MEIGHEN

tes les provinces. "Le fédéral ne peut pas imposer de formule".

Puis, abordant le problème de succession de M. Stanfield, M. Meighen s'est dit favorable à ce que le Parti conservateur songe sérieusement à se donner un leader francophone. Un choix qui, selon lui, pourrait aider la cause des conservateurs au Québec mais sans pour autant porter la garantie d'une victoire nationale. M. Meighen a semblé indiquer sa préférence à John Fraser de Vancouver en exprimant l'opinion qu'un député bilingue de la Colombie-Britannique ferait "toute aussi bonne figure" qu'un francophone du Québec. "Il y a bien d'autres facteurs. Tout le monde est rouge au Québec. C'est devenu une sorte de réflexe."

À la satisfaction d'un autre intervenant de l'auditoire, M. Meighen s'est montré favorable à l'idée que l'aile québécoise du PC se donne un chef de file. Et qu'il soit francophone. "Un gars du bout." C'est avec un sourire ironique que le président national du PC a accueilli la suggestion que le choix de ce lieutenant québécois se fasse entre un Jean Béliveau, un Maurice Richard, ou une autre vedette du genre.

PLUS RICHE

Côté pile, rien à signaler: la carte du monde est là, bien dessinée, aucun continent n'a été oublié... Côté face, cependant, sous la tête de Sa Majesté, est inscrite la date 1974. Comme on dit dans les salles de presse, nos lecteurs auront compris qu'il fallait lire 1973, année d'émission de la 1ère série de monnaie olympique.

Comment cette grossière erreur a-t-elle été découverte? Hier avant-midi, un client entre en contact avec la compagnie canadienne Decathlon Coins, fournisseur de la monnaie olympique. Notre homme est amèrement déçu, il crie à la fausse représentation: comment se fait-il que, sur sa pièce de \$10, apparait la date 1974?

Le président de Decathlon Coins, M. Abel Feldman, n'en croit pas ses oreilles, il exige de voir, il se rend à l'évidence: il y a bel et bien un erreur de date.

Coup de téléphone à Ottawa pour prévenir les autorités de la monnaie olympique de l'erreur. "Impossible, répond-on dans la capitale. Si ce que vous dites est vrai, c'est de la contrefaçon pure et simple."

"Si c'est de la contrefaçon, c'est vous, alors, qui êtes responsables puisque c'est de vous que j'ai acheté", rétorque M. Feldman.

Le directeur du programme de la monnaie olympique, M. Austin Page, est alerté. Une enquête rapide est faite à l'Hotel de la monnaie. Appel en Europe pour prévenir le Comité international olympique de cette faute de frappe. La conclusion est là: entre 8.000 et 10.000 pièces de \$10 souffrent d'une erreur de date, un collectionneur européen en possède une, lui aussi.

M. Feldman reçoit de M. Page la permission d'annoncer cette "nouvelle" à Montréal et convoque, dans l'après-midi, deux journalistes dans les bureaux d'une maison chargée de la publicité de Decathlon aux États-Unis.

Selon ce qu'a pu apprendre M. Feldman, l'erreur aurait été commise fin juillet ou début août de cette année. Si l'on a pu déterminer le nombre de pièces portant la date 1974, c'est qu'entre 8.000 et 10.000 pièces sont frappées par coin. (Le coin, explique le Larousse, est un morceau d'acier trempé, gravé en creux, pour frapper les monnaies ou les médailles.) Dans le cas présent, un seul coin aurait été utilisé.

La théorie de M. Feldman est la suivante: un certain nombre de pièces de monnaie sont retournées avant leur distribution, soit parce qu'elles ont été mal frappées, soit parce qu'elles sont égratignées.

Quand il faut frapper d'autres monnaies, les pièces défectueuses sont fondues et utilisées une seconde fois. C'est ce que l'on a fait, fin juillet ou début août, mais un employé distraité, s'il a utilisé le bon côté pile (la carte du monde), a malheureusement pêché en se servant du côté face de l'émission de 1974.

L'Hotel de la monnaie, qui est, comme cela se doit, obsédé par son intégrité, ne rit pas de cette affaire. Car

il est certain qu'il ne pouvait faire mieux pour donner plus d'intérêt encore au programme de la monnaie olympique.

M. Feldman est pour sa part convaincu qu'il s'agit d'une erreur "humaine" et que si la contrefaçon avait été délibérée, ce n'est pas 8.000 mais 100.000 pièces datées 1974 qui auraient alors été frappées. Et rien, jusqu'à présent, n'indique en effet que cette histoire est un "stunt" publicitaire destiné à mousser la vente de la monnaie olympique, même si l'on peut regretter la négligence incompréhensible de l'Hotel de la monnaie.

Quant à M. Feldman, il serait prêt à payer \$100 dès aujourd'hui pour mettre la main sur un "faux \$10" et ne serait pas surpris si ces pièces erronées datées valaient un jour \$500 ou \$1.000 ou plus encore.

Allez vite vérifier si vous n'êtes pas l'un des 8.000 chanceux...

GERALD FORD

du Congrès et des citoyens américains. La plupart des mesures avancées par le président Ford pour réduire la consommation d'énergie aux États-Unis avaient déjà été proposées sous la même forme volontaire par son prédécesseur Richard Nixon, l'hiver dernier au moment de l'embargo.

Mais dès le retour à des approvisionnements pétroliers normaux, les Américains se sont empressés de revenir à leurs habitudes de consommation et le Congrès a mis de côté les multiples propositions de la Maison-Blanche pour augmenter la production aux États-Unis ou réduire leur dépendance extérieure.

Il n'est donc pas certain que le président Ford sera entendu aujourd'hui alors que les avertissements de son prédécesseur sont restés lettre morte. La Maison-Blanche n'ignore pas que, seules des restrictions obligatoires seront efficaces, mais il était sans doute difficile de les imposer à un mois des élections.

Les mesures vraiment nouvelles proposées par M. Ford ne deviendront applicables que si le Congrès les approuve, ou si les milieux d'affaires acceptent de s'y plier.

UN ÉMISSAIRE

Il va sans dire que le Canada devra suivre ce mouvement, sous peine de couper ses entreprises automobiles du marché américain; ce que le ministre de l'Industrie et du Commerce Gillespie a d'ailleurs indiqué dès hier soir. M. Gillespie s'est évidemment félicité de ce que Washington, à première vue, ait écarté toute mesure anti-inflationniste à caractère protectionniste, dont l'efficacité aux États-Unis aurait été obtenue aux dépens de ses partenaires commerciaux et de toute la planète; il a également signalé que M. Eberle lui avait transmis les assurances du président Ford quant à l'adoption prochaine du Trade Reform Bill, condition nécessaire à l'amorce des négociations commerciales du GATT. "Un des effets de ce programme sera sans contredit de rassurer les partenaires commerciaux des États-Unis," de commenter M. Gillespie.

Bien qu'il n'ait pas, lui non plus, examiné en détail le programme de M. Ford, M. John Turner devait lui aussi se féliciter de ce que les mesures visent à juguler l'inflation sans ralentir l'économie... en signalant que bon nombre d'entre elles avaient déjà été adoptées par le gouvernement dont il est le ministre des Finances: rejet de la réglementation des prix, relèvement des paiements d'assurances-chômage, soulagements fiscaux.

la météo

Une faible perturbation centrée sur les grands lacs traversera le Québec aujourd'hui. Elle sera accompagnée d'averses au sud et de chutes de neige au nord. Il y aura dégagement derrière ce système dès ce soir dans l'ouest du Québec et demain dans les régions du bas du fleuve.

Régions de l'Abitibi, de Pontiac-Témiscamingue, de la Haute-Mauricie, des Laurentides, de Québec. Trois-Rivières: chute de neige fondante en matinée. Dégagement en fin de journée. Maximum environ 40. Aperçu pour jeudi: ensoleillé.

Régions de Chibougamau: généralement nuageux avec possibilité de quelques chutes de neige locales. Maximum 25 à 30. Aperçu pour jeudi: ensoleillé.

Régions de l'Outaouais, de Montréal, des Cantons de l'Est: généralement nuageux avec possibilité d'averses en matinée. Dégagement en fin de journée. Aperçu pour jeudi: ensoleillé.

Région du Lac St-Jean: possibilité de chute de neige fondante en matinée. Dégagement en fin de journée. Aperçu pour jeudi: ensoleillé.

Régions de Baie-Comeau, de Sept-Îles, de Rimouski, de la Gaspésie: nuageux avec neige fondante. Maximum 35. Aperçu pour jeudi: dégagement.

des gagne-petit, mesures pour accroître l'offre de produits dans le secteur agricole ou industriel. "Si vous essayez de me faire dire que Washington s'est inspiré des mesures de votre gouvernement, je ne la nierai certainement pas", devait d'ailleurs répliquer peu après l'ambassadeur Eberle.

"Le programme américain ne vise pas à réduire la demande et portant l'expansion aux États-Unis de façon draconienne, de préciser M. Turner. Cela est important pour le Canada et pour le reste du monde. Le programme semble aussi s'appuyer sur un très large consensus américain, à la suite des "sommets" économiques organisés par la maison blanche. Enfin, le président Ford, dans son discours comme par le geste qu'il a posé en dépeçant un envoyé spécial à Ottawa qui, de là, fera le tour de la Communauté européenne avant de se rendre au Japon, a reconnu explicitement que les États de la planète devaient coordonner leurs politiques monétaires et fiscales et que toute action qu'ils prennent chez eux pour juguler l'inflation a ces effets de contagion ailleurs.

Quant au secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures McEachen, celui-ci s'est félicité du geste fait par Washington en dépeçant au moment précis où il s'adressait au Congrès un émissaire à Ottawa.

GAUVIN Suite de la page 3

M. Harvey se demandait pourquoi on voulait changer le système actuel puisqu'il ne comportait aucun problème pour lui et pour ses commettants.

"Si vous n'avez aucun problème, je me demande ce que je fais ici. Deuxièmement, si vous n'en avez aucun, à travers le monde on s'interroge, monsieur. Il faudrait quand même lire, il faudrait quand même regarder ce qui se passe", lui répondait sèchement M. Gauvin.

Dans un tel climat, on peut comprendre que l'audience de cette première audience de la commission parlementaire a porté peu de fruits. M. Gauvin et ses collègues, MM. Belleau, Bouchard et Rankin, ont en somme repris les grandes recommandations de leur rapport, remis au gouvernement, en mai dernier, après trois ans d'étude.

● le rapport propose une nette amélioration de la sécurité routière, grandement défectueuse au Québec par rapport aux autres provinces et pays, afin de diminuer le taux élevé d'accident.

● le rapport propose un nouveau régime d'indemnisation des accidentés, basé non pas sur la faute commise (le système actuel) mais sur l'indemnisation sans égard à la responsabilité ("no fault"). L'assurance deviendrait alors obligatoire pour tous les automobilistes afin de couvrir les pertes économiques découlant de blessures corporelles et une partie des dommages matériels encourus.

● la modification en profondeur des structures administratives actuelles afin de rétablir la concurrence entre les compagnies, "qui s'entendent trop bien", et de diminuer les coûts, notamment en faisant disparaître les intermédiaires entre l'assuré et l'assureur.

M. Gauvin insistait, hier, sur le caractère complémentaire des trois secteurs couverts par son rapport: sécurité routière, nouveau système d'indemnisation et réforme des structures des compagnies d'assurance.

Il faut, selon lui, se méfier de ceux qui proclament qu'une amélioration de la sécurité routière réglerait à elle seule le problème. "Même s'il y avait moins d'accident, le système actuel demeurerait mauvais", précisait-il.

Quant à la préférence de la commission pour l'entreprise privée, pourtant évaluée comme entraînant 3% de plus de coût même après les réformes proposées, M. Gauvin continue à la justifier par les vertus de la concurrence.

Il cite cependant aussitôt la dernière recommandation du rapport. "Que, si les réformes et les mesures ci-dessus ne sont pas intégralement adoptées et suivies, l'administration du régime soit confiée à une Régie d'Etat."

Et ces réformes devront être effectuées d'un seul coup. "Il serait impensable de s'attaquer à une réforme de l'entreprise privée par étapes", affirmait en effet M. Bouchard.

St-Domingue:
le suspense
est terminé

SAINT DOMINGUE — (AFP) — L'affaire des otages du consul général du Venezuela à Saint-Domingue a pris fin sans effusion de sang hier soir. Mendez Vargas et ses amis ont accepté l'offre du président Joachim Balaguer de quitter le territoire de la république dominicaine après avoir libéré les sept otages qu'ils détenaient depuis douze jours. Parmi eux figurent Mme Barbara Hutchison, chef des services d'information de l'ambassade américaine et deux diplomates vénézuéliens.

manière s'interpréter comme une réponse hostile à ce que vous avez déclaré dans votre message important à l'Organisation des Nations unies. Mais il me semble, en tant que président du Venezuela, que ce sera contribuer aux bonnes relations entre nos deux pays que de formuler à votre intention l'expression la plus claire et la plus représentative de notre intérêt latino-américain, lequel n'est ni incompatible ni en conflit avec l'intérêt national de votre pays ni d'aucun autre pays désireux d'agir dans le cadre réel de la justice internationale et non pas sur une base de domination unilatérale.

Sachez que vous pouvez compter sur la solidarité et l'appui du Venezuela, pays ami du votre depuis de nombreuses années déjà, dans la poursuite de ces objectifs.

Tripotage appréhendé des listes
électorales à Saint-Léonard

par Bernard Descôteaux

Le Comité des citoyens de Saint-Léonard et le Parti d'alliance municipale ont demandé au ministre de la Justice, Me Jérôme Choquette, de faire enquête sur des événements qui font craindre un coup de force et une campagne d'intimidation à la veille des élections municipales dans cette municipalité de la banlieue de Montréal.

Ce coup de force consiste en une demande de radiation de quelque 1150 noms sur la liste électorale, et de près de 2.400 inscriptions de nouveaux électeurs sur cette liste. Alors que la liste électorale comprend cette année environ 35.000 noms, la radiation se ferait dans une proportion de 98 pour cent à l'endroit de francophones, et l'inscription de nouveaux noms dans une proportion de 95 pour cent en faveur d'italo-Québécois.

C'est le Parti d'alliance municipale (PAM) qui a fait cette dénonciation hier. Interrogée à ce sujet, la présidente des élections de Saint-Léonard a confirmé ces faits.

Les "loisirs" des plombiers
devant la commission Cliche

par Gilles Francoeur

Des membres de l'exécutif de l'Association sportive du local 144, des plombiers de la FTQ-Construction, ont été assignés hier ou lundi par voie de subpoena pour être entendus à huis clos par la commission Cliche, a-t-on appris hier de source syndicale bien informée.

Les subpoena étaient accompagnés d'une demande de produire la comptabilité de cette association.

Le président en titre de l'Association sportive du local 144 est M. Jacques Landry. A cause de son état de santé, il a été à toutes fins utiles remplacé depuis quelques mois par le vice-président, M. André Tanguay. Le secrétaire-trésorier de l'Association, qui est responsable de la tenue des livres, est un certain M. Fortugno. Ce dernier remplace depuis quelque temps l'ancien titulaire du poste, M. Jean-Guy Devost.

Il a été impossible de savoir des procureurs de la commission Cliche le nom des membres de l'exécutif de l'association sportive appelés à comparaître.

On apprendrait hier qu'un montant de \$38.000 avait été versé en avril dernier au fonds de loisir du local 144 par la compagnie Canadian Liquid Carbonic. Cet employeur avait été contraint, selon les renseignements obtenus, à verser cette somme pour éviter le sabotage d'une machine qu'il a fait installer au printemps par des plombiers de la FTQ-Construction. Le prétexte invoqué pour cette demande de "compensation": la machine en question n'aurait pas d'étiquette syndicale.

L'Association sportive du local 144 est une entité juridique distincte du syndicat des plombiers de la FTQ-Construction, soit le local 144 de l'Association unie des compagnons et apprentis de l'industrie de la plomberie et de la tuyauterie des États-Unis et du Canada.

Au cours des dernières semaines, plusieurs associations patronales ont affirmé devant la commission Cliche que leurs membres avaient été victimes d'extorsion et contraints de verser d'importantes sommes d'argent au fonds de loisir du 144.

Les démarches entreprises par la commission Cliche ont de toute évidence pour but de vérifier ces allégations. Les preuves que pourraient accumuler les procureurs de la commission seront présentées à compter de lundi prochain, alors que débutera la deuxième phase des travaux de l'organisme chargé d'enquêter sur l'exercice de la liberté syndicale au Québec.

À Time de faire la preuve

OTTAWA (PC) — Le gouvernement canadien ne semble pas disposé à conserver toutes les exemptions de taxes dont jouissent les annonceurs dans le magazine Time dont la survie est menacée si le statut fiscal particulier pour ces annonceurs est éliminé.

C'est du moins ce que l'on est en droit de penser d'après les propos du Secrétaire d'Etat, M. Hugh Faulkner, hier aux Communes, par suite d'une question de M. Howard Graffey, conservateur de Brome-Missisquoi.

Le ministre a répondu au député que le gouvernement n'a pris aucun engagement visant à prolonger les privilèges fiscaux

La crise
alimentaire:
priorité à la
technologie

OTTAWA (PC) — Les pays riches, tel le Canada, devraient entreprendre une action vigoureuse en vue de conjurer la crise mondiale de l'alimentation. Telle est l'exhortation faite hier à Ottawa, par M. Roy L. Jackson, un haut fonctionnaire des Nations unies.

Le défi à relever, selon M. Jackson, est l'élimination de la famine, de l'insécurité et des ferments de révolution menant à l'instauration de dictatures dans les pays minés par la sous-alimentation.

M. Jackson, qui est directeur général adjoint de l'Organisation des Nations unies pour la nourriture et l'alimentation, a exposé un programme en six points d'assistance massive aux pays en voie de développement et a invité le Canada à poursuivre son leadership dans le mouvement d'aide aux pays sous-développés.

Le fonctionnaire international séjourne actuellement au Canada où il participe, dans la capitale, à deux journées de conférence sur la crise mondiale de l'alimentation, réunion convoquée pour préparer une conférence internationale sur ce sujet qui doit avoir lieu à Rome le mois prochain.

M. Jackson a précisé que la priorité est d'apporter l'aide technologique nécessaire aux pays incapables d'accroître leur propre production de denrées alimentaires. Sont en outre prioritaires l'amélioration du système de distribution d'aliments, l'élaboration de mesures visant à la constitution d'approvisionnement, l'établissement de meilleures conditions pour le commerce international des produits de la ferme et l'augmentation de \$1,5 milliards à \$5 milliards du fond international d'aide à la production alimentaire.

Les approvisionnements alimentaires mondiaux ne sont maintenant que de 26 jours, a précisé M. Jackson. Selon lui, les mauvaises récoltes réalisées au Canada, un des trois principaux fournisseurs, pourraient être le présage de désastre dans les pays sous-développés.

faits.

Dans un télégramme envoyé au ministre de la Justice, le PAM, qui fait la lutte au maire sortant Léo Ouellet et au groupe du conseiller Jean DiZazzo, a demandé à Me Jérôme Choquette de nommer des juges supplémentaires pour entendre ces demandes de radiation et d'inscription. Au total, la liste de la Cour municipale devrait, à lui seul, entendre 3.641 demandes au cours de la période de révision qui s'étend du 8 au 16 octobre. Si la nomination de juges s'avérait impossible, le PAM suggère de prolonger cette période de révision.

Dans son télégramme, le PAM signale que la liste électorale était très bien faite, si bien que, pour sa part, ce parti n'a demandé que 60 corrections à la liste, dont 30 étaient en fait des erreurs mécanographiques. On signale en outre qu'un candidat et son épouse, M. et Mme André Chrétien, font l'objet d'une demande de radiation alors qu'ils sont propriétaires

d'une maison depuis cinq ans dans Saint-Léonard. Le même cas se répète à l'endroit de plusieurs voisins de M. Chrétien.

De plus, le PAM fait remarquer que la presque totalité des demandes de correction à la liste ont été faites par les trois mêmes personnes. Il s'agit de M. Jean-Guy Foucher, de la rue Doussin de Mme Florida Lancôt, de la rue Vitel, et de Mme Antoinette DiMuro, de la rue Les Becquets. Le PAM a demandé au ministre d'enquêter sur ces trois personnes, qui auraient agi, semble-t-il, pour le compte d'une organisation politique opposée au PAM.

Pour sa part, le Comité des citoyens de Saint-Léonard, a aussi demandé au ministre de la Justice d'intervenir. Rappelant les événements qui sont survenus au cours des trois dernières élections municipales dans Saint-Léonard, le Comité des citoyens a demandé d'ordonner une enquête sur ces événements qui font craindre un coup de force et une campagne d'intimidation à l'endroit des électeurs.

Le PAM pour sa part craint que la révision de la liste électorale ne puisse, dans les circonstances, se faire dans les règles et que plusieurs personnes perdent leur droit de vote parce qu'elles n'auront pu se présenter devant le juge qui entendra la demande d'inscription ou de radiation.

La présidente d'élection a précisé que les électeurs touchés recevront un avis de convocation 24 heures d'avance pour se présenter devant le juge. Selon elle, le juge devra entendre environ 700 demandes par jour pour parvenir à passer à travers le volumineux dossier. Elle affirme que le tout sera complété dans les délais prescrits par la loi électorale.

La présidente d'élection a précisé que les électeurs touchés recevront un avis de convocation 24 heures d'avance pour se présenter devant le juge. Selon elle, le juge devra entendre environ 700 demandes par jour pour parvenir à passer à travers le volumineux dossier. Elle affirme que le tout sera complété dans les délais prescrits par la loi électorale.

La présidente d'élection a précisé que les électeurs touchés recevront un avis de convocation 24 heures d'avance pour se présenter devant le juge. Selon elle, le juge devra entendre environ 700 demandes par jour pour parvenir à passer à travers le volumineux dossier. Elle affirme que le tout sera complété dans les délais prescrits par la loi électorale.

La présidente d'élection a précisé que les électeurs touchés recevront un avis de convocation 24 heures d'avance pour se présenter devant le juge. Selon elle, le juge devra entendre environ 700 demandes par jour pour parvenir à passer à travers le volumineux dossier. Elle affirme que le tout sera complété dans les délais prescrits par la loi électorale.

La présidente d'élection a précisé que les électeurs touchés recevront un avis de convocation 24 heures d'avance pour se présenter devant le juge. Selon elle, le juge devra entendre environ 700 demandes par jour pour parvenir à passer à travers le volumineux dossier. Elle affirme que le tout sera complété dans les délais prescrits par la loi électorale.

La présidente d'élection a précisé que les électeurs touchés recevront un avis de convocation 24 heures d'avance pour se présenter devant le juge. Selon elle, le juge devra entendre environ 700 demandes par jour pour parvenir à passer à travers le volumineux dossier. Elle affirme que le tout sera complété dans les délais prescrits par la loi électorale.

La présidente d'élection a précisé que les électeurs touchés recevront un avis de convocation 24 heures d'avance pour se présenter devant le juge. Selon elle, le juge devra entendre environ 700 demandes par jour pour parvenir à passer à travers le volumineux dossier. Elle affirme que le tout sera complété dans les délais prescrits par la loi électorale.

La présidente d'élection a précisé que les électeurs touchés recevront un avis de convocation 24 heures d'avance pour se présenter devant le juge. Selon elle, le juge devra entendre environ 700 demandes par jour pour parvenir à passer à travers le volumineux dossier. Elle affirme que le tout sera complété dans les délais prescrits par la loi électorale.

La présidente d'élection a précisé que les électeurs touchés recevront un avis de convocation 24 heures d'avance pour se présenter devant le juge. Selon elle, le juge devra entendre environ 700 demandes par jour pour parvenir à passer à travers le volumineux dossier. Elle affirme que le tout sera complété dans les délais prescrits par la loi électorale.

La présidente d'élection a précisé que les électeurs touchés recevront un avis de convocation 24 heures d'avance pour se présenter devant le juge. Selon elle, le juge devra entendre environ 700 demandes par jour pour parvenir à passer à travers le volumineux dossier. Elle affirme que le tout sera complété dans les délais prescrits par la loi électorale.

La présidente d'élection a précisé que les électeurs touchés recevront un avis de convocation 24 heures d'avance pour se présenter devant le juge. Selon elle, le juge devra entendre environ 700 demandes par jour pour parvenir à passer à travers le volumineux dossier. Elle affirme que le tout sera complété dans les délais prescrits par la loi électorale.

La présidente d'élection a précisé que les électeurs touchés recevront un avis de convocation 24 heures d'avance pour se présenter devant le juge. Selon elle, le juge devra entendre environ 700 demandes par jour pour parvenir à passer à travers le volumineux dossier. Elle affirme que le tout sera complété dans les délais prescrits par la loi électorale.

La présidente d'élection a précisé que les électeurs touchés recevront un avis de convocation 24 heures d'avance pour se présenter devant le juge. Selon elle, le juge devra entendre environ 700 demandes par jour pour parvenir à passer à travers le volumineux dossier. Elle affirme que le tout sera complété dans les délais prescrits par la loi électorale.

La présidente d'élection a précisé que les électeurs touchés recevront un avis de convocation 24 heures d'avance pour se présenter devant le juge. Selon elle, le juge devra entendre environ 700 demandes par jour pour parvenir à passer à travers le volumineux dossier. Elle affirme que le tout sera complété dans les délais prescrits par la loi électorale.

La présidente d'élection a précisé que les électeurs touchés recevront un avis de convocation 24 heures d'avance pour se présenter devant le juge. Selon elle, le juge devra entendre environ 700 demandes par jour pour parvenir à passer à travers le volumineux dossier. Elle affirme que le tout sera complété dans les délais prescrits par la loi électorale.

La présidente d'élection a précisé que les électeurs touchés recevront un avis de convocation 24 heures d'avance pour se présenter devant le juge. Selon elle, le juge devra entendre environ 700 demandes par jour pour parvenir à passer à travers le volumineux dossier. Elle affirme que le tout sera complété dans les délais prescrits par la loi électorale.

La présidente d'élection a précisé que les électeurs touchés recevront un avis de convocation 24 heures d'avance pour se présenter devant le juge. Selon elle, le juge devra entendre environ 700 demandes par jour pour parvenir à passer à travers le volumineux dossier. Elle affirme que le tout sera complété dans les délais prescrits par la loi électorale.

La présidente d'élection a précisé que les électeurs touchés recevront un avis de convocation 24 heures d'avance pour se présenter devant le juge. Selon elle, le juge devra entendre environ 700 demandes par jour pour parvenir à passer à travers le volumineux dossier. Elle affirme que le tout sera complété dans les délais prescrits par la loi électorale.

La présidente d'élection a précisé que les électeurs touchés recevront un avis de convocation 24 heures d'avance pour se présenter devant le juge. Selon elle, le juge devra entendre environ 700 demandes par jour pour parvenir à passer à travers le volumineux dossier. Elle affirme que le tout sera complété dans les délais prescrits par la loi électorale.

La présidente d'élection a précisé que les électeurs touchés recevront un avis de convocation 24 heures d'avance pour se présenter devant le juge. Selon elle, le juge devra entendre environ 700 demandes par jour pour parvenir à passer à travers le volumineux dossier. Elle affirme que le tout sera complété dans les délais prescrits par la loi électorale.

La présidente d'élection a précisé que les électeurs touchés recevront un avis de convocation 24 heures d'avance pour se présenter devant le juge. Selon elle, le juge devra entendre environ 700 demandes par jour pour parvenir à passer à travers le volumineux dossier. Elle affirme que le tout sera complété dans les délais prescrits par la loi électorale.

La présidente d'élection a précisé que les électeurs touchés recevront un avis de convocation 24 heures d'avance pour se présenter devant le juge. Selon elle, le juge devra entendre environ 700 demandes par jour pour parvenir à passer à travers le volumineux dossier. Elle affirme que le tout sera complété dans les délais prescrits par la loi électorale.

La présidente d'élection a précisé que les électeurs touchés recevront un avis de convocation 24 heures d'avance pour se présenter devant le juge. Selon elle, le juge devra entendre environ 700 demandes par jour pour parvenir à passer à travers le volumineux dossier. Elle affirme que le tout sera complété dans les délais prescrits par la loi électorale.

La présidente d'élection a précisé que les électeurs touchés recevront un avis de convocation 24 heures d'avance pour se présenter devant le juge. Selon elle, le juge devra entendre environ 700 demandes par jour pour parvenir à passer à travers le volumineux dossier. Elle affirme que le tout sera complété dans les délais prescrits par la loi électorale.

La présidente d'élection a précisé que les électeurs touchés recevront un avis de convocation 24 heures d'avance pour se présenter devant le juge. Selon elle, le juge devra entendre environ 700 demandes par jour pour parvenir à passer à travers le volumineux dossier. Elle affirme que le tout sera complété dans les délais prescrits par la loi électorale.

La présidente d'élection a précisé que les électeurs touchés recevront un avis de convocation 24 heures d'avance pour se présenter devant le juge. Selon elle, le juge devra entendre environ 700 demandes par jour pour parvenir à passer à travers le volumineux dossier. Elle affirme que le tout sera complété dans les délais prescrits par la loi électorale.

La présidente d'élection a précisé que les électeurs touchés recevront un avis de convocation 24 heures d'avance pour se présenter devant le juge. Selon elle, le juge devra entendre environ 700 demandes par jour pour parvenir à passer à travers le volumineux dossier. Elle affirme que le tout sera complété dans les délais prescrits par la loi électorale.

La présidente d'élection a précisé que les électeurs touchés recevront un avis de convocation 24 heures d'avance pour se présenter devant le juge. Selon elle, le juge devra entendre environ 700 demandes par jour pour parvenir à passer à travers le volumineux dossier. Elle affirme que le tout sera complété dans les délais prescrits par la loi électorale.

La présidente d'élection a précisé que les électeurs touchés recevront un avis de convocation 24 heures d'avance pour se présenter devant le juge. Selon elle, le juge devra entendre environ 700 demandes par jour pour parvenir à passer à travers le volumineux dossier. Elle affirme que le tout sera complété dans les délais prescrits par la loi électorale.

La présidente d'élection a précisé que les électeurs touchés recevront un avis de convocation 24 heures d'avance pour se présenter devant le juge. Selon elle, le juge devra entendre environ 700 demandes par jour pour parvenir à passer à travers le volumineux dossier. Elle affirme que le tout sera complété dans les délais prescrits par la loi électorale.

La présidente d'élection a précisé que les électeurs touchés recevront un avis de convocation 24 heures d'avance pour se présenter devant le juge. Selon elle, le juge devra entendre environ 700 demandes par jour pour parvenir à passer à travers le volumineux dossier. Elle affirme que le tout sera complété dans les délais prescrits par la loi électorale.

La présidente d'élection a précisé que les électeurs touchés recevront un avis de convocation 24 heures d'avance pour se présenter devant le juge. Selon elle, le juge devra entendre environ 700 demandes par jour pour parvenir à passer à travers le volumineux dossier. Elle affirme que le tout sera complété dans les délais prescrits par la loi électorale.

La présidente d'élection a précisé que les électeurs touchés recevront un avis de convocation 24 heures d'avance pour se présenter devant le juge. Selon elle, le juge devra entendre environ 700 demandes par jour pour parvenir à passer à travers le volumineux dossier. Elle affirme que le tout sera complété dans les délais prescrits par la loi électorale.

La présidente d'élection a précisé que les électeurs touchés recevront un avis de convocation 24 heures d'avance pour se présenter devant le juge. Selon elle, le juge devra entendre environ 700 demandes par jour pour parvenir à passer à travers le volumineux dossier. Elle affirme que le tout sera complété dans les délais prescrits par la loi électorale.

La présidente d'élection a précisé que les électeurs touchés recevront un avis de convocation 24 heures d'avance pour se présenter devant le juge. Selon elle, le juge devra entendre environ

Le Canada est sensible à l'“indigénisation” de l'Eglise

CITE DU VATICAN (AFP) — Parlant hier en présence de Paul VI, au nom des évêques canadiens, Mgr Gerald E. Carter, évêque de London, Ontario, a déclaré devant le synode des évêques, que l'Eglise a besoin d'une autorité centrale, mais il a assuré les évêques africains que le Canada est sensible à l'indigénisation de l'Eglise.

“Soignons réalistes, a-t-il dit. L'Eglise catholique compte plus d'un demi-milliard de membres et couvre cinq continents dans les contextes historiques les plus divers. Elle doit donc affronter un double défi.

Elle a besoin d'abord d'une autorité centrale forte, aidée d'un leadership capable de diriger la concertation des énergies créatrices des membres du peuple de Dieu répandus à travers le monde et capable de le maintenir dans l'unité complète. Mais, a poursuivi Mgr Carter, l'Eglise doit aussi, en même temps, fortifier l'autre pôle, celui d'une décentralisation audacieuse et dynamique qui reconnait et encourage l'initiative et l'autonomie légitime des Eglises locales. Celles-ci, dit-il, ont besoin d'une grande liberté pour proclamer l'unique Evangile dans

les cultures particulières de ses milieux d'implantation.”

Mgr Carter a rappelé que le Canada, qui n'est pas un pays très ancien, a célébré il y a quelques jours le tricentenaire de la fondation du diocèse de Québec, le premier en Amérique du Nord.

Il a dit qu'il nous avons dû lutter pour mettre fin à notre statut de pays colonisé et que nous combattons encore pour que les deux cultures principales se respectent mutuellement et pour

que les autres cultures minoritaires soient accueillies et trouvent la paix.

“Voilà pourquoi, a-t-il précisé, nous sommes sensibles aux appels de nos frères d'Afrique et d'Asie lorsqu'ils recherchent les moyens d'adapter l'annonce du message évangélique à leurs propres cultures.

L'évêque de London a admis que le problème du pluralisme est difficile et complexe, sans oublier l'ambiguïté inhérente au terme “pluralisme”.

“Les instances les plus urgentes, dit-il, qui sont reliées au pluralisme, semblent se ramener à deux pôles: l'unité et la diversité. Certains identifient l'unité à l'uniformité. Pour d'autres, la diversité devient prioritaire, au risque de sacrifier la solidarité. D'autres considèrent le pluralisme comme une source de conflits. D'autres enfin l'acceptent comme une condition nécessaire au progrès humain.”

Après avoir évoqué l'unité et

le pluralisme de la Pentecôte, de l'Eucharistie et des quatre Evangiles, Mgr Carter a affirmé:

“Tout au long de l'histoire, les hommes ont eu la tentation d'organiser des systèmes et des sociétés étanches. Au début de la mission, après l'ordre du Christ, même Paul a dû affronter Pierre sur cette question.

Notre Eglise actuelle, a-t-il conclu, n'est pas exempte de cette tentation. Il nous faut retourner au dynamisme prophé-

tique de la Résurrection qui éloigne les barrières de races, de couleurs, de sexe et de classes, sans qu'on en perde le sens des valeurs.”

Mais dans ce nouveau pluralisme qui émerge dans le “global village”, “l'ouverture à une diversité d'expression de l'expérience chrétienne ne doit pas prêter flanc à la constitution de nouveaux ghettos chrétiens.”

“Il faudra, dit-il, une révision constante pour éviter division et exclusivisme pour apporter à

toutes les cultures les richesses universelles véhiculées par l'Evangile.”

Rappelant que le synode apparaît comme le signe remarquable de l'unité et du pluralisme, Mgr Carter a suggéré de la rendre plus forte et en faire un corps vraiment collégial.

Il devrait se réunir assez fréquemment, a-t-il dit, pour répondre aux besoins et attentes de l'Eglise dans un monde qui évolue et change avec une telle rapidité.

Au synode

Deux tendances sur le rôle de l'Eglise aux plans économique et social

CITE DU VATICAN (AFP) — Les évêques réunis en synode ont entendu hier l'expression de deux tendances au sein de l'Eglise, quant au rôle qu'elle doit jouer dans le domaine économique et social.

Le cardinal Karol Wojtyla, archevêque de Cracovie, en Pologne a dit que “l'Eglise ne se désintéresse nullement de la libération dans le domaine social et économique”. Mais “cette libération ne concerne pas directement sa mission”, bien que l'Eglise doive défendre la paix. Cette libération dépend surtout des structures politiques, nationales et internationales.

Un autre évêque polonais, Mgr Jerzy Ablewicz, a dit que les catholiques sont lassés de sociologie à outrance et exigent le respect de “principes clairs et fermes”.

Mgr Frantisek Tomasek, administrateur apostolique de Prague, assure que “l'homme nouveau” que chacun attend ne sortira pas de recettes économiques ou politiques, mais de la grâce de l'Esprit Saint, de la prière et de la conversion de chacun.

Pour sa part, Mgr German Schmitz Sauerborn, auxiliaire

de Lima, au Pérou, s'est porté à la défense de ceux auxquels on reproche de donner trop d'importance au domaine social dans l'Eglise.

On se demande, dit-il, si ce n'est pas la mission prophétique du Christ qu'on attaque à travers eux, si leurs censeurs les plus aigres ne sont pas ceux qui refusent toujours Vatican II.

En Amérique latine où beaucoup réclament le simple droit d'être traités comme des hommes, la libération du péché comprend aussi celle du péché social, dans le cœur des hommes ou dans ses structures sociales.

Mgr Paulus Tzadua, venu d'Addis Ababa, a exprimé des opinions voisines de son prédécesseur.

Pourquoi nous taisons-nous? Pourquoi en Ethiopie, les Eglises se sont-elles tuées si longtemps, alors que de jeunes hommes luttent pour la justice? Maintenant, ils se méfient de nous et nous voilà compromis avec l'injustice. Il faut savoir créer le scandale, comme le Christ, importuner à temps et à contre-temps.

Nous ne voulons plus d'académisme, mais une théologie pastorale, a-t-il conclu.

Les pétrodollars n'ont pas fait sauter les banques de casinos

NICE (AP) — Contrairement à ce qu'on pouvait craindre, les “pétrodollars” n'ont pas fait sauter la banque des casinos de la côte d'Azur mais l'alerte a été chaude.

Durant l'été, une quinzaine de hautes personnalités venues du Proche-Orient et disposant de fonds considérables sont montées à l'assaut des tables de roulette, notamment à Monte-Carlo et à Cannes.

Au casino de la principauté, pour la seule période du 16 au 25 septembre, on peut évaluer à

70 millions de francs — \$15 millions — le total des sommes déposées sur les tables de roulette. En une seule nuit, les princes arabes parvinrent à gagner 12 millions de FF, mais finalement ils perdirent quatre millions.

Par autorisation exceptionnelle du casino, les Arabes misaient à plusieurs le même numéro, avec chacun des enjeux portés au quadruple du maximum habituel qui est de 2.000 FF. Par ailleurs, l'heure de fermeture fut plusieurs fois reportée à 7h du matin.

MONTROSE

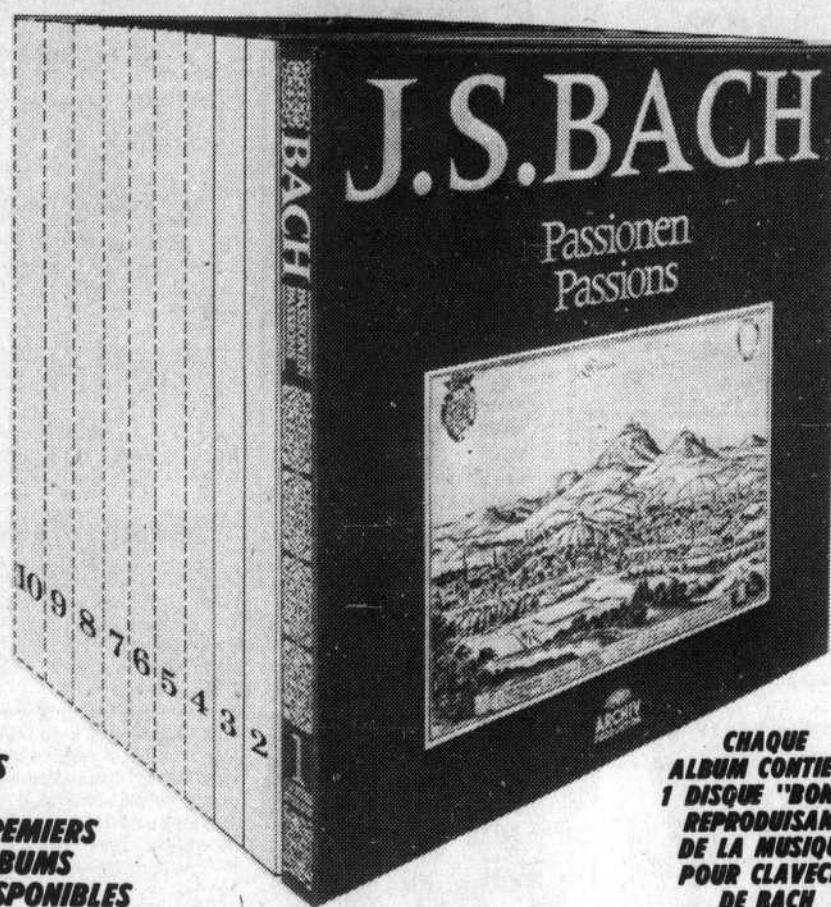
ESCOMPTE EN VIGUEUR
12 MOIS PAR ANNEE

VENTE DE DISQUES

MONTROSE

ESCOMPTE EN VIGUEUR
12 MOIS PAR ANNEE

EN GRAND SPÉCIAL:
99 DISQUES “LONG JEU” STÉRÉO
EN 10 ALBUMS DE LUXE



LES
3
PREMIERS
ALBUMS
DISPONIBLES

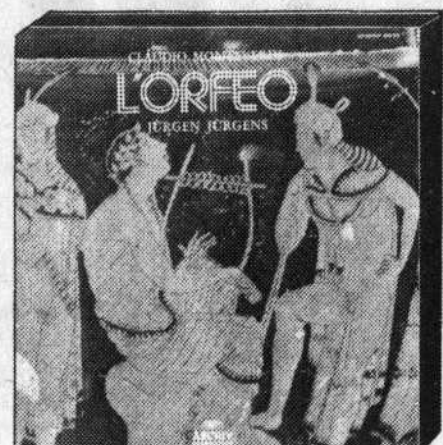
CHAQUE
ALBUM CONTIENT
1 DISQUE “LONG JEU”
REPRODUISANT
DE LA MUSIQUE
POUR CLAVECIN
DE BACH

Archiv 2722 010
Album de 7 disques
PASSIONS
Le chœur et l'orchestre
Bach de Munich dirigés par
Karl Richter
\$44.78

Archiv 2722 011
Album de 11 disques
CONCERTOS
Solistes instrumentaux. Or-
chestre dirigé par Karl
Richter.
\$70.38

Archiv 2722 012
Album de 7 disques
MUSIQUE DE CHAMBRE
Vol. 1. Yepes, Szeryng,
Schneiderman. Orchestre di-
rigé par Karl Richter.
\$44.78

SÉRIE SUBSCRIPTION 1974-75



Archiv 2723 018
(3-LP SET)
MONTEVERDI: L'Orfeo (Orpheus)
Soloists. Hamburg Monteverdi Choir. Juergens.
19¹⁸

Archiv 2723 019
(3-LP SET)
HANDEL: Messiah (Arr. Mozart)
Mathis. Finnli. Schreier. Adam.
Vienna Radio. Mackerras.
19¹⁸

DG 2740 102
(3-LP SET)
MOZART: The Abduction From The Seraglio
Auger. Grist. Moll. Schreier. Dresden Opera. Boehm.
19¹⁸

DG 2740 104
(3-LP SET)
MEDELSSOHN: Songs Without Words
Barenboim.
19¹⁸

DG 2740 107
(6-LP SET)
HAYDN: The 12 “Tost” String Quartets
Amadeus.
38⁴⁰

DG 2740 109
(8-LP SET)
MOZART: The Early Symphonies (1-24)
Boehm. Berlin Philharmonic.
51¹⁸

DG 2740 110
(7-LP SET)
MOZART: The Late Symphonies (25-41)
Boehm. Berlin Philharmonic.
47¹⁸

DG 2740 111
(5-LP SET)
RICHARD STRAUSS: Symphonic Poems
Karajan. Berlin Philharmonic.
31⁹⁸

DG 2740 112
(3-LP SET)
J.S. BACH: Mass In B Minor
Janowitz. Ludwig. Schreier. Karajan.
19¹⁸

DG 2740 113
(3-LP SET)
WOLF: Moerike Lieder
Fischer-Dieskau. Barenboim.
19¹⁸

Archiv 2723 018
(3-LP SET)
MONTEVERDI: L'Orfeo (Orpheus)
Soloists. Hamburg Monteverdi Choir. Juergens.
19¹⁸

Archiv 2723 019
(3-LP SET)
HANDEL: Messiah (Arr. Mozart)
Mathis. Finnli. Schreier. Adam.
Vienna Radio. Mackerras.
19¹⁸

DG 2740 102
(3-LP SET)
MOZART: The Abduction From The Seraglio
Auger. Grist. Moll. Schreier. Dresden Opera. Boehm.
19¹⁸

DG 2740 104
(3-LP SET)
MEDELSSOHN: Songs Without Words
Barenboim.
19¹⁸

DG 2740 107
(6-LP SET)
HAYDN: The 12 “Tost” String Quartets
Amadeus.
38⁴⁰

DG 2740 109
(8-LP SET)
MOZART: The Early Symphonies (1-24)
Boehm. Berlin Philharmonic.
51¹⁸

DG 2740 110
(7-LP SET)
MOZART: The Late Symphonies (25-41)
Boehm. Berlin Philharmonic.
47¹⁸

DG 2740 111
(5-LP SET)
RICHARD STRAUSS: Symphonic Poems
Karajan. Berlin Philharmonic.
31⁹⁸

DG 2740 112
(3-LP SET)
J.S. BACH: Mass In B Minor
Janowitz. Ludwig. Schreier. Karajan.
19¹⁸

DG 2740 113
(3-LP SET)
WOLF: Moerike Lieder
Fischer-Dieskau. Barenboim.
19¹⁸

NOUVEAUX SPÉCIAUX



DG 2721 083
(Album de 2 disques)

Special Festival Of Hits Release
(26 Super Hits) Karajan. Eschenbach. Maazel.
Rozhdvestvsky. Kubelik. Jochum. Serafin.
6⁷⁹

DG 2721 073
(Album de 2 disques)

The Super Concert (100 Minutes Of
The World's Greatest Melodies)
Boehm. Karajan. Oistrakh. Rozhdvestvsky.
Kubelik. Kempff.
6²⁹

DG 2735 001
(Album de 5 disques)

BEETHOVEN: The Sonatas For Violin Y Piano
Menuhin. Kempff.
27⁶²

DG 2734 001
(Album de 4 disques)

HAYDN: 8 String Quartets
(Op. 76 & Op. 77). Amadeus Quartet.
20¹⁰

DG 2733 001
(Album de 3 disques)

BARTOK: The 6 String Quartets
Hungarian String Quartet.
16⁵⁷

LP 2555 012

Introducing David Sanger, Organist
Music by J.S. Bach and Franck.
3³⁹

London

12" Microsillon Stéréo

PRIX SUGGÉRÉ DU
MANUFACTURIER

LE DISQUE

SÉRIE TREASURY

STS.15008 - MENDELSSOHN - Sym No. 4/Schubert Sym No. 5.
STS.15012 - STRAUSS - Blue Danube, Krups/VPO
STS.15019 - SCHUMANN - Symphonies 1 & 4, Krups/VPO
STS.15020 - DEBUSSY - Images, Argenta
STS.15027 - BRAHMS - Haydn Variations/Over, Knappertbusch
STS.15030 - ROSSINI - Overtures, Moog
STS.15031 - MUSIC OF BERLIOZ/OVERTURES/ETC, Martini
STS.15032 - BEETHOVEN - Symphonies No. 1 & 8, Ansermet
STS.15037 - DVORAK - Serenade Op. 22, Kubelik
STS.15039 - PIANO MUSIC OF CHOPIN, Vol. 3, Kempff
STS.15040 - GRIEG - Peer Gynt, Fieldstad, Trio
STS.15041 - HAYDN - Piano music-sonata 52, 48, 34 etc, Backhaus
STS.15044 - MOZART - Piano & Violin, Graig Halberg, Munchinger
STS.15045 - TCHAIKOVSKY - Nutcracker suite/etc, Knappert-
busch
STS.15046 - BORODIN - Quarter No. 2/Shostakovich Quartet
No. 8
STS.15047 - BRAHMS - Piano Music, Backhaus
STS.15049 - VIRTUOSO SHOWPIECES, Ricci, Violon
STS.15050 - PIANO MUSIC OF CHOPIN, Vol. 3, Kempff
STS.15053 - BEETHOVEN - Quintet Op. 16/Mozart Divertimento
STS.15054 - SIBELIUS - Violin CTO/Tchaikovsky Ser/Souvenir
STS.15056 - BEETHOVEN - Symphony No. 4/Coriolanus, An-
sermet
STS.15056 - BORODIN - Quarter No. 2/Shostakovich Quartet
No. 8
STS.15057 - WEBER - Overtures, Ansermet
STS.15058 - RAVEL - Bolero/Weber Bolero Invitation/etc,
STS.15059 - MOZART - Jupiter/Haffner Symphonies, Krups
STS.15059 - MOZART - Piano & Violin, Graig Halberg, Munchinger
STS.15063 - MOZART - Piano CTO No. 27/Sonata No. 11, Back-
haus
STS.15063 - BACH - Musical Offering, Munchinger
STS.15065 - BACH - Piano Music, Backhaus
STS.15067 - BEETHOVEN - Symphony No. 7/Fidelio Overt, Anser-
met
STS.15068 - BEETHOVEN - Symphony No. 2/Leanore No. 2, An-
sermet
STS.15069 - BEETHOVEN - Symphony No. 3 “Eroica”, Ansermet
STS.15070 - STRAUSS - Graduation/Weber Spectre, Boskovsky
STS.15071 - MOZART - Clarinet, Flute & Harp CTOs, Munchinger
STS.15073 - MUSIC FOR 4 HARPISCHORDS, C.P.E. Bach/J.S. Bach
STS.15076 - ROMANTIC OVERTURES, Munchinger/VPO
STS.15077 - MOZART - Serenades Vol. 1, No. 4, Vienna Mozart
Ensemble
STS.15078 - HAYDN - 7 Divertimenti, Brymer/London Wind Sol.
STS.15085 - HAYDN - Sym No. 94 “Surprise” No. 99, Krups/VPO
STS.15086 - RACHMANINOV - Piano CTO No. 2/Baladeire, Kat-
chen
STS.15089 - BEETHOVEN - Sym No. 9 “Choral”, Sutherland,
Ansermet
STS.15090 - RAVEL - Daphnis et Chloé, Montoux
STS.15091 - MENDELSSOHN - Sym No. 3 “Scottish” Moog/ISO
STS.15092 - RAVEL DAPHNIS - Alborada/Tombou/Moog, An-
sermet
STS.15093 - IBERT - Divert/Bizet Jeux/Saint-Saens, Violon
STS.15098 - SCHUBERT - Symphonies No. 4 & 5, Munchinger/VPO
STS.15096 - 7 - SIBELIUS - Aino Viesti, Kubelik/VPO
STS.15098 - SIBELIUS - Symphony No. 2, Montoux/ISO
STS.15099 - SCHUMANN - Piano CTO/Walden, Backhaus
STS.15101 - DVORAK - Sym No. 9 “New World”, Kertesz/
VPO
STS.15103 - FRANCK ORGAN WORKS, Vol. 1, Demessieux
STS.15104 - FRANCK - Organ Works, Vol. 2, Demessieux
STS.15105 - FRANCK - Organ Works, Vol. 3, Demessieux
STS.15106 - MOZART - Sym No. 40/Haydn, Sym No. 104,
Karajan/VPO
STS.15107 - BEETHOVEN - Symphony No. 7, Van Karajan/VPO
STS.15108 - GLAZUNOV - The Seasons, Wolff
STS.15109 - DEBUSSY - La mer/Prélude/Ravel Rhapsodie
STS.15110 - BARTOK - CTO for orchestra, Ansermet
STS.15112 - RINGAR - Pomp & Circumstances Marches, Blis/ISO
STS.15113 - BRAHMS - 4 Serious songs/Wagner, Forrester
STS.15114 - PROKOFIEV - Peter & The Wolf Classical Sym, Sargent
STS.15118 - INCORE, Julius Karajan, Piano
STS.15120 - TCHAIKOVSKY - Sym No. 2 “Little Russian”, Salti
STS.15121/2 - BRUCKNER - Sym No. 3/Wagner, Knappertbusch/
VPO
STS.15123 - LISZT - Dante Sonata/Polaris/et, Katin
STS.15125 - DVORAK - Symphony No. 7, Kubelik/VPO
STS.15126 - RIMSKY-KORSAKOV - Scheherazade, Ansermet/
PCO
STS.15127/30 - HAYDN - Sym No. 49 to 56, Dorati/PHO
(4LP)
STS.15131/34 - HAYDN - Sym No. 57 to 64, Dorati/PHO
(4LP)
STS.15135/8 - HAYDN - Sym No. 65 to 72, Dorati/PHO
(4LP)
STS.15141 - TCHAIKOVSKY - Ser/Mozart Klein, Salti/PO
STS.15148 - RIMSKY-KORSAKOV - Scheherazade, Montoux/
VPO
STS.15163 - VIENNA OF J. STRAUSS, Karajan/VPO
STS.15169 - GLUCK - Don Juan, Mariner/ASAF
STS.15176 - SCHUMANN - Piano CTO/Lupetti Carnival, Anser-
met
STS.15179 - TCHAIKOVSKY - Sym No. 73 to 81, Dorati/PHO
(4LP)
STS.15182/3 - HAYDN - Sleeping beauty (E), Houtoux/ISO
STS.15194 - BRAHMS - Symphony No. 1, Karajan/VPO
STS.15197 - STRAVINSKY - Petrushka/Firebird Suite, Montoux
STS.15200 - MAHLER - Lied Von Der Erde, Ferrier, Wolff/VPO
STS.15201 - BRAHMS - Sym No. 2, Furtwangler/Alto RIAK, Fer-
rier
STS.15202 - FRANCK - Sym, Furtwangler/Mahler Songs, Ferrier
STS.15229/34 - HAYDN - Sym No. 82 to 92/Sinfonia, Dorati
(6LP)
STS.15241 - ORGAN AT CHESTER CATHEDRAL, Roger Fisher
STS.15249/84 - HAYDN - Sym No. 36 to 48, Dorati (6LP)
STS.15255 - SCHUMANN - Kreisleriana/Sonata Op 14, Kuert
STS.15257/62 - HAYDN - Symphonies 20/35, Dorati (6LP)

SERIE AGE OF DIAMOND

SDD.105 - BEETHOVEN - Symphony No. 5/Egmont, Ansermet
SDD.105 - BEETHOVEN - Symphony No. 6/Prometheus, Ansermet
SDD.110 - MENDELSSOHN - Violin CTO/Bruck Scattish, Campoli
SDD.115 - BERLIOZ - Symphonie Fantastique, Argenta
SDD.117 - BRAHMS - Symphony No. 1, Kubelik/VPO
SDD.122 - MOZART - Symphonies No. 32 & 38, Moog
SDD.123 - BRAHMS - Hungarian Dances/Sixteen Dances, Reiner
SDD.124 - LISZT - Piano CTOs, Karajan, Argenta
SDD.126 - TCHAIKOVSKY/DVORAK - Violin CTOs, Ricci
SDD.128 - DVORAK - Sym No. 9 “New World”, Kubelik/VPO
SDD.138 - TCHAIKOVSKY - Symphony No. 4, Martini/VPO
SDD.141 - BIZET - Carmen/L'arlesienne, Ansermet
SDD.150 - KAJAJAN BONS BONS - Vienna Philharmonic
SDD.153 - SCHUBERT - Sym No. 9, Krups
SDD.154 - FAURE - Requiem, Souzy/Dance/Ansermet
SDD.158 - GUITAR RECITAL, Wm. Gomez, Jose interitis
SDD.2100 - CONCERT OF FAVORITE MELODIES
SDD.2102 - STRAUSS - Also Sprach Zarathustra, Karajan/VPO
SDD.2103 - Teresa Berganza sings Mozart
SDD.2107 - Music by Moonlight - Muller-Lampert
SDD.2108 - RACHMAEL - Karan/Gluck/Coriell/etc, Munchinger
SDD.2112 - HONEGER - Sym No. 2/Christmas Cantata, An-
sermet
SDD.2114 - BERLIOZ - Nuits d'été/Ravel, Crespin, Ansermet
SDD.2118 - VOICE OF THE STRADIVARIUS, Albert Pratt
SDD.2119 - FESTIVE BAROQUE CONCERT, Leonard
SDD.2122 - BORODIN - Karan/Gluck/Coriell/etc, Munchinger
SDD.2123 - SAINT-SAENS - Sym No. 3 with organ, Ansermet
SDD.2124 - MUSORGSKY - Pictures/Liszt Huns, Ansermet
SDD.2125 - HEROLD - Hilaria gardes, Lanchetti
SDD.2128 - IMMORTAL SERENADES, Chackoff
SDD.2129 - RIMSKY-KORSAKOV - Tzar Saltan/etc, Ansermet
SDD.2130 - SHOSTAKOVICH - Symphony No. 5, Kertesz
SDD.2131 - SCHUBERT - Sonata No. 2/Ballade No. 1/Choral Fantasia,
Katchen
SDD.2132 - TCHAIKOVSKY - Fantasia/Rachmaninov CTO No. 1
SDD.21 FRENCH OVERTURES/Auber, Lalo, Offenbach, Anser-
met
SDD.2134 - BRAHMS - Piano CTO No. 2, Karajan, Ferencsik
SDD.2136 - BRAHMS - Clarinet QT/Wagner Adagio, Boskovsky
SDD.2137 - STRAUSS - Eulengedicht/Death/7 wals, Karajan
SDD.2138 - RESPIGI - Fontaine & Pines/etc, Ansermet
SDD.2139 - BIZET - Symph/poile fille de Perth, Ansermet
SDD.2140 - RAVEL - Bolero/valse, Dukas/Moninger, Ansermet
SDD.2141 - PROKOFIEV - Classical Symph, Borodin/Glinka
SDD.2143 - TERESA BERGANZA SINGS 18th CENTURY ARIAS
SDD.2144 - VAUGHAN WILLIAMS - Sym No. 8/Partita, Boulit
SDD.2145 - MOZART - Ser. No. 7, K. 250 “Haffner”, Munchinger/
VPO
SDD.2146 - CHOPIN - 24 preludes, Cerny/Stefanaka
SDD.2150 - BEETHOVEN - Septet, Vannu Overt Members
SDD.2152 - PROKOFIEV - Violin/Piano son, Styryk, Bernardi
SDD.2153 - GUITARS OF SERGIO AND EDUARDO ARREU
SDD.2155 - RECITAL Schubert/Duparc/Russell, Marshall/CBC
SDD.2156 - BERG - Quartet Op. 3/Haydn “Quintet”, Orford QT
SDD.2157 - SCHUMANN - Violin Son Op. 105/Schubert Duo
SDD.2159 - CONCERT Patti Ensemble Vocal, CBC
SDD.2160 - HAYDN - Sym No. 44 & 45, McGill/Brott
SDD.2161 - RECITAL Scarlatti/Mahler/Britten, Bell/Newark
SDD.2163 - RODRIGO - Aranjuez CTO/Fantasia, Yepes
SDD.2164 - MOZART - Così Fan Tutti, Bohn
SDD.2165 - MOZART - Magic Flute (E), Simonau, Bohn
SDD.2166 - HANDEL - Julius Caesar (E), Simonau, Bohn
SDD.2167 - ANIMALS IN MUSIC, Nibby, Franco
SDD.2169 - IN HONOR OF ST-HUBERT, Wiener Waldhorn Verein
SDD.2170 - WAGNER - Wesendonck Lieder & Arias, Flagstad
SDD.2171 - MAHLER - Kinderlieder/etc, Flagstad
SDD.2172 - BEETHOVEN - Piano CTO No. 1/Choral Fantasia,
Katchen
SDD.2174 - BEETHOVEN - Piano CTO No. 2 & 4, Karajan
SDD.2175 - BEETHOVEN - Piano CTO No. 3/Rondo, Karajan
SDD.2176 - BEETHOVEN - Piano CTO No. 5 “Emperor”, Katchen
SDD.2177 - TERESA BERGANZA SINGS ROSSINI
SDD.2178 - MOZART - Nozze Di Figaro (E), Klatzer/VPO
SDD.2179 - CHABRIER - Espana/Rimsky-Korsakov Capriccio Etc
SDD.2180 - TCHAIKOVSKY - Piano CTO No. 1, Curson, Salti/
VPO
SDD.2181 - CHOPIN - Sylphides/Delibes Source, Moog
SDD.2182 - BACH - Chaconne/Vivendi: CTO/Palao CTO, Yepes
SDD.2183 - GREGORIAN CHANT, Solemes
SDD.2184 - BACH/MAHLER - Arias, Ferrier, Boulit/PO
SDD.2185 - SONG RECITAL, Ferrier
SDD.2186 - PAGANINI - Recital, Ricci, Persinger
SDD.2187 - HANDEL - CTO Grossi Op. 6 No. 1, Boyd Neel
SDD.2188 - BACH - Chaconne/Vivendi: CTO/Palao CTO, Yepes
SDD.2189 - HANDEL - CTO Grossi Op. 6 No. 9-12, Boyd Neel
SDD.2191 - HANDEL - Water Music, Boyd Neel
SDD.2192 - CHOPIN - Sonata No. 2/Ballade No. 1/etc, Backhaus
SDD.2193 - HANDEL - Concert Grossi Op. 3, Boyd Neel
SDD.2194 - THE CHOIR OF WESTMINSTER ABBEY
SDD.2195 - FESTIVAL OF ENGLISH MUSIC, Boyd Neel
SDD.2196 - ARNE - CTO/etc/Cape Bach Symphonies/etc, Mariner
SDD.2197 - CHOIR OF SALESBURY CATHEDRAL
SDD.2198 - CHOPIN - Waltzes, Peter Katin
SDD.2199 - TOMKINS - Choir of Magdalen College, Oxford
SDD.2200 - Weekes/Tallis, St-John's College Choir
SDD.2201 - BATTEN/DARING - Peterborough Cathedral Choir
SDD.2202 - BATTEN - Serenade Peers, Brain/Diversions, Katchen
SDD.2203 - SCHUBERT - Part Songs, Watts, Tear
SDD.2205 - OPERATIC RECITAL, Giuseppe di Stefano
SDD.2206 - NOEL COWARD'S THEATRE, Noel Coward
SDD.2207 - CHOIR OF FAISLEY ABBEY
SDD.2208 - ITALIAN OPERATIC ARIAS, Regine Crespin
SDD.2209 - GERSHWIN - Piano CTO/Rhapsody, Katchen, Monto-
vani
SDD.2210 - FESTIVAL OF LESSONS AND CAROLS, King's College
SDD.2211 - BACH - Suites Nos. 1 & 2, Munchinger/SCO

CITE ÉLECTRONIQUE

LA TÉLÉVISION EN
CIRCUIT FERMÉ
À SON MEILLEUR.....

.....AVEC
L'OEIL
ÉLECTRONIQUE

— CAMÉRA COULEUR
— VIDEO CASSETTES
— ASSISTANCE TECHNIQUE

CITE ÉLECTRONIQUE

Montréal 514-526-5546
Trois-Rivières 819-375-4779
Québec 418-529-5793
Sherbrooke 819-569-9908
Drummondville 819-478-4616

• VENTE • SERVICE • LOCATION
CONSULTEZ LES SPÉCIALISTES DE

CITE ÉLECTRONIQUE

Siège social, 3185 Hochelaga, Montréal

VALABLE JUSQU'AU 26 OCTOBRE

CENTRE DU DISQUES MONTROSE

3162 EST, rue BÉLANGER, MONTRÉAL 408 - Tél.: 729-2831

Une fausse rentrée de JJSS ?

par FRANÇOIS HUOT
correspondant particulier du Devoir



"Les Français veulent être gouvernés à gauche". Cette phrase pourrait être de François Mitterrand, elle est de Jean-Jacques Servan-Schreiber. Pratiquement éloigné de la scène politique depuis son éviction du poste de ministre des Réformes, le député de Meurthe-et-Moselle vient d'annoncer la création, à l'appel d'un directoire de six personnalités, d'une nouvelle formation politique, le parti radical-socialiste et réformateur.

Ce nouveau parti doit naître de la transformation de l'actuel parti radical présidé par M. Servan-Schreiber et de l'action de quelques membres du gouvernement, en particulier Mme Françoise Giroud, secrétaire d'Etat à la condition féminine, et M. Michel Durafour, ministre du Travail. Les assises constitutives doivent avoir lieu dans les prochaines semaines, mais on sait déjà que la plate-forme politique et électorale sera déterminée à partir du Manifeste radical publié par JJSS en février 1970.

Ce texte, à l'époque, a servi d'élément rénovateur du parti radical qui n'était plus qu'une "coquille vide". Après les élections législatives consécutives aux événements de Mai 1968, le plus ancien parti de France et le plus important des partis de gauche jusqu'en 1936, n'avait plus que quinze députés sur 486 à l'Assemblée nationale. Le 29 octobre 1969, le Bureau national du parti radical élit, non sans opposition, M. Servan-Schreiber au poste de secrétaire général. Aussitôt élu, le directeur de l'hebdomadaire Express annonce la préparation d'un Manifeste radical.

A travers ce texte, JJSS renouvelle et transforme la tradition radicale. Historiquement la "pensée radicale" date des penseurs du XVIII^e siècle et de la Révolution française. Le Radicalisme invoque obstinément sa confiance dans la Raison humaine; le corollaire concret de cette position est la volonté de construire la République sur la base des Sciences, des Lumières et de l'École laïque, obligatoire, unique, de qui dépendent le Progrès et la Liberté.

Cette volonté de construction d'une société nouvelle se retrouve chez JJSS. Après avoir marqué la double nécessité de la croissance économique, "levier irremplaçable", et de la libération de l'homme des lois de l'économie par "la conception et la mise en oeuvre d'un projet qui épouse l'homme", JJSS introduit le projet radical: "Mais nous devons décider (...) de rompre avec le statu-quo, de reprendre le commandement politique, d'amener sur la terre, par la mise en oeuvre de propositions politiques réalisables, ce qui constituait l'espérance — à l'époque: l'utopie, mais aujourd'hui l'objectif — de la révolution socialiste".

Les axes des réformes proposées étaient: 1) la séparation du pouvoir politique et du pouvoir économique; 2) l'accès à l'égalité sociale; 3) la fin du pouvoir privé héréditaire; 4) la redistribution du pouvoir public.

L'instrument de ces objectifs révolutionnaires est la réforme. JJSS se définit comme "réformateur" et revendique le mot. Les réformes concrètes suggérées frappent l'opinion publique parce qu'elles s'attaquent à des "tabous" politiques de la société française; il en était ainsi pour la réforme de la fiscalité des droits de succession, pour celle des structures juridiques de l'entreprise dans le sens d'une participation effective des cadres à la gestion et pour l'établissement du pouvoir régional.

Actuellement, en tant que représentant de la gauche réformatrice, JJSS propose deux actions pour résoudre les difficultés actuelles:

1) "La création d'un Plan, qui sera le VII^e Plan, radicalement simplifié mais impératif, qui deviendra un contrat entre les Français et leur gouvernement;

2) la mise en oeuvre de la manière la plus simple (sans attendre une loi nouvelle) d'un pouvoir régional qui seul peut traduire dans les faits et dans la vie quotidienne la volonté politique de mettre le pouvoir au service des Français dans la diversité de leurs problèmes quotidiens."

De l'action de M. Giscard d'Estaing, M. Servan-Schreiber est "décu" car "les choses n'ont pas changé autant qu'on pouvait l'espérer". Cette relative déception se traduit, semble-t-il, par un glissement vers la gauche mis en lumière par les élections législatives partielles. Il y a donc place pour la gauche réformatrice, et c'est d'elle que devrait s'inspirer M. Giscard d'Estaing.

La tentative de renouvellement du parti radical vers la gauche et les "critiques" à l'égard du président de la République ne doivent cependant pas tromper: M. Servan-Schreiber se situe toujours à l'intérieur de la majorité présidentielle. Témoins, son "horreur" vis-à-vis du "collectivisme" de M. Mitterrand et son affirmation selon laquelle la gauche réformatrice — dont il est — ne peut réussir qu'à l'initiative de l'actuel président de la République.

L'opération politique entreprise par JJSS a donc pour objectif réel, en incarnant un parti à gauche de la majorité présidentielle, d'enrayer le glissement de l'électorat vers les partis de l'Union de la gauche, en particulier le parti socialiste (un sondage récent donne 56% des voix à la gauche en cas d'élections législatives).

D'ailleurs l'initiative de JJSS ne serait plausible que si les socialistes et les communistes étaient désunis et si le Centre était dans l'Opposition. En effet, avec un scrutin majoritaire à deux tours, le centre — ou la "troisième voie" — ne peut être majoritaire qu'à ces conditions. Or, celles-ci ne sont pas réalisées. Aussi, dans le cas d'une élection, M. Servan-Schreiber ne pourrait que donner son appui au bloc s'opposant à la gauche qu'il refuse d'avancer.

Le retour de JJSS à gauche pourrait être une tentative de rapprochement vers M. François Mitterrand. Mais la réalité montre qu'il n'en est rien. La rentrée politique de JJSS est une fausse rentrée...

Succès socialiste et colère rouge

PARIS (AFP) — Violent mouvement d'humeur du PCF (parti communiste français) à la suite des derniers succès électoraux de la gauche non communiste et des tentatives en cours du parti socialiste en vue de regrouper tous les courants se réclamant du socialisme!

Le bureau politique communiste considère "que le mot d'ordre constamment répété d'un prétendu rééquilibrage de toutes les forces de la gauche prend un caractère de plus en plus pernicieux parce qu'il comporte l'idée de réduire l'influence communiste" et de souligner au contraire "que tous les travailleurs, tous les démocrates, tous les patriotes ont besoin au sein d'un grand rassemblement démocratique, d'un parti communiste ouvert et fort, présent et actif partout (...)"

C'est la première fois que les communistes s'attaquent sans le nommer d'ailleurs, à M. François Mitterrand, leader du

parti socialiste, candidat unique de la gauche à l'élection présidentielle de mai dernier, qui obtint au deuxième tour plus de 49-0/0 des suffrages. Et pourtant, il y a déjà plusieurs mois que ce dernier anime une campagne dans les milieux de la gauche non communiste, campagne visant à créer un grand parti socialiste qui, dans son esprit, équilibrerait les forces communistes sur l'échiquier politique français.

Cette offensive du PC se situe au mouvement où les divers courants socialistes vont tenir des assises communes, samedi et dimanche prochains à Paris, en vue de rechercher les bases d'un accord sur un projet de société dont les grandes lignes ont été adoptées, mais qui, tout en faisant référence au programme commun de la gauche signé en 1972 entre socialistes et communistes soulignent aussi la nécessité d'aller plus avant vers l'auto-gestion des entreprises.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

• Chaque insertion coûte \$1.50, maximum 25 mots
• Tarif mensuel supplémentaire 6.95 dollars
• L'heure de l'annonce est mise pour le lendemain

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

AIDE DEMANDEE, 3 jours par semaine pour tous les travaux domestiques, 2 enfants d'âge scolaire. Références. Ville St-Laurent Tél: 747-6876 12-10-74

AMEUBLEMENTS A VENDRE

LIT "King Size", base, 2 sommiers jumeaux et un matelas. Bonne aubaine. Tél: après 5 p.m. 731-8153 15-10-74

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien est. Tél: 276-9067. J.N.O.

ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES (argent comptant) Claude Morier, jour 331-0251 soir 667-0774 (J.N.O.)

ANTIQUITES A VENDRE

ANTIQUITES, meubles de styles canadiens et argentiers, vente et achat. Valleyfield, André Vinet, 4, Jacques-Cartier. Tél: 514-373-2787, lundi et mardi fermé 15-10-74

AUTOS A VENDRE

RENAULT R12, TL, 1972
vérifiée de A à Z, extra-propre, donnerais garantie.

RENAULT R12, 1972
Station-wagon, parfaite condition, donnerais garantie et financerai.

RENAULT R16, 1971
État neuf, donnerais garantie et financerai.

RENAULT R12, 1971
Mécanique A-1, prendrais échange et financerai.

RENAULT R16, 1970
Mécanique parfaite, besoin de peinture.

RENAULT R10, 1970
Mécanique A-1, besoin de peinture.

Tél: 523-2153
LAREAU AUTOMOBILES
4484, DeLaRoche, Montréal 12-10-74

ARTICLES A VENDRE

APPAREIL PHOTO: Leica SL, Summicron, 2f. 50mm, lentille Leitz. Tél: 658-2868 15-10-74

VOITURE "Mossler" Classe A. 2 portes. Extérieur 72"x30"x48". Intérieur 40"x20"x38". Tél: 331-7520. 10-10-74

ANTIQUITES A VENDRE

CHOIX CONSIDÉRABLE: meubles antiques, canadiens et autres. Achetons également. 2 boul. Labelle route 11, Ste-Thérèse. Tél: 435-4350. J.N.O.

FEMMES DEMANDÉES

DECORMAG recherche une ASSISTANTE À LA RÉDACTION

Description des tâches:
• Correction de textes, d'épreuves et de montages
• Travail de secrétariat: dactylo, correspondance, contacts avec les pigistes, mise à jour de la bibliothèque de documentation, etc.
• Assistance générale en ce qui concerne l'élaboration du contenu du magazine.

Qualifications requises:
• Connaissance parfaite du français écrit et parlé
• Connaissance de l'anglais
• Goût de la recherche
• Sens des responsabilités et esprit d'initiative
• Intérêt pour ce qui concerne la décoration, l'aménagement, l'architecture, etc.
• Dactylo

Envoyez votre curriculum vitae à:
DECORMAG, 2500, rue St-Paul, Montréal 10-10-74

ASSUREUR JUNIOR

Jusqu'à \$550.
Une entreprise du centre-ville est à la recherche d'une personne junior débrouillarde pour être entraînée comme assureur. La candidate doit être couramment bilingue et posséder une aptitude pour les chiffres. Dossier 1891, Louise Cooper.

SECRÉTAIRE BILINGUES \$550 - \$650.
Nous avons de nombreux clients du centre-ville qui ont des postes vacants pour des secrétaires expérimentées. La sténographie anglaise est exigée, mais avec de l'habitude à traduire. Les personnes qui s'orientent vers cette carrière sont de plus en plus en demande. Dossier 2020, Louise Cooper.

PRÉPOSÉE AUX LIVRES, JUNIOR \$400 - \$425.
Une entreprise située à Westmount recherche une personne junior bilingue qui a une formation de base dans la tenue de livres. Les fonctions comprennent un peu de dactylographie et le travail se rapporte à l'emploi d'une calculatrice. Les chances d'avancement sont très bonnes et des bénéfices sociaux complets sont offerts. Dossier 1894, Louise Cooper.

SECRÉTAIRE \$540 - \$585.
Une entreprise de Conseil en Administration, située dans le centre-ville recherche une secrétaire française pour travailler pour deux conseillers seniors. Un an d'expérience est exigé ainsi que de la compétence précise dans la dactylographie et le dictionnaire. Excellentes chances d'avancement sont offertes. Dossier 1886, Louise Cooper.

"GIRL FRIDAY" \$435 - \$500.
Une compagnie située sur le Boulevard Laurentien recherche une personne débrouillarde, francophone, bilingue. Une variété de fonctions qui comprennent: rapports de publicité, fonctions se rapportant à la réception et dossiers des envois. Le poste se situe au niveau de l'entraînement et les seuls pré-requis sont une excellente connaissance en dactylographie et une bonne volonté pour apprendre. Dossier 1893, Louise Cooper.

H.V. CHAPMAN et ASSOCIÉS LIMITÉE
Conseillers en Personnel Administratif et Professionnel,
Suite 301, 1255 Université, Tél: 871-8850. 10-10-74

ANIMAUX A VENDRE

LEVRIERS IRLANDAIS (Irish Wolf-hounds) nés le 14 août. Tél: 514-472-2969 soir. 10-10-74

APPARTEMENTS A LOUER

AHUNTSIC: 2 1/2 à louer, chauffé, en face du parc et rivière. Tél: 384-3738 11-10-74

CENTRE-VILLE: 1 1/2, 2 1/2, 3 1/2, attractifs, métro piscine, électricité payée. Raisonnable. Tél: 842-3818 J.N.O.

1290 AVENUE DES PINS ouest, grand studio meublé, frais peint, vue de la ville, cuisine séparée. Tél: 637-7212 pour rendez-vous seulement. 11-10-74

BUREAUX A LOUER

IDEAL pour dentistes ou autres professionnels, quartier Ahuntsic. Tél: 387-7579 11-10-74

COURS PRIVÉS

LE SYSTEME METRIQUE, une autre initiative de l'I.N.A.S. Tél: 288-7858. Soyez les bienvenus. 12-10-74

COURS PRIVÉS

CONVERSATION FRANÇAISE: professeur spécialisé, méthode audiovisuelle, (V.I.F.) cherche contacts avec entreprises pour cours. Tél: 488-3342 après 15 heures. 15-10-74

COMMERCES A VENDRE

MAGASIN de DISQUES à vendre MONTRÉAL

Clientèle établie - \$100,000. d'affaires et plus, environ 35% de profit. Prix: \$25,000. Plus inventaire. Tél: 935-1682 Jour 935-2632 12-10-74

CHALET A LOUER

ST-DONAT
Salle de séjour, foyer, 4 chambres à coucher, 2 salles de bains. Laveuse de vaisselle, laveuse/sécheuse.

Location 6 mois: \$2,500. Tél: 733-3928 15-10-74

DOMAINE STE-AGATHE, luxueuse maison canadienne neuve, 3 chambres à coucher, face pentes, foyer pierre, meubles rustiques. Saison: \$2,500. Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-11-74

STE-AGATHE: Luxueux Bavaiois, 5 1/2, flanc montagne, cheminée pierre, meubles Thibault. Semaines: prix réduit automne (aussi saison ou semaine ski). Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-11-74

FEMMES DEMANDÉES

Hôpital Bourget 645-1673 10-10-74

Hôpital Notre-Dame de Lourdes 1870, Boul. Pie IX recherche

• INFIRMIERES AUTORISEES
• GARDES-MALADES AUXILIAIRES

S'adresser à: 527-4595, poste 32 (entre 9 a.m. et 3 p.m.) 11-10-74

FERMES A VENDRE

CALIXA LAVALLÉE: ferme: 287 arpents en bon état, instruments aratoires, avec ou sans animaux "72 têtes", grande maison, nombreux bâtiments. Il faut voir. W. Boutin, 678-8060 ou 653-2959. Immeubles Carbonneau, courtiers 10-10-74

ST-ELPHEGE: Terre 300 arpents avec maison âgée, en brique, système central, 9 pièces, 125 arpents en culture, balance en bois, pin et bois dur, érablière, longeant rivière St-François 3/4 mille long. W. Boutin 678-8060 ou 653-2959. Immeubles Carbonneau, courtiers 10-10-74

ST-SEBASTIEN: ferme 75 arpents avec maison centenaire, excellente condition, bonne distance de la route, plusieurs excellents bâtiments, machinerie complète, culture, 3 ou 4 milles du lac Champlain (baie Missisquoi) Prix: \$45,000. Chantal Boulay, 678-8060 ou 651-6127 Immeubles Carbonneau, courtiers 10-10-74

HOMMES ET FEMMES DEMANDÉES

AGENTS DE VENTES DEMANDÉS

Hommes ou femmes, gagnez de l'argent additionnel en vendant des nouvelles Obligations d'épargne du Canada parmi vos contacts pour un Courtier réputé, membre de l'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières. Commission généreuse payée au début de décembre et pour détails écrire:

Case postale 606, Station B, 1250, rue Université, Montréal, Q.C. H3B 3K3 10-10-74

HOMMES ET FEMMES DEMANDÉES

TRADUCTEURS DEMANDÉS, toutes langues, toutes spécialisations, obligatoirement avec expérience. Urgent. Francine Melançon, 871-0101 10-10-74

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avs: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être corrigée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

CHALET A LOUER

MAISON DE CAMPAGNE, meublée, mi-chemin entre Montréal-Québec, route 20. Sports, raquette, ski de fond. Location période d'hiver. Tél: 655-4003. 11-10-74

VAL-MORIN: chalet privé, en montagne tout en étant dans le village, 5 pièces avec foyer. Tout fourni. \$1,500 pour 5 mois. Références exigées. Tél: après 5 heures 259-1601 12-10-74

DEMANDES D'EMPLOI

JOURNALISTE, pigiste cherche travaux de correction et réécriture. Robert Oberdorff, Fédération de Soccer-Football du Québec, (514) 527-2311, # 259-262. 10-10-74

ÉQUIPEMENTS A VENDRE

"VARIETYERS", HEADLINERS, Matrices supplémentaires. S'adresser à: Crown Equipment Ltd., 5340 rue Ferrier, Montréal 11-10-74

ÉDUCATION

PROFESSEUR DE FRANÇAIS
Langue seconde

A plein temps, pour l'enseignement du français à des cadres de compagnies en province.

Qualifications:
• Certificat L.F.I.
• Expérience pratique avec L.F.I. aux adultes
• Toutes les qualifications de base d'enseignement.
• Français comme langue maternelle.
• Personnalité très dynamique.
• Age: de 25 à 40 ans.
Veuillez téléphoner à: 849-6236 11-10-74

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE! Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondations, fuyante. Creusons cave en sous-sol. Neuf. Garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél: 388-2137, 669-2547. J.N.O.

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE BILINGUE demandée, obligatoirement avec expérience. Urgent. Francine Melançon, 871-0101 10-10-74

INFIRMIERES LICENCIÉES

Travail à temps partiel de nuit de 23:30 hres à 7:30 a.m.

AUXILIAIRES LICENCIÉES

Travail à temps partiel
Jour: de 7:30 a.m. à 15:30 hres
Soir: de 15:30 hres à 23:30 hres

HÔPITAL BOURGET

645-1673 10-10-74

HÔPITAL NOTRE-DAME DE LOURDES

1870, Boul. Pie IX recherche

• INFIRMIERES AUTORISEES
• GARDES-MALADES AUXILIAIRES

S'adresser à: 527-4595, poste 32 (entre 9 a.m. et 3 p.m.) 11-10-74

FERMES A VENDRE

CALIXA LAVALLÉE: ferme: 287 arpents en bon état, instruments aratoires, avec ou sans animaux "72 têtes", grande maison, nombreux bâtiments. Il faut voir. W. Boutin, 678-8060 ou 653-2959. Immeubles Carbonneau, courtiers 10-10-74

ST-ELPHEGE: Terre 300 arpents avec maison âgée, en brique, système central, 9 pièces, 125 arpents en culture, balance en bois, pin et bois dur, érablière, longeant rivière St-François 3/4 mille long. W. Boutin 678-8060 ou 653-2959. Immeubles Carbonneau, courtiers 10-10-74

ST-SEBASTIEN: ferme 75 arpents avec maison centenaire, excellente condition, bonne distance de la route, plusieurs excellents bâtiments, machinerie complète, culture, 3 ou 4 milles du lac Champlain (baie Missisquoi) Prix: \$45,000. Chantal Boulay, 678-8060 ou 651-6127 Immeubles Carbonneau, courtiers 10-10-74

HOMMES ET FEMMES DEMANDÉES

AGENTS DE VENTES DEMANDÉS

Hommes ou femmes, gagnez de l'argent additionnel en vendant des nouvelles Obligations d'épargne du Canada parmi vos contacts pour un Courtier réputé, membre de l'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières. Commission généreuse payée au début de décembre et pour détails écrire:

Case postale 606, Station B, 1250, rue Université, Montréal, Q.C. H3B 3K3 10-10-74

HOMMES ET FEMMES DEMANDÉES

TRADUCTEURS DEMANDÉS, toutes langues, toutes spécialisations, obligatoirement avec expérience. Urgent. Francine Melançon, 871-0101 10-10-74

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

• Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
• L'heure de l'annonce est mise pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

PROPRIÉTÉS A VENDRE

ICR IMMEUBLES
Carbonneau
REALTIES INC.
655-9400

COTÉ-DES-NEIGES
près université
Pett duplex avec jardin, pourrait se transformer en cottage.
Mme M. Dumas
482-5575
IMMEUBLES TREMBLAY INC.
courtiers
735-5588
10-10-74

PROPRIÉTÉS A VENDRE

Très belle propriété, 10 pièces, située près du fleuve avec grand terrain paysagé. Très intéressant à visiter. (M.L.S.) Francine Savaria 655-9400 ou 655-1156.

BOUCHERVILLE
Bungalow, 8 pièces, 5 chambres à coucher, dans secteur central, hypothèque à 10%, garage, beaux arbres (M.L.S.) Paulette Parisot, 655-9400 ou 655-7194.

STE-BÉATRICE
Chalet hiver-été, près Joliette, secteur ski, skidoo, chasse et pêche, grand terrain, bord de lac (M.L.S.) Paulette Parisot, 655-9400 ou 655-7194.

BOUCHERVILLE
Bungalow, 10 pièces, beau terrain, très bonne construction, secteur paysagé, très intéressant. (M.L.S.) Paulette Parisot, 655-9400 ou 655-7194.

BOUCHERVILLE
Triplex, bon revenu, deux 5 1/2, un 4 1/2. Prix intéressant (M.L.S.) Paulette Parisot, 655-9400 ou 655-7194.

BOUCHERVILLE
Maison de campagne, 4 chambres. Terrain 4 arpents, pelouse et jardin, beaucoup d'arbres, fraises, framboises. 35 milles de Montréal. (Exclusif) Paulette Parisot, 655-9400 ou 655-7194.

BOUCHERVILLE
Maison de campagne, 4 chambres. Terrain 4 arpents, pelouse et jardin, beaucoup d'arbres, fraises, framboises. 35 milles de Montréal. (Exclusif) Paulette Parisot, 655-9400 ou 655-7194.

BOUCHERVILLE
Maison de campagne, 4 chambres. Terrain 4 arpents, pelouse et jardin, beaucoup d'arbres, fraises, framboises. 35 milles de Montréal. (Exclusif) Paulette Parisot, 655-9400 ou 655-7194.

BOUCHERVILLE
Maison de campagne, 4 chambres. Terrain 4 arpents, pelouse et jardin, beaucoup d'arbres, fraises, framboises. 35 milles de Montréal. (Exclusif) Paulette Parisot, 655-9400 ou 655-7194.

BOUCHERVILLE
Maison de campagne, 4 chambres. Terrain 4 arpents, pelouse et jardin

Éthiopie: l'armée n'a pu éviter l'effusion de sang

ADDIS ABEBA (d'après Reuter et AFP) — Les dirigeants militaires éthiopiens semblent avoir réussi à mater hier la première opposition violente issue de l'intérieur même de leur propre mouvement.

Cependant, le conseil militaire provisoire qui se flatte de mener une "révolution pacifique" a perdu son image de marque. En effet, à la suite des affrontements devant la caserne du génie à Addis-Abeba lundi après-midi, on dénombrait hier sept soldats tués au moins et six autres blessés. Et si l'on en croit des renseignements recueillis sur les lieux de l'affrontement, le nombre des victimes serait encore beaucoup plus élevé.

Les forces du gouvernement militaire semblent avoir la situation bien en main mais des tanks et des jeeps équipées de mitrailleuses ont bouclé hier la caserne du génie à Addis-Abeba et l'aéroport militaire, aux abords de la capitale. Selon des informations dignes de foi, 300 dissidents au moins ont été arrêtés. Ils demandaient, semble-t-il, la fin du gouvernement militaire et le retour à un régime civil.

Les événements se sont précipités dans l'après-midi de lundi au moment où des engins blindés et des militaires partisans du conseil provisoire ont encerclé et investi la caserne du génie. Plusieurs témoignages dignes de foi indiquent que les tirs meurtriers d'armes automatiques se sont produits vers dix-sept heures locales. Il semble même, selon une source informée, que cette attaque ait été déclenchée par surprise alors que les soldats du génie étaient disposés à négocier.

Le conseil militaire a par la suite reproché à l'unité du génie de s'être opposée à l'arrestation de "quelques officiers et soldats" accusés d'avoir commis des "actes hostiles à la révolution". Ces éléments auraient été favorables à l'institution d'un régime beaucoup plus démocratique.

D'autre part les étudiants de l'université d'Addis-Abeba ont tenu hier une assemblée générale consacrée à l'action à déterminer après les événements de lundi. Partagés entre le désir d'organiser immédiatement des manifestations et celui de mobiliser l'opinion, les étudiants n'ont pas pris de décision ferme et se sont plutôt montrés favorables à la seconde solution.

L'affaire de la caserne du génie ne plaide pas en faveur des récentes affirmations officielles du conseil militaire selon lesquelles "il n'existe aucune dissension au sein des unités militaires". Cette assurance est maintenant démentie par les faits d'autant plus que des éléments de l'aviation, de l'armée de terre ont également été arrêtés.

D'après diverses rumeurs persistantes, d'autres unités — telles la garde impériale (qui n'a toujours pas changé de nom ni de prérogatives) et l'armée de l'air — ne seraient pas totalement favorables au conseil militaire et souhaiteraient elles aussi un régime plus démocratique.

La semaine dernière, les 120 officiers du conseil militaire provisoire s'étaient convenus d'enterrer leurs divergences concernant l'administration la plus souhaitable, et décidèrent de maintenir le conseil sous sa forme actuelle pour un certain temps.

Selon des sources informées une faction du conseil entendait voir la dissolution de celui-ci et son remplacement par un conseil de 10 à 15 officiers de rang moyen. Une autre faction souhaitait l'instauration d'un gouvernement populaire, et une autre voulait mettre en place une administration civile et militaire.

France: offensive syndicale d'automne

PARIS (AFP) — La traditionnelle "offensive d'automne" des syndicats CGT (de tendance communiste) et CFDT (socialiste autogestionnaire) vient d'être décidée par les deux organisations qui groupent la majorité des syndiqués français. Soutenues par les partis de gauche, ces deux centrales syndicales ont comme objectif de mobiliser les travailleurs contre la politique gouvernementale.

A cet effet, elles ont décidé une série de manifestations dans toute la France.

La première de ces manifestations à Paris, le 14 octobre, aura pour objet de protester contre un projet gouvernemental de réforme de la sécurité sociale qui sera discuté à l'Assemblée nationale. Le gouverne-

ment, pour harmoniser les différents régimes de sécurité sociale a décidé de faire combler les déficits des régimes de commerçants, artisans, professions libérales et agriculteurs par le régime des salariés, qui recevra en compensation le produit d'une taxe sur les alcools.

Les syndicats ouvriers craignent que dans l'avenir la taxe sur l'alcool soit insuffisante pour résorber le déficit des autres caisses de sécurité sociale.

Une seconde manifestation, visant le patronat cette fois, aura lieu le 25 octobre à l'occasion de négociations entre le CNPF (organisme patronal dirigeant) et les cinq centrales syndicales représentatives pour l'amélioration de la garantie de l'emploi.

Échec du compromis sur l'aide à la Turquie

Ford a laissé sceptiques les représentants

WASHINGTON (d'après l'AFP) — La Chambre des représentants a voté lundi soir de mettre fin à l'aide militaire à la Turquie, tant que le président Ford n'aura pas déclaré que "des progrès importants" ont été réalisés dans les négociations visant au retrait des troupes turques de Chypre.

Par 291 voix contre 69, la Chambre a décidé en effet de rejeter le compromis sur l'aide

militaire rédigé par une commission mixte du Congrès, selon lequel l'avis du président que "des progrès de bonne foi" étaient en cours de réalisation vers le règlement de l'affaire chypriote pour que l'aide militaire puisse reprendre.

Devant cette nouvelle rebuffade, la réaction de la Maison-Blanche ne s'est pas fait attendre: le président Ford a qualifié de "extrêmement mauvais et

mal inspiré" l'amendement adopté par la Chambre des représentants. Au lieu d'encourager les parties au conflit de Chypre à négocier, cet amendement, s'il était adopté par le Sénat, aboutirait à un renvoi indéfini de négociations véritables et diminuerait l'influence que peuvent avoir les États-Unis sur tous les pays intéressés, a souligné le président Ford dans une déclaration remise à la presse.

Le plus tragique, dit encore M. Ford, est que l'arrêt des fournitures militaires à la Turquie n'aidera ni la Grèce, ni la population grecque de Chypre qui ont tant souffert au cours des derniers mois.

"Nous reconnaissons que nous sommes loin d'un règlement qui satisfasse l'honneur et la dignité de la Grèce, poursuit le président Ford. Nous sommes prêts à exercer nos efforts

dans ce sens. Mais des actions inconsidérées qui retardent le progrès pour un règlement du problème de Chypre sont préjudiciables aux Grecs, car ce sont le gouvernement grec et les Chypriotes-Grecs qui ont le plus à gagner d'un compromis. Et ce sont eux qui ont le plus à perdre si les négociations restent dans l'impasse".

Le président Ford termine sa déclaration par un appel à la Chambre des représentants pour qu'elle revienne sur sa "décision hâtive" et au Sénat pour qu'il adoptent ensemble une loi qui "servira au mieux l'intérêt de la paix". Le porte-parole de la Maison-Blanche a déclaré que si la loi d'aide à l'étranger était adoptée avec l'amendement coupant l'aide militaire à la Turquie, le président Ford y mettrait son veto.

D'autre part, le département d'Etat a précisé hier que M. Kissinger envisageait de se rendre à Ankara mais il a dû y renoncer pour le moment en raison de l'opposition existant au Congrès contre l'aide militaire à la Turquie et du fait que la formation en cours d'un nouveau gouvernement turc.

"Il existait un plan pour que le secrétaire d'Etat visite Ankara, ce plan est maintenant reporté", a dit le porte-parole du département d'Etat, M. Robert

Anderson. Il y a une semaine, alors que l'aide militaire à la Turquie était déjà en difficulté au Congrès et que la procédure de changement de gouvernement était déjà en route à Ankara, le porte-parole avait assuré qu'il n'existait pas de plan de voyage de M. Kissinger à Ankara, Athènes ou Chypre.

M. Anderson a révélé en outre que le secrétaire d'Etat a également envisagé de se rendre à Athènes, mais, a-t-il ajouté un voyage dans la capitale grecque n'aurait eu lieu qu'après un séjour à Ankara. Le projet d'un éventuel voyage à Athènes était cependant moins avancé que celui d'entretiens dans la capitale turque et il n'avait fait l'objet que de "quelques discussions", a dit le porte-parole.

A un journaliste qui lui demandait si l'annonce du report du projet, jusqu'à présent secret, de M. Kissinger est destinée à mettre le Congrès au pied du mur en lui montrant que son hostilité à l'égard des fournitures militaires à la Turquie limite la marge de manœuvre diplomatique de M. Kissinger, le porte-parole s'est contenté de répondre: "La situation est ambiguë" et doit être "réévaluée" à la lumière du rôle que les différentes parties de la crise chypriote souhaitent voir jouer par les États-Unis.

Washington voudrait contrôler les exportations de céréales

WASHINGTON (AFP) — Quatre jours après l'annulation par la Maison-Blanche d'une vente de céréales américaines à l'URSS, une question se pose à Washington: l'administration est-elle en train de contrôler plus ou moins directement les exportations de céréales américaines vers l'URSS, la Chine populaire et les pays producteurs de pétrole de l'OPEP?

Les témoignages effectués hier matin devant une commission d'enquête du Sénat par les représentants des deux compagnies dont les contrats de vente à l'URSS ont été annulés — Cook Industries et Continental Grain — sont à cet égard contradictoires.

Le directeur de Cook Industries a précisé devant cette commission, que préside le sénateur Henry Jackson, que lors d'une entrevue samedi matin à la Maison-Blanche, le président Ford lui avait dit que la vente d'une grosse quantité de céréales à l'URSS posait un "problème politique assez sérieux". M. Cook a ajouté que la Maison-Blanche lui avait laissé entendre qu'il faudrait des autorisations spéciales pour les ventes effectuées à l'URSS, la Chine et les pays de l'OPEP, et qu'aucune ne serait accordée pour le moment.

Par contre, un représentant de Continental Grain témoignant devant cette même commission, a précisé qu'il ne pensait pas que l'administration était opposée à de telles ventes. Il a ajouté que sa compagnie avait vendu le week-end dernier 160.000 tonnes de blé à l'Iran et qu'il ne croyait pas que cette vente rencontrerait d'opposition à Washington.

Cette apparente confusion semble résulter de la position embarrassante dans laquelle se trouve la Maison-Blanche: elle risque de s'aliéner le Congrès et une partie de l'opinion en laissant passer maintenant des ventes de céréales trop importantes vers ces pays, mais l'administration est en principe opposée à tout contrôle direct de telles exportations, ainsi qu'à toute représaille économique liée aux exportations agricoles américaines.

Accords USA-Pologne

WASHINGTON (AFP) — Les États-Unis et la Pologne ont signé hier une série de six accords qui place Varsovie, avec Moscou, au premier rang des pays du Comecon, le marché commun de l'Est, pour la coopération avec Washington.

Ces accords ont été signés au département d'Etat en présence du secrétaire d'Etat Henry Kissinger et du premier secrétaire du parti communiste polonais, M. Edward Giersek qui est en visite officielle à Washington.

Le premier accord, qualifié par le département d'Etat d'"importante étape pour la coopération internationale sur l'énergie", prévoit que les deux pays partageront les résultats de leurs recherches sur l'extraction du charbon, sa transformation en divers carburants, et le développement de son utilisation pour faire face à la demande accrue d'énergie.

Le second accord crée un fonds commun de coopération scientifique et technique "Marie Skłodowska Curie" d'un montant d'environ 50 millions de dollars versé à parts égales par les deux pays et devant servir dans la proportion d'un tiers à la recherche sur l'énergie.

Le troisième accord stipule que les deux pays échangeront des informations et des prévisions destinées à encourager leur commerce en produits agricoles, domaine dans lequel la Pologne est restée le premier partenaire est-européen, des États-Unis.

Deux autres accords portent sur la coopération dans les domaines de la santé et de l'environnement.



Le gaspillage est l'ennemi du mieux-vivre.



Le gaspillage détruit l'équilibre naturel des choses, cet équilibre dont dépend notre mieux-vivre à tous. Pour le promouvoir, la Banque Provinciale a établi dans chacune de ses succursales un centre de documentation sur différentes facettes du mieux-vivre. On y trouve une intéressante documen-

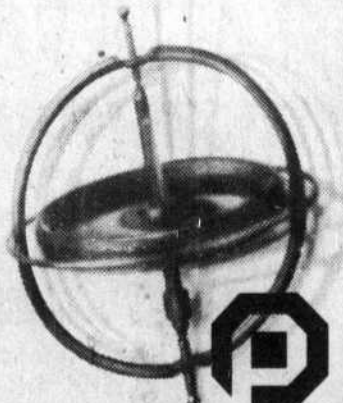
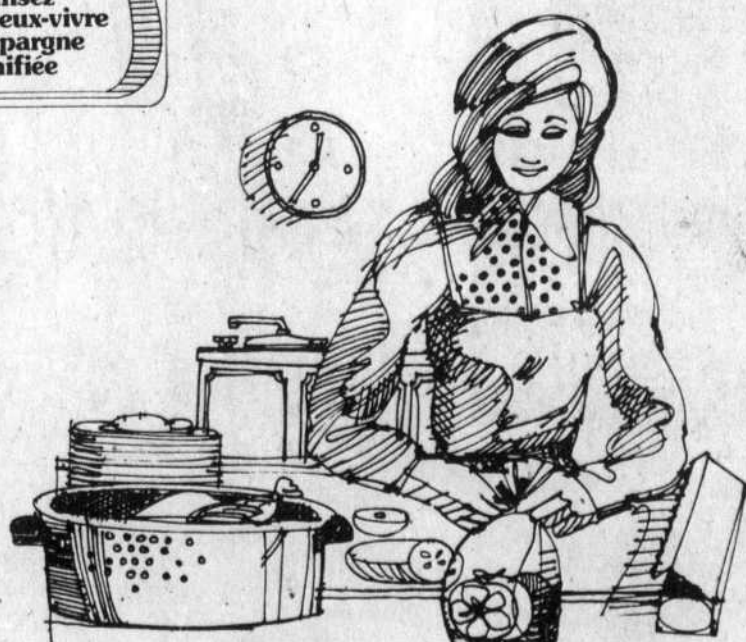
tation gratuite sur des sujets tels que la protection de l'environnement, le conditionnement physique, les droits du consommateur, le plein air, etc.

Arrêtez-y en passant et profitez-en pour considérer les excellents programmes d'épargne que vous propose la Banque Provinciale pour

réaliser l'équilibre budgétaire dont dépend aussi votre mieux-vivre.

Fondés sur nos différents modes d'épargne, ces programmes s'adaptent parfaitement à votre situation et à vos aspirations. Vous constaterez vite que l'épargne planifiée vous mène droit à l'équilibre budgétaire.

Venez à la Banque Provinciale. Pour mieux vivre.



banque provinciale
LA BANQUE DU MEUX-VIVRE

Cours fondamental de fine cuisine

Vous apprendrez à finement cuisiner vos repas familiaux avec méthode et agrément selon l'hygiène alimentaire.

Les éléments théoriques, la technique et les recettes fondamentales sont enseignés par Henri Bernard à raison d'une leçon par semaine, au choix, le jour ou le soir.

Pour renseignements et prospectus, session d'automne, composez 843-6481

Institut Culinaire Henri Bernard

2015 rue de la montagne, suite 610, Montréal 107
permis d'enseignement en vertu de la loi de l'enseignement privé

ANGLAIS-ESPAGNOL ALLEMAND COURS DE CONVERSATION PROGRAMMES POUR TOUS NIVEAUX

ENSEIGNEMENT INDIVIDUEL OU EN GROUPE DE 4 À 8 ÉLÈVES

DÉBUT DES COURS: AUTOMNE '74

LPS

Étage F.
Place Bonaventure
878-2821

Language Power Systems
Reconnue par le Ministère de l'Éducation
Permis no 749766 (Culture personnelle)

L'ALBANIE, 30 ANS DÉJÀ

Ni impôts, ni inflation, ni chômage mais l'austérité

par HEINZ MUHLER
collaboration spéciale

L'Albanie a célébré le 4 octobre le trentième anniversaire de sa libération. Quel bilan peut présenter le Parti communiste, de sa gestion sans partage de l'Etat depuis que son chef, Enver Hodja, s'est installé au pouvoir?

Hautaine et silencieuse, l'Albanie ou Shqipëria (pays des fils des aigles), fête le trentième anniversaire de sa libération — menée comme dans la Yougoslavie voisine, sans l'aide des troupes soviétiques — et par conséquent celui de l'arrivée au pouvoir du parti communiste appelé "Parti du travail albanais".

Ayant, par une sorte de fatalité historique, au cours des âges, subi une invasion après l'autre, mais sans jamais rien accepter du vainqueur — de la leur fierté ancestrale — les Albanais ont uniquement conservé de Byzance le drapeau frappé de l'aigle bicéphale.

Repris aujourd'hui dans l'emblème national, cet aigle à deux têtes défie l'Occident "tentateur" et l'URSS "révisionniste".

Un communisme "théologique"

Il y a trente ans, l'Albanie était le pays le plus déserté d'Europe. Après l'évacuation du pays par les troupes allemandes, elle part du zéro intégral. Sous la rude poigne des grands féodaux, tel le dernier roi Zog Ier, à la veille de la deuxième guerre mondiale, le pays en est encore au Moyen Age, sinon à la préhistoire!

Voilà trente ans, le problème majeur pour les habitants est de trouver de quoi se nourrir. Aujourd'hui, les gens mangent à leur faim. Les épidémies ont

disparu. Les différences sociales se sont estompées et l'essor économique a commencé bien que les laudateurs du régime prétendent qu'il est considérable.

Partie du néant, légué par l'ancien régime, la courbe du développement du pays ne peut évidemment être que positive.

Dans cette Albanie où il bannit toutes les croyances, et livre à la pioche du démolisseur églises catholiques et orthodoxes et — toutes avec moins de zèle — les mosquées, le régime impose néanmoins aux deux millions et demi d'habitants du pays (qui couvrent 28,000 km²), la religion du travail.

Ce côté prométhéen du régime s'exprime dans le slogan lancé par son chef Enver Hodja (ou Hoxha, en graphie albanaise): "Le socialisme se construit avec de la sueur, non avec des prières".

Avec ce communisme, pour ainsi dire théologique, qu'Enver Hodja impose à tout un peuple, la pureté idéologique est maintenue envers et contre tout, même si la jeunesse des universités renâcle quelquefois en s'interrogeant sur ce monde capitaliste que lui présente la télévision italienne captée à Tirana, la capitale de l'Albanie.

L'aide de la Chine

Si cet "hérisse révolutionnaire" apparaît comme un décalque du modèle chinois de Mao, en revanche, le développement économique s'inspire nettement, du modèle imposé jadis à l'URSS par Staline dont de nombreuses statues se dressent toujours à travers toute l'Albanie.

Ainsi, l'industrie albanaise absorbe les deux-tiers des investissements et la priorité est accordée à l'extraction minière ainsi qu'à l'industrie lourde, mais avec l'aide de la Chine qui

a envoyé sur place environ 2,000 techniciens qui ne se montrent guère, exception faite du dimanche où ils vont, en groupe, passer la journée sur l'Adriatique, à Durres, unique zone touristique du pays.

L'exploitation des produits du sous-sol s'effectue au combat Mao Tsé-toung. C'est ainsi que l'Albanie est aujourd'hui le 5ème producteur de ferromanganèse. Elle produit aussi 3 millions de tonnes de pétrole. De la sorte, l'industrie représente, de nos jours, les deux-tiers du revenu national contre un dixième il y a trente ans!

Comme dans tout système communiste, l'agriculture est aussi le talon d'Achille de la jeune économie albanaise. Le pays, pour nourrir sa population, doit importer chaque année des céréales (elles représentent bon an mal an environ 20% des importations totales). D'où un ravitaillement, limité sans doute, mais qui ne sera pas supprimé avant plusieurs années.

Il n'empêche cependant que le revenu national augmente chaque année d'environ 10%; seulement, l'évolution démographique (la population albanaise s'accroît de 3,2% par an; un taux unique en Europe) en absorbe le tiers!

L'Albanie ne s'enorgueillit pas moins d'être le seul pays au monde sans impôts, sans inflation, sans chômage. Voilà qui pourrait faire de l'Albanie un pays idyllique. Et cependant, il y a bien des ombres au tableau.

L'austérité par exemple est imposée à tous. Le général l'importe sur le particulier: les ressources intérieures de chaque individu étant mobilisées au service de la collectivité.

Les stimulants matériels sont méprisés. Le salaire mensuel est d'environ 800 lek, et celui du directeur ne dépasse que de moitié celui de l'ouvrier.

Enver Hodja justifie ainsi cette primauté de l'intérêt général: "Dans notre pays il n'y a pas de supermarchés et certains objets peuvent manquer dans les magasins, mais le peuple sait bien qu'il y en a beaucoup plus que par le passé... Dans la société de consommation, les hippies se multiplient et la toxicomanie s'étend avec le jazz et les danses érotiques..."

Hommes et femmes sont astreints à l'entraînement à la guérilla, mêmes les enfants s'y exercent avec des fusils de bois. Les étudiants font l'exercice pendant un mois chaque année et, en fin d'études, retournent pour six mois en caserne. L'armée est omniprésente: les ponts sont gardés, ainsi que les bâtiments du parti et — vigilance oblige — la grande et coquette villa blanche d'Enver Hodja...

Mais que faire des tendances à la violence de tout un peuple pour qui la vendetta était reine voilà trente ans encore, sinon la détourner en agressivité vers l'extérieur?

Fierté déifiante envers l'étranger

Aussi les Albanais ont-ils pour mission de ne pas laisser les étrangers peser sur leur propre évolution. Pour le visiteur étranger — qui n'est accepté qu'en groupe et se trouve d'autant mieux reçu qu'il est plus taré volontairement — l'inattendu commence à l'aéroport de Tirana.

Aucune fouille des bagages. Mais les femmes sont poliment

invitées à changer de robe si elle est trop courte, ou la racourcir si elle est trop longue.

Quant aux hommes, les barbus et les chevelus sont dirigés immédiatement vers le coiffeur de permanence et vers le photographe pour qu'une nouvelle photo soit apposée sur leur passeport. Quant aux pantalons dits à pattes d'éléphant, il convient prestement de rétrécir au moyen d'épingles les jambes trop évasées...

Il n'empêche cependant que certains jeunes Albanais portent cheveux longs et pantalons larges, à la manière des Occidentaux dont ils ont subi l'influence par le biais de la radio et de la télévision italiennes (en Albanie: 8,000 récepteurs TV) qui distribuent les délices et les poisons de la société de consommation, mais... ils glissent sur la puritaine Albanie.

En effet, l'objectivité contrainte de reconnaître qu'ils sont très rares et se voient cloués au pilori sur ces "feuilles-foudre" qui fleurissent sur les murs à la manière des affiches murales chinoises en grands idéogrammes (dazibao).

Ainsi, pour éviter toute contamination, l'Albanie qui dispose d'un potentiel touristique extraordinaire, le laisse sciemment inexploité. Le régime voulant compter sur ses propres

forces dans l'édification du communisme, ne peut qu'adopter une attitude de fierté déifiante à l'égard de l'étranger.

Tibet de l'Europe?

Toujours insolite, l'Albanie, trente ans après sa libération, n'est cependant plus ce minuscule pays aux frontières à ce point hermétiquement closes qu'on a pu lui donner le nom de Tibet de l'Europe.

De toujours, avant-poste de l'Orient en Méditerranée, l'Albanie l'est encore présentement en demeurant dans l'orbite de Pékin.

C'est avec l'aide chinoise (200 millions de dollars US en cinq ans, en plus des dons) que l'Albanie a pu entreprendre son décollage industriel. Et c'est encore avec le secours de Pékin que l'Albanie peut rétablir sa balance commerciale déréglée par les nécessaires importations de céréales.

Mais, malgré la protection que lui assure la lointaine et immense Chine, et en dépit de la présence à la base de Saranda d'un site de lancement de fusées chinoises et, à la base navale de Vlora, de sous-marins chinois, la petite Albanie qui sait que rien n'est immuable dans ce monde, se redécouvre européenne et cherche à se rapprocher de ses voisins.

Solidarité balkanique ou nécessité de l'heure? Quelles que soient les raisons qui l'ont poussée à sortir timidement d'un isolement nocif, l'Albanie est cependant loin d'avoir assoupli sa politique étrangère.

Le grand tentateur

Si l'Albanie n'est plus fermement persuadée de l'hostilité du monde à son égard, l'Occident reste néanmoins le grand tentateur, cependant que l'URSS demeure l'incarnation du "révisionnisme" contre lequel elle ne se prémunira jamais assez.

Bien évidemment, le principal danger pour Enver Hodja viendrait d'un rapprochement entre Pékin et Moscou: une éventualité qui risque fort de se produire à la mort de Mao, à moins que ce ne soit au "départ" de Brejnev.

Pour l'heure en tout cas, et alors qu'elle célèbre le trentième anniversaire de sa libération, l'Albanie, au nationalisme intransigent et aux habitants à la susceptibilité sourcilieuse, atteste par l'exemple qu'un peuple résolu peut, par ses propres moyens, et en moins d'une génération, atteindre un stade de développement à l'unisson du monde moderne.

Ainsi, le message de Pékin a été bien reçu.

(Copyright by B.I.P.)



Deux bulletins nuls

TIRANA (AFP) — Les électeurs albanais ont procédé dimanche au renouvellement de l'Assemblée populaire, qui est le Parlement national, annonce l'agence ATA.

Cent pour cent des inscrits, soit 1,248,530 sur 1,248,530 électeurs, ont pris part au vote dans les 250 circonscriptions que compte l'Albanie.

Les 250 candidats du front démocratique ont obtenu 1,248,528 voix, deux bulletins de vote qui n'étaient pas conformes à l'article 38 de la loi électorale, ayant été déclarés non-valables.

L'agence ATA souligne que ces élections "ont renforcé le pouvoir populaire et la dictature du prolétariat en Albanie" et prouvé "l'unité d'acier du peuple autour du parti du travail et du camarade Enver Hodja."

Athènes: Caramanlis succède à lui-même

ATHÈNES (Reuter et AFP) — Le gouvernement de M. Constantin Caramanlis a remis sa démission hier pour permettre la formation d'un cabinet chargé d'expédier les affaires courantes jusqu'aux élections législatives du 17 novembre.

Ce cabinet, également présidé par M. Caramanlis, prêterait serment aujourd'hui devant le président Giziakis, a annoncé le sous-secrétaire d'Etat à l'information.

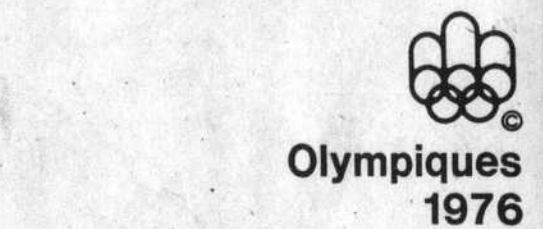
Des 34 membres actuels du gouvernement, cinq ministres et trois sous-secrétaires d'Etat feront partie du nouveau cabinet. "Tous les autres ministres et sous-secrétaires d'Etat ont démissionné parce qu'ils ont l'intention de se présenter aux prochaines élections", a-t-il précisé.

Le gouvernement démissionnaire avait été formé en juillet dernier après la décision du régime militaire de s'effacer au lendemain de la crise chypriote. Il s'est réuni une dernière fois hier et M. Caramanlis a remercié ses ministres des efforts déployés pour préparer le rétablissement du régime parlementaire que l'armée avait aboli en prenant le pouvoir, en avril 1967.

Quatre partis ont jusqu'à présent annoncé leur intention de se présenter aux élections.

- La Nouvelle démocratie de M. Caramanlis;
- L'Union du centre-Forces nouvelles, fusion de l'Union du centre de M. Georges Mavros et des Nouvelles forces politiques qui groupait des personnalités qui ont combattu le régime militaire avec, pour chef de file, l'ancien ministre de la Défense Petros Garoufalias;
- le mouvement socialiste pan-hellénique dirigé par M. Andreas Papandreu;
- le parti communiste.

Ne participent au gouvernement que huit membres du gouvernement démissionnaire, dont six ont déclaré ne pas être candidats aux élections du 17 novembre.



La visite s'en vient...

Il en viendra du monde à l'occasion des Olympiques 1976! Il faudra loger tous ces visiteurs canadiens et étrangers. Hébergement Québec-Olympiques 76 fera un inventaire complet des chambres disponibles dans le Grand Montréal afin que nous soyons fin prêts à accueillir la "grande visite". Prenons l'exemple de Madame Sylvain qui pense déjà sérieusement aux Olympiques et qui a l'intention de louer des chambres aux touristes...

D'abord, à quel prix?

Mme Sylvain loue des chambres... Elle recevra d'abord la visite d'Hébergement Québec. A compter de l'été 1975, chaque logement (hôtel, motel, maison de chambres, etc.) sera inspecté, catégorisé et un taux maximum de location sera fixé.

Avez-vous votre certificat?

Puis, un beau matin, Mme Sylvain recevra son certificat officiel de location d'Hébergement Québec. Bien fière d'elle, elle pourra l'afficher à la vue de tous ses pensionnaires...

Bon lit, bonne chambre!



Ce n'est pas tout d'avoir son certificat. Il faut offrir les services et accessoires nécessaires à l'occupation qui seront inclus dans le prix maximum fixé d'avance. Avec Mme Sylvain, pas de problème de ce côté-là... Meticuleuse comme vous la connaissez...

L'ordinateur de service...

Le nom de Mme Sylvain, comme celui de toutes les autres personnes ou organisations qui loueront des chambres, sera inscrit dans un ordinateur. Hébergement Québec, pour sa part, ne fera pas de réservations. Mais, à l'aide de cet ordinateur, nous serons en mesure de renseigner les visiteurs et de les diriger vers les chambres disponibles.

Bienvenue chez nous...



Et vous ne serez pas seule, Mme Sylvain, pour accueillir la grande visite! Nous serons de la partie. Nous recevrons les visiteurs aux postes frontalières, dans les gares, au parc olympique et dans les endroits publics où les kiosques d'Hébergement Québec diffuseront l'information sur les logements disponibles.

Mme Sylvain, la visite arrive!

Si tout le monde fait comme Mme Sylvain, la visite sera choyée et s'en retournera des plus heureuses. Et, ensemble, nous aurons assuré le maintien d'une industrie touristique prospère et florissante.

Prenons-y sérieusement parce que... la visite s'en vient!



HÉBERGEMENT QUÉBEC-OLYMPIQUES 76

GOVERNEMENT DU QUÉBEC

Pour plus de renseignements, écrire à 201, rue Crémazie est, Montréal H2M 1L2

Le 22 octobre, un livre qu'il faudra lire à tout prix

POLICE ET POLITIQUE AU QUÉBEC

de Guy Tardif
préfacé par Guy Rocher

Un jour, le maire arrivait et te disait: "Tiens, v'là un nouveau constable... j't'ai engagé un nouveau policier... ça faisait longtemps que t'en voulais un... ben en v'là un."

J'ai eu de mes policiers... qui étaient des organisateurs d'élections... des fiers-à-bras qui allaient faire des élections un peu partout au Québec.

500 pages grand format — \$13.95
Réservez votre exemplaire dès maintenant

L'AURORA
221 ouest, rue Saint-Paul,
Montréal
844-8784

Sean MacBride et Eisaku Sato se partagent le Nobel de la paix

(par l'AFP) — Le prix Nobel de la paix a été décerné hier à Oslo, conjointement à MM. Eisaku Sato, ancien premier ministre du Japon, et Sean MacBride, président d'Amnesty International et ancien ministre des Affaires étrangères d'Irlande.

M. MacBride est né le 26 janvier 1904 à Paris. Son père, le major MacBride, l'un des héros de la rébellion de 1916, fut exécuté par les Anglais.

Après des études au collège Saint-Louis de Gonzague à Paris, puis à l'université de Dublin, il participe à la guerre civile de 1922 et fut plusieurs fois emprisonné avant de devenir le secrétaire de M. Eamon de Valera.

Devenu avocat en 1943, il fonde en 1946 le Parti républicain, à peu près identique au Labour Party dans le domaine social et plus anti-britannique encore que le Fianna Fail de Valera.

Elu député en 1948 et constamment réélu jusqu'en 1957, il devient ministre des Affaires étrangères de 1948 à 1951.

A ce titre, il participe à la création de l'OECF et du conseil de l'Europe avec une compétence qui le fait nommer vice-président de l'OECF (1948-51) et président du Conseil de l'Europe en 1950. Désormais il se voue aux grandes organisations internationales. Il est tour à tour secrétaire général de la commission internationale des juristes (1963-70), président du Bureau international de la paix à Genève, membre de l'exécutif puis président de l'organisation Amnesty International, membre du comité spécial sur les Droits de l'homme à Genève, secrétaire adjoint et commissaire des Nations unies pour la Namibie.

M. Sean MacBride a publié notamment Civil Liberty (1948) et Our People Our Money (1951).

Quant à M. Eisaku Sato il est né en 1901 dans la préfecture de Yamaguchi (Japon occidental). Diplômé de l'université impériale de Tokyo, il occupe jusqu'à la guerre plusieurs postes administratifs au ministère des Transports.

En 1948, il adhère au Parti libéral (alors au pouvoir) et l'année suivante entre à la Diète. Il sera réélu 7 fois à la Chambre des représentants. En 1950, il devient secrétaire général du Parti libéral. Sa carrière politique est alors une longue suite de succès.

Il est ministre des Postes puis des Transports dans le cabinet Yoshida jusqu'en 1953, et de nouveau nommé secrétaire général de son parti. En 1955, il s'oppose à la fusion des partis libéral et démocrate et siège même temporairement à la Diète comme indépendant. Après une éclipse de deux ans, il est nommé ministre des Finances dans le nouveau cabinet formé par son frère Nobusuke Kishi. Quand celui-ci démissionne en 1960, M. Sato se résigne à soutenir son rival de toujours, M. Ikeda, comme premier ministre. La rivalité subsistait jusqu'à la démission, pour raison de santé, de M. Ikeda, en 1964. Le 9 novembre 1964, M. Sato prend la tête du gouvernement. Malgré les attaques souvent violentes contre lui, Eisaku Sato a su triompher de toutes les oppositions pendant presque huit ans. Lors de sa 4ème élection successive comme président du Parti libéral-démocrate (ce qui entraîne le poste de premier ministre) fin octobre 1970, il s'était de nouveau imposé au congrès du PLD. Il a démissionné en juin 1972 au moment qu'il a choisi lui-même et qu'il avait annoncé de longue date: après avoir assuré le retour d'Okinawa au Japon.

Le prix Nobel de la paix est décerné par un comité de cinq personnes élues parmi les membres du Parlement norvégien (Sterthing).

Le prix Nobel de la paix a été attribué pour la première fois en 1901. Alfred Nobel, né en 1833 et mort en 1896, était l'inventeur de la dynamite et de la nitroglycérine. Dans son testament, il légua 40 millions de francs-or pour la fondation de 5 grands prix internationaux (paix, littérature, médecine, chimie et physique). Chaque lauréat reçoit un diplôme, une médaille d'or ornée d'un motif académique et un chèque dont le montant varie chaque année. La remise des prix a lieu à Oslo.

Au cours des dix dernières années le prix Nobel de la paix a été décerné aux personnalités suivantes:

- 1964: Martin Luther King (Etats-Unis);
- 1965: Fonds international de secours de l'enfance (ONU);
- 1966: pas décerné;
- 1967: pas décerné;
- 1968: René Cassin (France);
- 1969: Organisation internationale du travail;
- 1970: Norman Ernest Borlaug (Etats-Unis);
- 1971: Willy Brandt (Allemagne de l'Ouest);
- 1972: pas décerné;
- 1973: Henry Kissinger (USA) et Le Duc Tho (Nord-Vietnam).

Le taux de chômage passe de 5.3 à 5.8% en septembre au Canada et à 7.3 au Québec

par Fay LaRivière

OTTAWA (PC) — Pour le quatrième mois consécutif, le mois de septembre a été marqué, dans le domaine de l'emploi, par une aggravation, au Canada, du taux de chômage désaisonnalisé.

Selon les chiffres publiés hier par Statistique-Canada, le taux de chômage désaisonnalisé, qui indique la tendance à long terme de l'économie, est passé de 5.3 à 5.8 pour cent.

De plus, Statistique-Canada note que 503,000 personnes se sont retirées de la population active, c'est-à-dire qu'elles ne travaillent pas et ne cherchent plus du travail et donc ne sont pas comptées au nombre des chômeurs.

Il y avait 16,000 chômeurs de plus en septembre qu'en août, le taux de chômage réel passant de 4.4 à 4.5 pour cent, pour un total de 431,000 chômeurs.

Enfin, le nombre des personnes employées à temps plein a baissé de 674,000 personnes et celui des personnes employées à temps partiel a augmenté de 186,000.

Quant au Québec, en septembre, la population active comptait 2,608,000 personnes, soit 2,459,000 qui travaillaient effectivement et 149,000 chômeurs.

En août, la population active était de 2,605,000 personnes au travail et de 159,000 chômeurs, pour un total de 2,764,000 personnes.

Ainsi, en septembre, le Québec enregistrait 10,000 chômeurs de moins qu'en août, le taux de chômage passant de 5.8 à 5.7 pour cent, mais il y avait 156,000 personnes de moins dans la population active soit, en plus de 10,000 chômeurs, 146,000 personnes qui ne travaillaient pas mais ne cherchaient pas du travail et, de ce fait, ne sont pas comptées parmi les chômeurs par Statistique-Canada.

Enfin, la tendance du chômage à long terme s'aggrave au Québec, comme au Canada, pour le quatrième mois consécutif, avec un taux de chômage désaisonnalisé de 7.3 en septembre, contre 6.8 en août, 6.7 en juillet et 6.4 en juin.

Bien qu'en mauvaise posture par rapport à l'Ontario, qui enregistre un taux réel de chômage de 3.7 pour cent en septembre contre 3.6 en août, le Québec n'est pas aussi atteint que les Provinces atlantiques où le taux de chômage réel est passé de 7.0 à 7.4 pour cent et le taux de chômage désaisonnalisé de 9.6 à 10.3 pour cent.

Ainsi, au Nouveau-Brunswick le nombre de personnes actives a baissé de 15,000, dont seulement 4,000 sont considérées comme chômeurs par Statistique-Canada. Le taux de chômage réel a augmenté de 4.9 à 6.7 pour cent et le taux de chômage désaisonnalisé est passé de 7.3 à 9.1 pour cent, le deuxième plus élevé du Canada après Terre-Neuve. En effet, cette dernière a enregistré un taux désaisonnalisé de 16.8 pour

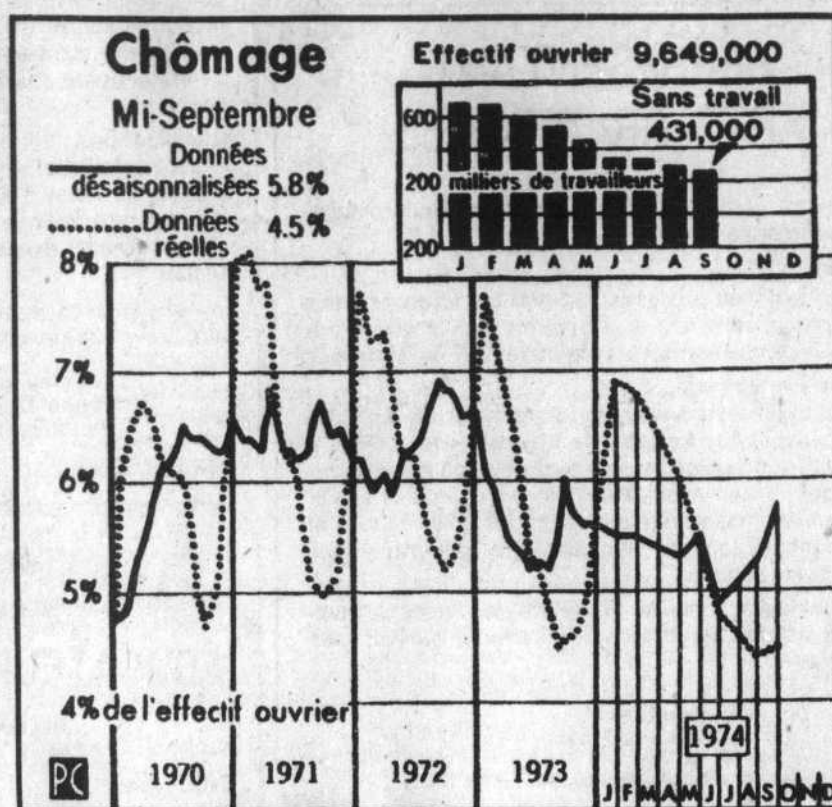
cent et un taux réel de chômage de 12.3 pour cent.

Pour l'ensemble de la région atlantique, les tendances à long terme s'aggravent, avec un taux désaisonnalisé passant de 9.5 en juillet, à 9.6 en août et à 10.3 en septembre, ce qui dépasse de plusieurs points les taux désaisonnalisés de l'hiver dernier.

L'Ontario, les Prairies et la Colombie-Britannique ont, pour leur part, assez bien résisté aux premiers assauts du chômage avec des taux réels passant, d'août à septembre, respectivement de 3.6 à 3.7, 2.1 à 2.0 (une amélioration) et de 5.2 à 5.4.

D'autre part, au chapitre des tendances à long terme, ces mêmes régions du Canada sont plus favorisées que les Provinces atlantiques ou le Québec, les taux désaisonnalisés de chômage s'y aggravant beaucoup moins rapidement, quoique la situation en Ontario a tendance à rattraper les performances de l'hiver 1973.

Ainsi, le taux de chômage désaisonnalisé en Ontario, qui



C'est lancé!

Achetez vos billets dès maintenant pour le 4^e tirage, 16 février 75

Plus de \$22 millions en prix

COMPTANT / NON IMPOSABLE

- 1er PRIX \$1 million
- 2e PRIX \$1 million
- 3e PRIX \$500,000
- 4e PRIX \$250,000

Jusqu'à 84,000 gagnants



Loterie Olympique Canada

Ottawa entend contrôler les exportations d'oeufs

BOISE, Idaho (PC) — Le gouvernement canadien a l'intention d'instaurer des contrôles sur les exportations d'oeufs aux Etats-Unis afin de protéger les consommateurs canadiens contre des augmentations de prix.

C'est ce qu'a annoncé M. Eugene Whelan, ministre canadien de l'Agriculture. Il a ajouté que ces contrôles seront imposés pour empêcher les spéculateurs américains d'exporter des oeufs à un prix supérieur et de court-circuiter le marché canadien.

"Nous tenons, dit-il, à ce que les producteurs obtiennent un profit raisonnable, mais aussi à approvisionner les consommateurs canadiens à un prix raisonnable."

S'adressant à une réunion de la Western Agricultural Chemical Association, le ministre a annoncé que l'Agence de mise en marché des oeufs au Canada avait suggéré des contrôles à l'exportation pour protéger les Cana-

diens d'une augmentation croissante du prix des oeufs aux Etats-Unis.

Sur le marché américain, ces augmentations sont attribuées au coût plus élevé des moulées et à une réduction générale du nombre des pondueuses.

M. Whelan a souligné que l'Agence canadienne de mise en marché aurait pu réaliser un profit rapide si elle avait permis les ventes aux Etats-Unis, maintenant que les prix américains montent, mais cette agence aurait perdu des marchés de consommation au Canada en laissant la concurrence nord-américaine fixer les nouveaux prix.

"Ce n'est pas là l'idée qu'on se fait d'une bonne agence de mise en marché, dit-il. La philosophie d'une telle agence doit être de fixer des prix raisonnables tant pour les fermiers que pour les consommateurs."

Cette déclaration de M. Whelan fait suite à une demande de Mme Beryl Plumtre, présidente de la Commission de révision des prix des aliments, pour qu'on impose de tels contrôles à l'exportation. Mme Plumtre a prévenu, cependant, que les agences provinciales de mise en marché des oeufs pourraient encore vendre au marché américain à des prix plus élevés.

La décision d'adopter les nouveaux contrôles pourrait diminuer la pression exercée depuis quelque temps sur le gouvernement, à la suite de la destruction de quelque 28 millions d'oeufs impropres à la consommation.

M. Whelan doit parler de nouveau devant l'association sur le problème du gaspillage dans un monde affamé, après une rencontre avec M. Bill Campbell, sous-secrétaire de l'Agriculture aux Etats-Unis. Les deux hommes doivent également discuter de la prochaine conférence mondiale de l'alimentation, à Rome.



Loterie Olympique Canada



Olympic Lottery Canada

LE BILLET \$10 PER TICKET

NOMBRE DE BILLETS REQUIS

NUMBER OF TICKETS REQUIRED

MONTANT INCLUS

AMOUNT ENCLOSED

MAIL NOW!

POSTEZ DES MAINTENANT!

C.P. 4444
SUCCURSALE PLACE D'ARMES
MONTREAL, QUEBEC H2Y 3N1
TEL: (514) 286-5686
P.O. BOX 4444
STATION 1
TORONTO, ONTARIO M5W 1X2

A L'USAGE DU BUREAU
FOR OFFICE USE
NUMERO DE REFERENCE NUMBER

NOM _____
RUE _____
VILLE _____
PROVINCE _____
CODE POSTAL _____
CELADEAU DE GIFT FROM _____

TEL _____
CODE POSTAL _____

- 1er prix/1st prize \$1,000,000
- 2e prix/2nd prize \$1,000,000
- 3e prix/3rd prize 500,000
- 4e prix/4th prize 250,000
- 5e prix/5th prize 200,000
- 6e prix/6th prize 150,000
- 7e prix/7th prize 125,000
- 8e prix/8th prize 100,000
- 9e prix/9th prize 75,000
- 10e prix/10th prize 50,000
- 11e prix/11th prize 50,000
- 12e prix/12th prize 50,000
- 13e prix/13th prize 50,000
- 14e prix/14th prize 50,000

Achetez vos billets MAINTENANT!

En vente dans les banques, sociétés de fiducie, caisses populaires, caisses d'économie et chez les vendeurs autorisés. Remplir et découper le bon de commande ci-joint et l'envoyer avec un chèque ou mandat postal au montant de \$10.00 pour chaque billet (\$7.50 pas d'argent comptant).

LOC-74-41F

CENTRE HOSPITALIER ST-EUSTACHE

recherche
**SURVEILLANTE
DES SOINS INFIRMIERS**

Infirmière licenciée possédant un baccalauréat en sciences infirmières et/ou formation en éducation.

S'adresser au:

Bureau des soins infirmiers
473-6811

REPRÉSENTANT ARTS GRAPHIQUES

La compagnie:

L'une des maisons les mieux connues de l'industrie canadienne des arts graphiques.

Le poste:

Le représentant professionnel que nous recherchons sera responsable du développement des ventes auprès des consommateurs de la région de Montréal.

Les qualités requises:

Le candidat devra savoir bien s'organiser, faire preuve d'initiative et être capable de travailler avec un minimum de supervision au sein d'une équipe jeune et dynamique. Il doit avoir la volonté de réussir et savoir motiver le consommateur. Des études universitaires et une connaissance de l'industrie des arts graphiques constituent un atout.

Si vous désirez travailler pour l'une des firmes de marketing les plus dynamiques du Canada, veuillez vous adresser au:

Directeur général,
Létraset Canada Ltd.,
117, 5e rue,
Laval-des-Rapides, Qué. H7N 1Z2

LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

DEMANDE

UN(E) TECHNICIEN(NE) EN RECHERCHES

POSTE:

Le titulaire à ce poste, sous l'autorité du Directeur de l'expansion industrielle et commerciale, sera responsable:

- de la mise à jour du dossier économique sur l'Outaouais;
- de la compilation de diverses données économiques et statistiques;
- du montage de dossiers économiques pour utilisation très spécifique;
- de la cueillette d'informations diverses à incidence économique.

QUALITÉS REQUISES:

- Posséder diplôme d'études collégiales, préférentiellement en sciences humaines;
- À défaut d'un tel diplôme, une expérience pertinente exceptionnelle et une compétence reconnue pourront y suppléer;
- Esprit analytique;
- Initiative;
- Connaissance des méthodes statistiques;
- Connaissance de la région serait un atout.

TRAITEMENT: Selon expérience et qualifications.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur offre par écrit, accompagnée du curriculum vitae, au plus tard le 16 octobre 1974 au:



Directeur de l'administration
Société d'aménagement de l'Outaouais
768, bout. St-Joseph
C.P. 666,
Hull, P.Q.
J8X 3Y8

Carrières et Professions

DIRECTRICE DE DIÉTÉTIQUE

L'Hôpital Docteur Georges-L. Dumont est à la recherche d'une Directrice du Service de Diététique. L'Hôpital a présentement 178 lits et doit ouvrir un complexe hospitalier neuf de 273 lits au début de l'année 1975. L'Hôpital opère aussi un internat en nutrition communautaire.

Qualifications: Doit être éligible à devenir membre de l'Association Canadienne des Diététistes et avoir plusieurs années d'expérience dans le domaine. Préférence sera donnée à une candidate acceptable au niveau de la maîtrise. Doit être bilingue, français et anglais.

Les intéressées feront parvenir leur demande avec curriculum vitae à l'attention du:

Directeur général
Hôpital Docteur Georges-L. Dumont
Moncton, Nouveau-Brunswick

Centre d'intégration

déclaré d'intérêt public recherche

ÉDUCATEURS ENSEIGNANTS

(hommes de préférence)

Exigences:

Brevet d'enseignement, spécialisation pour enfants inadaptes et possibilité de se spécialiser pour enfants ayant des troubles de lecture par des stages de formation.

Salaire:

Selon qualification au barème des commissions scolaires.

Adresser curriculum vitae détaillé et photo à:

10142, Boul. St-Laurent,
Montréal H3L 2N7

Agent de recherche et d'information en perfectionnement des cadres municipaux

L'Institut d'administration publique du Canada est à la recherche d'un agent capable de travailler sur un projet concernant le perfectionnement des cadres municipaux. Ce projet est sous l'égide conjointe de l'Institut et de la Fédération canadienne des maires et des municipalités ainsi que de l'Association canadienne des administrateurs municipaux.

Cette personne devra établir la base d'un centre national de ressources et de services pour le perfectionnement des cadres municipaux en consultation avec tous les niveaux de gouvernements et les organisations pédagogiques, professionnelles et de gestions publiques s'y rapportant. Ce poste offre un travail intéressant, toutes sortes de contacts et un salaire d'environ \$18,000.

Le candidat idéal devrait être capable d'initiatives et avoir des réalisations à son actif. La connaissance des affaires municipales et des deux langues officielles serait préférable.

Veuillez faire parvenir un résumé détaillé en toute confiance à:

Institut d'administration publique du Canada
897 Bay Street
Toronto, Ontario M5S 1Z7

DESSINATRICE DE VÊTEMENTS DE BASE

Un important fabricant canadien de vêtements de base est à la recherche d'une dessinatrice d'expérience.

Notre candidate aura une connaissance parfaite de tous les aspects de la création de vêtements de base ainsi que des textiles et de la graduation des patrons. D'excellentes conditions de travail seront offertes à la candidate choisie et le salaire sera proportionnel à l'expérience.

Veuillez communiquer avec

Mme H. Thivierge
Service du personnel
376-6240

WonderBra®

4405 est, boul. Métropolitain, St-Léonard

DIRECTEUR ADMINISTRATIF

Un organisme national de souscription de fonds relevant d'un exécutif élu par vote national et d'un Conseil d'administration, est à la recherche d'un professionnel possédant une compétence pertinente dans le domaine de la souscription de fonds pour assumer le poste de Directeur administratif.

Le candidat doit posséder une expérience dans tous les domaines de la souscription de fonds, en particulier dans ceux des corporations et des institutions en plus d'avoir des correspondants dans le secteur des affaires. En outre, le candidat devra avoir une compétence administrative et faire preuve de direction et être doué de qualités sur le plan de l'innovation.

Bien qu'un diplôme en administration des affaires ou en comptabilité sera un atout pour le candidat, toute personne possédant une connaissance, une expérience dans le domaine juridique ou une expérience connexe à celui de l'administration, peut postuler l'emploi.

Le candidat doit être un citoyen canadien. Le traitement sera en fonction de l'expérience et de la compétence.

Tous les renseignements seront confidentiels.

Prière d'envoyer votre curriculum vitae à:

Dossier 2411,
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9



TRADUCTEURS

La Banque Royale du Canada recherche les services de traducteurs ou traductrices avec expérience.

FONCTIONS:

- Traduction de l'anglais au français de textes économiques, financiers, publicitaires et administratifs.
- Révision de textes traitant des mêmes sujets.
- Correction d'épreuves.

EXIGENCES:

- Posséder une expérience d'au moins un an en traduction et, de préférence, détenir un diplôme universitaire.
- Facilité de rédaction.

Emploi stable, possibilités de promotion à l'intérieur d'un service en voie d'expansion; salaire et avantages sociaux intéressants.

LIEU DE TRAVAIL:

Place Ville-Marie

Veuillez adresser votre curriculum vitae à:

Monsieur G.R. Lacroix
Responsable de l'emploi - Direction régionale
La Banque Royale du Canada
1, Place Ville-Marie, 6e étage
Montréal, Québec.



Université du Québec à Montréal

Doyen des études avancées et de la recherche

Sommaire de la fonction:

Sous la responsabilité du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, le doyen des études avancées et de la recherche est chargé de participer à l'élaboration des politiques générales de l'enseignement des 2ième et 3ième cycles et de surveiller l'ensemble des activités de recherche.

Tâches:

- Le doyen des études avancées et de la recherche est responsable devant le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;
- de l'élaboration des politiques, des normes relatives aux études avancées et à la recherche. En collaboration avec le Vice-recteur à l'Enseignement et à la recherche, il surveille l'application de ces politiques et de ces normes;
- de l'élaboration des projets de développement et de la mise sur pied de nouveaux centres ou de programmes de recherche;
- de l'application des règlements généraux de l'Université du Québec, des règlements internes et des politiques de l'Université du Québec à Montréal concernant les études avancées et la recherche.

Qualifications:

- diplôme de troisième cycle avec cinq (5) années d'expérience d'enseignement et/ou de recherche;
- expérience de direction de thèses;
- expérience d'animation et de direction.

Traitement:

Selon l'échelle de salaires des cadres de l'Université du Québec à Montréal et selon l'expérience et les qualifications.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae doivent parvenir au Secrétaire général avant le 23 octobre 1974 à 17 heures, bureau 7210, Pavillon Louis-Joliet ou C.P. 8888, Montréal H3C 3P8.

Voir autres Carrières et Professions
en page 13



DIRECTEUR ADJOINT SERVICE DES ACHATS UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Fonctions:

Assiste le directeur du Service des achats dans la recherche des sources d'approvisionnement, le choix des fournisseurs, la recherche des possibilités d'économie dans les achats.

Communique avec les fournisseurs et négocie avec eux les achats spécialement dans les domaines suivants: matériel audio-visuel, matériel électronique, matériel de photographie, instrumentation et travaux d'impression.

Dirige et coordonne le travail des acheteurs.

Dirige les trois centres de réception des marchandises.

En cas d'absence du directeur, assume la complète responsabilité du fonctionnement du Service et de l'émission des commandes.

Qualifications:

Détenteur d'un diplôme universitaire en sciences commerciales ou administratives ou toute combinaison de scolarité et d'expérience pertinente.

Expérience dans le domaine de l'approvisionnement et de la gestion des achats.

Salaire à déterminer selon qualifications et années d'expérience.

Programme complet d'avantages sociaux.

Veuillez faire parvenir un curriculum vitae complet au:

Directeur du Service du personnel
Université de Montréal
Case postale 6128, Montréal, Qué.



La Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges

Bulletin no. 12
Date: le 2 octobre 1974

offre d'emploi

TITRE: PROFESSEUR D'ÉDUCATION PHYSIQUE (TEMPS PLEIN) À L'ÉCOLE MARIE-IMMACULÉE

FONCTIONS:

Enseignement de l'éducation physique à l'enfance inadaptée de niveau élémentaire.

EXIGENCES:

Légalement qualifié.
(Spécialisé(e) en psycho-motricité).

TRAITEMENT:

Selon le décret des instituteurs, tenant lieu de convention collective.

Seront seules retenues les demandes reçues sur formulaire officiel avant le 18 octobre 1974.

On ne doit pas indiquer sur l'enveloppe le titre du poste sollicité.

Votre candidature sera traitée confidentiellement.

Vous demandez le formulaire officiel et retournez dûment complété à:

La Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges
a/s Directeur des services du personnel
3255, rue Foucher
Trois-Rivières
G9A 5E7

ENTRE NOUS... NE PRÉFÉRERIEZ-VOUS PAS TRAVAILLER CHEZ SNC?

Excellente occasion de carrière pour un

TRADUCTEUR TECHNIQUE

Le poste:

Une entreprise internationale d'experts-conseils ayant son siège social à Montréal recherche un traducteur technique pour son service de linguistique en pleine expansion.

La fonction:

Traduire de l'anglais vers le français, et inversement, des textes techniques et, à l'occasion, administratifs, tels que devis, rapports, offres de service et procès verbaux.

Les exigences:

- Expérience pertinente de la traduction.
- Solide formation technique.
- Bonne esprit d'équipe.
- Souplesse.
- Soudi du travail bien fait.

Les avantages:

Excellente rémunération. Travail varié et intéressant, dans une atmosphère sympathique. Gamme complète d'avantages sociaux.

Vous possédez les qualifications voulues ? Alors nous vous ferons une offre des plus alléchantes. Un excellent salaire, des avantages sociaux et des occasions uniques d'avancement dans votre spécialité.

TÉLÉPHONEZ ROGER DUPONT
OU TOM E. ROSS
514-931-2261, POSTE 860

LE GROUPE SNC

1550, DE MAISONNEUVE OUEST,
MONTREAL, QUEBEC

INGÉNIEUR

CONCOURS: B/T-4-117-J1

Fonctions:

- Inspecter les ouvrages de génie civil, tels que ponts, bâtiments, routes, fondations d'appareillage, installations d'adduction et de drainage d'eau et suggérer les programmes et méthodes d'entretien appropriés.
- Enquêter et évaluer les nouveaux matériaux et méthodes de réfection.
- Préparer les estimations, dessins et devis pour les travaux importants d'entretien.
- Participer à la surveillance et à l'acceptation des travaux de construction ou de réfection.

Exigences:

- Détenir un diplôme d'ingénieur civil et être membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec (O.I.Q.).
- Avoir de l'expérience dans la conception et la construction des structures industrielles et/ou de travaux publics.
- Être prêt à voyager occasionnellement.

INGÉNIEUR

CONCOURS: B/T-4-086-J1

Fonctions:

- Se familiariser avec les caractéristiques techniques de tous les types de pompes et de vannes existant à la centrale, en établir les dossiers et les tenir à jour.
- Collaborer à l'examen du rendement et de la fiabilité de ces équipements et agir comme conseiller à la centrale pour les actions à prendre sur ces équipements.

Exigences:

- Détenir un diplôme d'ingénieur en génie mécanique et être membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec (O.I.Q.).
- Posséder de cinq (5) à huit (8) ans d'expérience sur du matériel mécanique tournant.

N.B.: Les candidats intéressés sont priés de nous faire parvenir leur curriculum vitae, le plus complet possible, avant le 23 octobre 1974, en mentionnant le numéro du concours sur l'enveloppe, à l'adresse suivante:

Hydro-Québec

Direction Embauchage
C.P. 6106, Montréal, Qué. H3C 3H6

La centrale nucléaire de Pickering fuit

Après avoir éclipsé tous les records mondiaux de rendement et de fiabilité, la centrale nucléaire canadienne de Pickering (en banlieue de Toronto)

vient de connaître son premier ennui majeur: on a constaté une fuite d'eau lourde radio-active dans un des réacteurs. Le réacteur fautif est déjà

inactif depuis deux mois à cause de cette fuite mais c'est la société Radio-Canada qui a annoncé l'événement en primeur hier. Dans les heures qui ont

suivi, l'Hydro-Ontario a convoqué une conférence de presse pour rassurer la population. Selon M. Harold Smith, ingénieur en chef de l'Hydro-

Ontario, la fuite d'environ dix litres d'eau par jour a duré près de six semaines après qu'on l'eut découverte et elle n'a présenté aucun danger pour qui que ce soit parce que l'eau a été retenue à l'intérieur de l'enceinte de béton et d'acier qui entoure le réacteur.

La fuite s'est produite dans un des 390 tubes contenant des grappes de combustible nucléaire et à travers lesquels circule de l'eau lourde sous pression. Cette eau lourde sert à entretenir la réaction nucléaire en ralentissant les neutrons qui se perdraient autrement. Elle sert aussi à évacuer la chaleur de la réaction atomique et à la transporter jusqu'à un échangeur pour qu'on puisse en tirer de l'énergie électrique.

L'eau lourde circule sous pression pour éviter qu'elle ne soit portée à ébullition. En effet, les bulles de vapeur sont moins efficaces pour contrôler la réaction et des instabilités pourraient survenir.

La fuite s'est donc produite dans un de ces tubes le 10 août dernier, au moment où on a remis le réacteur en marche après l'examen annuel. Il semble que la pression ait été rétablie trop rapidement et la gaine de zirconium placée à l'intérieur des tubes s'est fendillée.

Selon M. Smith, cet incident provient d'une installation défectueuse de ce tube dans l'armature du réacteur. La fixation des tubes se fait en exerçant une pression à l'intérieur pour

dilater le tube et assurer un contact étroit avec le support.

Alertés par cette fuite, les techniciens ont soigneusement inspecté chacun des 390 tubes du réacteur et en ont découvert deux autres qui étaient aussi défectueux. On a maintenant fini de les remplacer tous les trois et le réacteur devrait être remis en marche dans quelques jours. La remise en puissance se fera plus progressivement pour éviter l'apparition de nouveaux incidents.

La réparation a coûté plusieurs dizaines de milliers de dollars mais ce n'est rien par rapport aux \$4 millions de revenus perdus à cause de l'interdiction de deux mois dans la production du réacteur, estime l'Hydro-Ontario.

Les journalistes ont aussi appris hier que l'Hydro-Ontario a caché l'incident non seulement au public mais aussi aux responsables des centrales canadiennes de conception similaire qui ont été vendues en Inde et au Pakistan. Selon M. Smith, de tels incidents pourraient évidemment se produire aussi dans ces pays mais il s'agit de problèmes relativement courants dans toute centrale électrique, qu'elle soit alimentée par des combustibles fossiles ou nucléaires.

Au moment de l'incident, le Canada cherchait à vendre son concept à la Grande-Bretagne où plusieurs exprimaient déjà des craintes devant la structure tabulaire de nos centrales.

L'APA

La solution Gauvin vaut mieux que les tripotages et les avocasseries

par François Barbeau

L'assurance automobile sans égard à la responsabilité, comme le propose le rapport Gauvin, est de beaucoup préférable aux tripotages et aux avocasseries que permet le système actuel.

C'est ce que fera valoir aujourd'hui devant la commission parlementaire sur l'assurance-automobile l'Association pour la protection des automobilistes. Son président, M. Philip Edmonston, rendait publique hier la réaction de l'APA sur la prise de position du Barreau, qu'il juge "étroitement corporatiste, réactionnaire et peu soucieux de la protection du public".

Compte tenu des délais dans lesquels se règlent généralement les causes de responsabilité automobile et les incertitudes qu'il peut y avoir quand à la preuve dans certains cas, il vaut mieux établir le plus vite possible au Québec un système de compensation acceptant un fait générateur de dommages-intérêts plutôt que le système actuel qui tient compte de l'existence d'une faute génératrice de dommages-intérêts.

"Il serait toujours temps, d'ajouter M. Edmonston, d'instituer des mécanismes d'arbitrage qui permettraient une révision des compensations qui pourraient être accordées.

Le président de l'APA est d'avis qu'il est ridicule de prétendre, comme le Barreau l'a fait, qu'avec l'application de l'assurance automobile sans égard à la responsabilité, les citoyens ne seraient plus aucune contrainte et deviendraient irresponsables.

Les primes dans un tel système, connu dans les provinces où il existe déjà sous le nom de "no fault", peuvent être ajustées selon la performance d'un conducteur et du risque qu'il représente.

Dans le mémoire qu'elle dépose aujourd'hui devant la commission parlementaire, l'APA fait état des abus commis par l'industrie de l'assurance-automobile au Québec: corruption, intimidation, collusion entre compagnies, résiliation brusque et injuste d'une police, augmentation injuste des primes, lenteur du règlement des réclamations, estimations falsifiées, etc.

L'Association, dans un tout autre ordre d'idée, publiait hier une liste des modèles d'autos 1975 qu'elle recommande ou déconseille aux acheteurs en raison de leurs performances antérieures et des problèmes qu'elles ont soulevés tant au plan de la qualité que du service après-vente.

Parmi les voitures dont l'achat est à conseiller, on trouve la Matador, la Hornet, qui possèdent d'excellentes garanties du fabricant, la Valiant et la Dart, pour leur excellente performance et la Comet-Maverick, fiable et économique.

Parmi les voitures à déconseiller, l'APA range la Vega, l'Astre, la Fiat. Ces trois types de voitures sont la proie facile de la rouille et sont faibles du côté mécanique. Quant à la Austin, qui se trouve aussi dans cette liste, l'APA explique que c'est parce qu'il est difficile d'en obtenir des pièces.

L'APA souligne que dans la liste des voitures à conseiller, on ne retrouve aucun modèle GM parce que ces derniers comptent tous un filtre catalytique qui nécessite pour le moteur une essence sans plomb. Or, de souligner M. Edmonston, seulement de 30% à 40% des stations-service au Québec vendent de l'essence sans plomb, et elles sont concentrées pour la plupart dans la région métropolitaine. L'automobiliste qui veut faire une randonnée dans un endroit reculé risque fort de se trouver en panne sèche sans aucun espoir de trouver à proximité une pompe qui débitera de l'essence sans plomb.

Le zonage riverain est envisagé pour contrer les inondations

QUEBEC (Le Devoir) — Le zonage riverain est l'une des solutions envisagées dans la lutte contre les inondations dans la région de Montréal.

C'est ce qu'a fait savoir hier M. Claude Triquet, du ministère des Richesses naturelles, co-président, avec M. Harry Rosenberg, d'Environnement Canada, du comité d'étude fédéral-provincial sur la régulation des eaux dans la région de Montréal.

Outre le zonage, trois autres types de solutions seront étudiées, à savoir:

- des changements de régulation du niveau de l'Outaouais et des Grands Lacs, les deux sources d'eau principales pour Montréal;
- des ouvrages intérieurs, tels dragages ou barrages de contrôle;

des endiguements ou des diversions.

Ces éléments de solutions, qui peuvent faire l'objet de combinaisons diverses, seront étudiés au cours des deux prochaines années par les membres du comité paritaire, qui compte trois représentants du Québec et autant d'Ottawa.

M. Triquet estime qu'un an sera suffisant pour régler la plupart des petits problèmes d'inondations, mais que deux ans seront requis pour mettre au point une politique d'ensemble, de concert avec tous les intéressés.

Ainsi, un rapport préliminaire sur le problème a été préparé au ministère québécois, qui traite particulièrement de la question du zonage riverain.

Pour l'instant, le groupe de travail fonctionne avec les budgets réguliers, les frais étant répartis également entre les deux gouvernements. Mais il

serait possible d'accélérer l'étude en cours si le groupe disposait de budgets spéciaux.

Le travail portera sur le lac Saint-Louis, le Saint-Laurent en aval jusqu'à Verchères, le lac des Deux-Montagnes et les rivières des Prairies et des Mille-Iles.

La région de Montréal est particulièrement vulnérable aux inondations, qui se produisent chaque fois que le débit combiné des cours d'eau dépasse la capacité des chenaux qui entourent l'île de Montréal. Les risques sont encore plus grands quand le niveau d'eau des Grands Lacs et du bassin de l'Outaouais est anormalement haut, comme cela se produit depuis quelques années au printemps.

Quant au problème de la compensation pour dommages subit, il ne relève pas du comité de travail, qui vient d'être formé, mais directement du Conseil exécutif.

La tutelle achève à Saint-Hubert

La tutelle de la Commission municipale du Québec sur l'administration municipale de Saint-Hubert, en banlieue de Montréal, sera levée à compter du 15 octobre, permettant ainsi au maire Aldas Boileau et aux huit conseillers de reprendre les

rénes du pouvoir réel.

Il semble cependant que la fin de cette tutelle ne fait pas le bonheur de tout le monde car, sous la tutelle, la municipalité bénéficiait de divers avantages financiers sous formes de subventions provinciales.

VILLE DE CHATEAUGUAY COMPTABLE

La Ville de Châteauguay recevra des offres pour le poste de comptable. Le budget de la municipalité est de l'ordre de \$2,500,000.00 et la population de 16,800 âmes.

L'expérience municipale n'est pas obligatoire mais sera un avantage au crédit du candidat.

Le candidat devra assister le trésorier dans toutes ses tâches.

Salaire: selon expérience et qualifications - Programme complet d'avantages marginaux.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 22 octobre 1974 à:

Ville de Châteauguay,
a/s: Claude Hurtubise, c.a.,
Trésorier,
10 rue Gilmour,
Châteauguay, Qué.

VÉRIFICATEUR DÉBUTANT

Le Service de vérification financière du siège social a besoin d'un vérificateur débutant qui sera chargé de mettre en place les systèmes d'examen périodique des méthodes comptables et des transactions des divisions et filiales de Steinberg Limitée.

Nous recherchons des personnes désirant faire carrière, ayant deux années d'expérience en comptabilité ou en vérification et sur le point d'obtenir un diplôme reconnu en comptabilité (R.I.A., C.G.A. ou Bacc. en commerce).

Les candidats sont invités à envoyer leur curriculum vitae à:

Bureau d'emploi,
Steinberg Limitée,
Plaza Alexis Nihon
1500, avenue Atwater, bureau 1105,
Montréal, Qué.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires.

Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 33¢ la ligne agitée (14 lignes agitées au pouce). Nous accordons la commission hebdomadaire aux agences de publicité. Le service de copies postales et du retour du courrier est gratuit et confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR

211 St-Sacrement
Montréal - Tel. 844-3361

Compétence: Bernard Lutz

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions en page 12

fonction publique municipale

BIBLIOTHÉCAIRE

NATURE DE L'EMPLOI

Le travail consiste à appliquer les techniques et les méthodes propres à la bibliothéconomie dans diverses sections de la bibliothèque centrale ou dans une des succursales d'adultes ou d'enfants, en participant au choix, à la classification ou à l'organisation et la diffusion de la documentation mise à la disposition du public.

QUALITÉS REQUISES

Détenir un grade universitaire en bibliothéconomie d'une université reconnue à la date de la nomination. Parler et écrire le français et l'anglais.

TRAITEMENT

\$10,092-\$12,936., selon les qualifications du candidat (a/c 1-12-74)

S'inscrire en complétant le questionnaire "demande d'emploi" de la Ville de Montréal que l'on peut se procurer au Service du Personnel, Hôtel de Ville, 275 est, rue Notre-Dame, chambre 416, Montréal H2Y 1C8, ou par téléphone au numéro 872-3236 ou 37.



VILLE DE MONTRÉAL

DIRECTEUR - INVESTISSEMENTS AFRIQUE FRANCOPHONE

Salaire environ \$30,000.

Une importante organisation internationale requiert les services d'un directeur pour gérer ses projets d'investissements de grande envergure en Afrique francophone.

Cet individu sera responsable d'orienter les politiques d'investissements de l'organisation tout en assurant la gestion de son secteur. Les projets d'investissements sont très variés et le candidat doit être apte à analyser des études de rentabilité multi-dimensionnelles. Capable de motiver une équipe de plus de 80 collaborateurs, cette personne possède le leadership nécessaire pour faire réaliser des projets internationaux et instaurer un système de contrôle efficace. Son travail exigera des déplacements occasionnels ce qui l'amènera à rencontrer régulièrement des personnalités des secteurs économique, politique et social. Son sens de la diplomatie l'aidera à faire face à des situations souvent délicates.

Le candidat est une personne pragmatique, capable de discerner l'essentiel d'études complexes tout en gardant une vision globale des opérations. Sensibilisé aux questions internationales, cet individu saura anticiper les changements et ajuster les politiques et les projets en conséquence.

Diplômé universitaire préférentiellement en économie, finance, administration ou génie, ce gestionnaire occupe un poste clé depuis plusieurs années dans les secteurs privé ou public.

La connaissance de l'anglais serait un atout important.

Prière de s'adresser en toute confiance à:

Suite 911, 1155 ouest, boulevard Dorchester, Montréal H3B 2J8 - 879-1444

John Holt STETHEM-GAREAU-MSL

Canada • États-Unis • Afrique du Sud • Allemagne • Angleterre • Argentine • Australie • Belgique • Brésil • Écosse • Espagne • France • Hollande • Irlande • Italie • Suède • Suisse



Le Comité Organisateur des Jeux Olympiques de 1976

est à la recherche de

2 TRADUCTEURS ET 1 REVISEUR

1 Traducteur français et allemand vers l'anglais
1 Traducteur anglais et allemand vers le français
1 Réviseur français et allemand vers l'anglais

Compétence requise:

- Niveau universitaire
- Traducteur expérimenté
- 5 années d'expérience dans le domaine de la traduction pour le réviseur

SALAIRE: selon l'expérience.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 18 octobre 1974 au :

CMC-COJO 76
C.P. 1976,
Montréal, Québec
H3C 3A6



Centre de Main-d'œuvre du Canada

Main-d'œuvre et Immigration

Canada Manpower Centre

Manpower and Immigration

DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER GÉRANT GÉNÉRAL

\$50,000 et plus

Notre client, une société internationale majeure, offre une opportunité exceptionnelle pour un individu exceptionnel dont les qualifications et le sens des affaires en font un cadre supérieur de grand calibre.

Relevant du conseil d'administration, la personne sélectionnée aura la responsabilité globale de l'implantation et de la mise en marche d'un immense projet immobilier qui s'échelonnait sur plusieurs années à venir. Toutes les phases des opérations ainsi que les négociations nécessaires avec d'éventuels partenaires ainsi qu'avec les divers niveaux de gouvernement seront de son ressort.

Une solide formation administrative avec emphase sur les problèmes de marketing est nécessaire. Un sens aigu des affaires, acquis dans le milieu immobilier et du développement de grands projets, est essentiel comme le sont de solides qualifications académiques au niveau universitaire.

Le salaire de base, le système de boni et de participation aux profits, doublés des avantages normaux pour un tel poste, sont supérieurs et totalement en ligne avec le calibre d'individu recherché.

Prière de s'adresser en toute confiance à:

Suite 911, 1155 ouest, boulevard Dorchester, Montréal H3B 2J8 - 879-1444

Suite 710, 65 ouest, rue Queen, Toronto M5H 2M5 - 364-2306

John Holt STETHEM-GAREAU-MSL

Canada • États-Unis • Afrique du Sud • Allemagne • Angleterre • Argentine • Australie • Belgique • Brésil • Écosse • Espagne • France • Hollande • Irlande • Italie • Suède • Suisse

Pour rouler sans se faire rouler...

Chaque automobiliste trouve un jour à redire de sa voiture, qu'elle soit neuve ou usagée. Chacun connaît le sentiment d'impuissance que suscite le paiement d'une facture élevée au garage.

Peu de gens se sentent en confiance devant un vendeur d'autos, neuves ou usagées. "Roulez sans vous faire rouler", de Philippe Edmonston, président de l'Association pour la protection des automobilistes, est le livre tout indiqué pour guérir ces complexes d'infériorité.

Partant du principe qu'un homme averti en vaut deux, l'auteur y révèle tous les trucs plus ou moins honnêtes des vendeurs d'autos. De judicieux conseils aux consommateurs leur permettront d'éviter les pièges.

Pour bien montrer que tout cela est bien vrai, Philippe Edmonston cite abondamment la jurisprudence par laquelle de nombreux consommateurs ont obtenu justice devant les tribunaux.

Pour les encourager à ne pas se laisser faire par des vendeurs trop sûrs d'eux, Edmonston consacre tout un chapitre de son livre à "L'art de se plaindre".

Il y explique tous les aspects d'une plainte, toutes les façons de lui donner plus de poids, et pour ceux qui seraient inspirés d'aller jusqu'au bout, il inclut la liste des cours des petites créances au Québec, les adresses des fabricants d'automobiles, des agences de protection des consommateurs, etc.

Ce guide de légitime défense contre les marchands d'automobile est complété d'une compilation de la valeur des voitures usagées, modèles 1970 à 1973, les plus vendues, de leur fiche technique, et d'une évaluation sur la fréquence des réparations possibles, sur la qualité de la carrosserie, sur les défauts affectant la sécurité, etc. L'APA formule enfin une recommandation sur chaque type et modèle de voiture usagée.

Roulez sans vous faire rouler comprend aussi une liste des voitures pouvant être touchées de défaut affectant leur sécurité et une liste des voitures étrangères dont l'achat n'est pas à recommander.

En somme, un livre qu'il vaudrait mieux consulter avant tout achat d'une voiture. Publié par Les Editions Edmonston Ltée, \$3.95.

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à

Montréal et Banlieue

Excellentes routes disponibles

844-3361

télévision

Lise... à plat ventre!

par Jean Basile

J'ai pris avec Lise Payette une vitesse de croisière. Quand je suis fatigué de la cryptologie, des mystiques orientales, d'Hérodote, ou de la télévision, je m'en paie une tranche.

Maintenant que les "Coqueluches" et autres maladies connues sont lancées, la participation redevient, d'ailleurs, plus intéressante. En effet, moins les invités sont des "vedettes", plus l'émission est vivante. Est-ce si étrange? Je trouve que Lise Payette se dépasse quand elle a à faire, non pas à une célébrité mais aux Messieurs "Tout le Monde". Elle connaît, alors, la façon de leur en faire dire beaucoup et même de nous les faire aimer. Témoin, ce gérant de banque octogénaire qui fut délicieux lors de l'émission de lundi.

Je l'aime décidément moins quand elle fait face à des gens très célèbres. Je la trouve même souvent un peu complaisante, disons-le, un peu à plat ventre. Sa rencontre avec Josephine Baker, vendredi, illustre parfaitement cette attitude. Cet échange de compliments mutuels avait, à la fin, quelque chose de gênant.

Mais il reste, et ce, que l'on n'aime ou que l'on aime pas certains traits de la personnalité de Lise Payette (et de Jacques Fautoux), que son "show" se tient debout et que la réalisation en est toujours soignée. Il marche et cela, en soi, fait taire toutes les critiques.

● L'univers (déconcertant) de Yolande Guérard.
Il semble que l'accueil que le public réserve à l'émission "L'univers de Yolande Guérard", au canal 10, les lundis à 21h30, soit excellent.

Cela prêterait, en tous cas, pour une télévision souple et diversifiée. Qu'on en juge! Outre les chanteurs habituels, nous avons eu droit, lundi soir, à une entrevue dont le sujet était les jeux Olympiques... et à un commentaire de nulle autre qu'Andréanne Lafond sur la situation en Éthiopie.

J'avoue que cette diversité a, de prime abord, quelque chose d'assez déconcertant.

Dans le cadre du canal 10, que l'on accuse si souvent de flatter les instincts les plus paresseux de sa clientèle, l'effort mérite d'être signalé en tant que tel. Il vaut mieux bien entendre parler de l'Éthiopie entre Marc Gélinas et Renée Claude (superbe en ce moment) que de ne pas en entendre parler du tout.

A ce propos, Andréanne Lafond, en semie retraite semble-t-il, a présenté un petit topo de la situation fort clair et fort instructif.

Tout le monde, dans le milieu, connaît le charme et l'amabilité de Yolande Guérard. Tout le monde connaît aussi sa compétence professionnelle qui va du chant à la comédie. Il passe donc, dans le cadre de son Univers, avec beaucoup de souplesse à travers tous les sujets.

en bref

POP-ROCK: L'imprésario Donald K. Donald annonce trois spectacles: le groupe Chicago, le 20 octobre au Forum; Shawn Phillips, les 25 et 26 octobre à la Place des arts; puis, Rory Gallagher, Nazareth et Rush, le 1er novembre au Forum.

LA MONTAGNE SACRÉE
THE HOLY MOUNTAIN
sous-titres français
de A. Jodorowsky

"Un spectacle fascinant... repus de surprises, gaves d'émotions, nous gardons le souvenir d'un film extraordinaire. Jodorowsky a tous les talents avec, de surcroît, un brin de génie."

SALLE EISENSTEIN
POUR TOUS

UN CHEF D'OEUVRE
D'ALAIN TANNER

LE RETOUR D'AFRIQUE
HORAIRE: LUN. A VEN. 7.15 - 9.30

GLYSÉE
35 MILTON / 842-6053

non sans une certaine enflure "noble" qu'il tient sans doute de sa fréquentation du répertoire opératique. J'apprécierais, pour ma part, un peu plus de discrétion mais je ne suis pas sûr d'avoir raison. Le luxe de studio, paroles et images, sont peut-être ce qui plaît?

Et, après tout, une telle émission n'est-elle pas faite pour plaire? Monsieur G semble y réussir.

● Quelques remarques
Oubliions un peu les "incidents de parcours" et les citations de "Faust" de Gounod de Myra Cree, pour signaler deux réussites de "Actualité 24", ce lundi soir. 1) le reportage sur les manifestations indiennes à Ottawa, avec des images de Jacques Petit et un montage, particulièrement fort, de Pierre Labelle. 2) l'entrevue de Joël Le Bigot avec Robert Pepin sur la leçon à tirer de la série de hockey URSS-CANADA. Robert Pepin a su tirer avec justesse l'essentiel de cette rencontre: son inutilité foncière.

Le canal 10 présentera une série d'émissions sur le vin. Intitulées "Les Boivin", on y traitera du liquide qui fit tribu-

cher Noël... et tant d'autres. En bref, Robert Toupin et Suzanne Lévesque seront les porte-parole de la Société des Alcool du Québec qui prodiguera conseils et suggestions sur la façon d'employer, et de ne pas employer, le jus de la vigne. La série comprend 8 émissions de 15 minutes chacune. Tous les vendredis à 21h15, dès le 25 octobre.

Au canal 10 toujours, il y aura un "Spécial Mireille Mathieu", le lundi 21 octobre, à 21h30. Guy Godin animera cette émission, réalisée par Laurent Laroche.

Le numéro 11, volume 2, de "Télé-clé", publié par Radio-Québec, vient de paraître. On y trouve, en particulier, le premier de trois dossiers: ce magazine présentera sur la télévision au Québec. Le présent numéro porte sur les moyens de diffusion connus et utilisés au Québec. On aborde, dans le numéro de novembre, la question de l'apprentissage de la télévision. Enfin, le numéro de janvier sera consacré à la diffusion UHF, sur laquelle Radio-Québec a porté son choix.

Le prix Études françaises 74 attribué à Fernand Ouellette pour "Journal dénoué"

par Jacques Thériault

Le prix de la revue Études françaises 1974 a été attribué hier au poète et essayiste québécois Fernand Ouellette pour son ouvrage intitulé "Journal dénoué"; ce prix littéraire de la francité est remis pour la cinquième année consécutive et comporte la remise d'une somme de deux mille dollars.

Cet événement littéraire d'importance clôt en beauté, pour ainsi dire, la Rencontre québécoise internationale des écrivains qui prenait fin hier après-midi à l'Estérel, quelques heures précédant la remise officielle du prix; Fernand Ouellette, membre du comité de direction de cette rencontre annuelle, s'était distingué dès l'ouverture en évoquant, avec une chaleur communicative, le droit de l'écrivain à la libre expression par le biais d'un texte où la poésie le disputait à l'exposé des moyens concrets.

Le "Journal dénoué" est l'histoire intérieure d'un poète québécois né en 1930, en l'occurrence Fernand Ouellette lui-même. Autobiographique, donc, ce texte de plus de deux cents pages est présenté sous la forme d'un véritable journal "sans aucune discordance ou rupture de ton".

Comme le note Ouellette, "le présent ouvrage est avant tout une histoire de ma vie affective, intellectuelle et spirituelle. Parfois le ton est celui d'une confession, parfois celui d'un journal. Mais l'ensemble est vraiment un journal dénoué dans la mesure où, à partir de l'année 1950, je me suis inspiré d'une vingtaine de volumes de mon journal."

Et de préciser dans son avant-propos: "Ce récit représente l'essentiel de ce que fut l'évolution d'un poète québécois né en 1930. Il ne s'agit donc pas de mémoires, ni d'une autobiographie préoccupée surtout par le milieu et la société où j'ai vécu, mais bien mon histoire intérieure. Je la propose non sans tremblement, avec impudeur, sincérité, tout en étant conscient que je n'ai pas tout dit, que je ne pouvais pas tout dire. Comment ne pas être secoué par les ondes d'un certain séisme de la conscience, quand je me rends compte qu'il y a déjà dans ces pages plus de quarante années de ma vie, que ce livre même est une forme de mort. C'est tout ce que j'aurais voulu? De l'émerveillement, de l'angoisse, de la solitude, de l'écriture et du désir infini? C'est

tout cela un homme? Ce n'est que cela un homme? Où est le dieu dont on parle?"

Et de citer Montaigne: "Chaque homme porte la forme entière de l'humaine condition." Fernand Ouellette, poète de "Dans le sombre", essayiste de "Depuis Novalis" et auteur d'une biographie de référence sur le compositeur Edgard Varèse, assure un poste de réalisateur à la radio de Radio-Canada depuis 1960. Son oeuvre lui a mérité plusieurs prix dont le France-Québec en 1967 pour "Varèse" et le France-Canada pour "Poésie" en 1972. Mentionnons également qu'il a refusé le prix du Gouverneur général en 1971.

Le prix de la revue Études françaises a été fondé en 1967 grâce à la générosité de l'imprimeur Thérien de Montréal; il a été remis successivement à Ahmadou Kourouma pour "Les soleils des indépendances" (récit), à Gaston Miron pour "L'homme rapaillé" (poèmes), Juan Garcia pour "Corps de gloire" (poèmes) et Michel Beaulieu pour "Variables" (poèmes).

Tous ces ouvrages ont été publiés aux Presses de l'Université de Montréal; ils compor-

tent une chronologie et une bibliographie exhaustive de l'auteur.

Dans son "Journal dénoué", Ouellette a voulu ouvrir et sonder l'intérieur du "paysage québécois que tant de voiles étouffent et dérobent" ... encore.

Ce qui l'amène à écrire, entre autres, au chapitre de la poésie: "Nous nous sommes souvent demandé pourquoi il y avait

tant de poètes au Québec. Il ne faudrait pas exagérer. Les bons poètes, au Québec, comme ailleurs, sont rares. Quand l'obsession de l'identité nationale sera disparue, que restera-t-il d'une grande partie de notre production littéraire qui s'insinue dans le champ poétique sous de fausses représentations, sans parler des feux d'artifice de la déconstruction et des bulles de taverne?"

Une satire de moeurs qui choquera les âmes sensibles - Paris-Match

Le Trio Infernal

MICHEL PICCOLI
ROMY SCHNEIDER

CHEVALIER
1590, ST-DENIS 845-3222

Horaire: 12-25-2-45-5-05-7-25-9-45

Le plus beau film de Louis Malle

7e Sem. Louis Malle s'impose comme le nouveau patron du cinéma français.

Un chef-d'oeuvre - FRANCE INTER

LACOMBE LUCIEN

Étudiants: \$1.50

FLEUR DE LYS
858 av. St-Catherine 288-3003

CINEMA DE PARIS
288-0001 St-Catherine 881-2996

LES FILMS MUTUELS présentent POUR TOUS

Les deux Pieds dans la même Botte

CLAUDE MICHAUD
LOUISE PORTAL - GUY PROVOST
ROGER MICHAEL - GÉRARD VERMETTE
MARCEL GIGUÈRE - RAYMOND LÉVESQUE
PAUL BÉVAL - MARC LAURENDEAU - ROGER GARCEAU
JEAN GALTIER - DENISE PROULX - RAYMOND GUILBAULT

un film de PIERRE ROSE

DÈS VENDREDI

PAPINEAU
Papineau & Mt. Royal 521-6853

GRANADA
4355 St-Cath 725-2428

Verdun
101-101-101-101

GREENFIELD PL.
Pl. Greenfield Park 671-6129

LAVAL
Centre d'achat Laval 888-8200

FAIRVIEW
101-101-101-101

ÉGALEMENT AUX CINÉMAS SUIVANTS

CAPITOL St. Jean
REX St. Jérôme
MASKA St. Hyacinthe
JOLIETTE Joliette

Les Films Mutuels présentent POUR TOUS

LES ORDRES

un film de Michel Brault

Jean Lapointe
Hélène Loiselle
Guy Provost
Claude Gauthier
Louise Forestier

produit par les Productions Prisma

Laissez-Passer non Valables

Cinema
PLACE VILLE MARIE 866-2644

RIVOLI
ST-DENIS & BELANGER, 277-3125

GREENFIELD PL.
Pl. Greenfield Park 671-6129

LAVAL
Centre d'achat Laval 888-8200

VERSAILLES
7265 Sherbrooke 353-7880

PLACE VILLE MARIE & RIVOLI: A 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 P.M. DERNIER SPECTACLE A 11.30 P.M. LAVAL: 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00 P.M. DERNIER SPECTACLE A 11.30 P.M. DERNIER SPECTACLE A 11.30 P.M.

Aussi: GALERIES DE GRANBY
GRANBY
BOÎTE À FILMS
ST-JEAN

RIO SOREL

UN FILM DE SALVATORE SAMPERI

LAURA ANTONELLI-TURI FERRO, ALESSANDRO MOMO

Bonne à tout faire...

Malicia

CREMAZIE
ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210

COMMENÇANT VENDREDI
LE 11 OCTOBRE

Ce soir et les
12, 14, 17 et 19 octobre.

L'Opéra du Québec

Un chef-d'oeuvre
de verve, de rire et de fantaisie

Falstaff
de Verdi

Avec Louis Quilico dans le rôle-titre

Maureen Forrester
Clarice Carson
Robert Savoie
Louise Lebrun
Pierre Duval
André Lortie
Gabrielle Lavigne
Salvatore Scascia
Giovanni Foiani

Mise en scène:
Carlo Maestrini
Direction musicale:
Franz-Paul Decker
Décors et costumes:
Robert Prévost

Billets: \$4.00, \$5.00,
\$6.00, \$7.00, \$9.00,
\$10.00, \$11.00,
\$12.00

Une production de la
Régie de la Place des
Arts

La première de Falstaff
est présentée dans le
cadre des Soirées du
Maurier

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

LE THÉÂTRE POPULAIRE DU QUÉBEC

Présente

ALL COEUR DE LA NOËL

C.E.G.E.P.
MAISONNEUVE

2700, rue Bourbonnière,
(pres. Pl. IX
et Sherbrooke)

Jeu. vend. sam. 10-11
12 octobre à 20h30
RÉSERVATIONS:
849-8188

de PIERRE PERRAULT

Mise en scène: JEAN GUY SABOURIN
Décor: GERMAIN
Costumes: FRANÇOIS LAPLANTE
Musique: GINETTE BEAUVANCE

Arnaud Simard, Jacques Morn, Janine Sutto,
Raymond Bouchard, Patrick Peuvion, Daniel Tremblay

(Prix spéciaux pour étudiants)

la compagnie des deux chaises présente

BONJOUR LA BONJOUR!

DE
MICHEL TREMBLAY
MISE EN SCÈNE
ANDRÉ BRASSARD

denise pelletier
amulette gameau
monique joly
odette gagnon
rita lafontaine
frédérique collin
gilles renaud
guy thauvette

Décor: Guy Neveu
Costumes: François Laplante

DERNIÈRE SEMAINE

du 25 septembre au 12 octobre 1974

THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

LES FILMS MUTUELS - LES FILMS CLAUDE MICHAUD

présentent

Toute Vune Vie

de Claude Lelouch

C'est l'anatomie
d'un coup de foudre

Marthe Keller
André Dussolier
Gilbert Bécaud

BERRI
ST-DENIS, ST-CATHERINE 878-2424

2.00 - 4.30 - 7.00 - 9.25

PASOLINI
le decameron

18 ANS

le DAUPHIN
REAGNIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060

7.30 - 9.30

film de Bertrand Blier

LES VALSEUSES

le DAUPHIN
REAGNIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060

7.20 - 9.30

18 ANS

Vaincue 3-1 par les Tchèques, Équipe Canada revient au pays

PRAGUE (d'après CP) — L'équipe de Hockey-Canada, formée de vedettes de l'Associa-

tion mondiale, a été vaincue 3-1 hier à Prague, par l'équipe nationale de la Tchécoslovaquie.

Jouant devant 14.000 partisans, les Tchécoslovaques menaient 2-0 après la période ini-

tiale et 2-1 après la seconde, à la suite d'un but par Tom Webster pour l'équipe canadienne.

Il s'agissait du dernier d'une série de sept matches hors-concours en sol européen par les Canadiens. Ils ont d'abord vaincu les équipes nationales de la Finlande et de la Suède, par 8-3 et 4-3 respectivement, avant d'être vaincus deux fois par 3-2, puis par 5-2 en plus d'une égalité de 4-4, à Moscou face à l'équipe d'URSS.

Les quatre parties contre les Soviétiques représentaient la dernière moitié d'une série de huit dont les quatre premières furent disputées au Canada le mois dernier. Les champions d'Europe en ont remporté les honneurs avec une fiche de 4 victoires, une défaite et 3 nuls.

Bel accueil

Les Canadiens, joueurs et entraîneurs, ont été accueillis à Prague en provenance de Moscou.

Joyce McKenzie n'en revenait surtout pas. « Les Tchécoslovaques sont très accueillants, peut-être plus même que les Canadiens », a-t-elle déclaré. En effet, Air-Canada avait organisé, de connivence avec les autorités locales, une réception de 90 minutes qui fit presque oublier à tout le monde les déboires encaissés en URSS, tant à l'extérieur de la patinoire que sur la glace même.

Mme McKenzie a dit que son époux John ne retournerait probablement jamais jouer en Russie, même si on l'y invitait. « Et si par hasard il acceptait, il le-

va me donner de très fortes raisons pour que je l'accompagne ».

Elle a admis que les problèmes rencontrés lors de ce séjour à Moscou étaient encore pires que ceux qui étaient déjà connus.

« En 1972, les joueurs et les entraîneurs demeuraient tous ensemble dans une même section de l'hôtel. Cette année, on nous

avait dispersés à tous les vents. Notre chambre n'était pas des plus récentes, mais au moins, il n'y avait pas de vermine, ce qui est beaucoup mieux que certaines autres, semble-t-il ».

Paul Henderson en est un autre qui ne retournera pas de si tôt en URSS pour « tout l'or au monde ». Son épouse a fait part de ses sentiments :

« Je me suis rendue à Moscou

dans un esprit de détente. J'ai trouvé la ville très belle et je me proposais d'y faire beaucoup de choses. Mais en très peu de temps, mon attitude avait complètement changé ».

Et elle raconte, comme plusieurs d'ailleurs, que les Soviétiques avaient préparé une mise en scène fort élaborée, y compris un retard de trois heures des l'arrivée du contingent ca-

nadien à l'aéroport de Moscou, question de dérouter les joueurs et de leur servir le traitement psychologique des grandes occasions.

« Et aux matches, c'était comme si tout le monde nous haïssait. Peut-être cela était-il vrai. Ils leur faut gagner absolument... notre système est tellement différent ».

Fittipaldi succède à Pelé

PARIS, (AFP) — Le Brésil a perdu Pelé mais a trouvé Emerson Fittipaldi, champion du monde des conducteurs de formule un pour la seconde fois. Un pilote remplace un footballeur dans le cœur des Brésiliens.

Et c'est justice. Car Emerson Fittipaldi, digne successeur de l'Ecosais Jackie Stewart, est un pilote de grande lignée. Celui-ci marque une époque comme l'ont fait avant lui les Juan-Manuel Fangio, Jim Clark et Stewart.

Une idole 7 Emerson commence tout juste à en prendre conscience. En 1972, lorsqu'il remporta pour la première fois le titre mondial, sa modestie naturelle ne lui avait pas fait perdre la tête. « D'accord, disaient-ils, je suis champion du monde mais chez moi, au Brésil, je suis tout juste connu. Qu'est-ce que le renom d'un Fittipaldi par rapport à celui d'un Pelé ».

Cette fois, les choses sont différentes. L'avenir, un avenir avec un grand « A », s'ouvre devant lui. Il n'est âgé que de 28 ans et a déjà remporté 12 Grands Prix de championnat du monde. Au même âge, par exemple, la célébrité de Manuel Fangio était uniquement cantonnée en Amérique du Sud. Or, Emerson Fittipaldi est déjà depuis trois ans une vedette mondiale. La nouvelle grande étoile brésilienne en passe, tout comme Pelé, de devenir un héros national. Une chose est symptomatique: bien avant d'avoir conquis les cœurs brésiliens il s'était déjà rendu fort sympathique, en raison de son extrême gentillesse auprès des journalistes du monde entier.

On savait depuis ses débuts en 1969 que Fittipaldi était un pilote extrêmement doué. Mais à son talent intrinsèque est venu s'ajouter la grande classe. C'est une évidence. Il a su, en effet, s'imposer sur n'importe quel circuit qu'il soit difficile ou rapide. En quatre ans, il a remporté les Grands Prix les plus variés: GP des États-Unis (1970), GP d'Espagne (1972, 1973), GP de Belgique (1972, 1974), GP de Grande-Bretagne (1972), GP d'Autriche (1972), GP d'Italie (1972), GP d'Argentine (1973), GP du Brésil (1973, 1974) et GP du Canada (1974). Et la liste est loin d'être close. Il est pratiquement le seul à l'heure actuelle à pouvoir prétendre battre le record de Stewart en Grands Prix (27 victoires). Il n'est en effet, qu'à l'aube d'une carrière qui s'annonce exceptionnelle.

Il faut d'ailleurs reconnaître que cette saison 1974 a été largement marquée par les pilotes sud-américains. Car en plus de Fittipaldi, il ne faut pas oublier les deux Carlos, Face le Brésilien et surtout Reutemann, l'Argentin. Ce dernier, que certains spécialistes considèrent comme le successeur de Fangio, est lui aussi un pilote rempli de classe. Il a gagné cette année, ses trois premiers Grands Prix (Afrique du Sud, Autriche et États-Unis) après avoir raté d'un cheveu, de raison d'une extraordinaire malchance, celui d'Argentine. Lui aussi est un champion du monde en puissance.

L'année prochaine pourrait bien marquer le début d'une longue période de domination des pilotes sud-américains.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 1er octobre 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à ANTHONY EDWARD CLOTHING LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 2ème jour d'octobre 1974, sous le numéro 2553078. Ce 4ème jour d'octobre 1974 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571D du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de Kenixx Québec Ltée ayant sa seule place d'affaires à Ville Saint-Laurent, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 16 septembre 1974, a été enregistré à Montréal, le 16 septembre 1974, sous le numéro 2550236. Banque Canadienne Nationale, Montréal, 7 octobre 1974.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE
No. 05-012841-746
NIKIFOROS K. KYRIAKIDIS, résident et domicilié en la Cité et District de Montréal.

DAME SYDNEY ANDERSON, autrfois résident et domicilié à Vancouver, Colombie-Britannique, Canada, présentement de lieux inconnus.

THE TOWN OF MOUNT ROYAL REAL ESTATE CO LTD.

La défenderesse DAME SYDNEY ANDERSON, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et déclaration, et une copie du bref de saisie avant jugement en mains-tenues et affidavit a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention. MONTREAL, ce 3 octobre 1974.

Me WILFRED LEFEBVRE, P.A.C.S.M.
Mes CHAPADOS CHEVALIER & GAUL, 500 place d'Armes, suite 1155, Montréal, Qué.

Société de développement de la Baie James
APPEL D'OFFRES
S74-4030
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mercredi, 23 octobre 1974

FOURNITURE DE VINGT (20) MOTOPOMES POUR COMBATTRE LES FEUX DE FORÊT

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement non remboursable de \$25.00 pour chaque exemplaire complet, chaque visé ou mandat payable à la Société de développement de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement de 9h00 à 16h00 heures, en s'adressant à la:

Direction Approvisionnement
800 est, boul. de Maisonneuve
Montréal, Québec H2L 4L8

Les soumissions devront parvenir au secrétaire, à l'adresse indiquée ci-haut, avant 10h30 a.m., le 23 octobre 1974.

Un dépôt de soumission au montant de QUATRE MILLE DOLLARS (\$4,000.00) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire payable à la Société de développement de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société de développement de la Baie James sont admissibles à soumissionner.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le directeur de l'Approvisionnement à (514) 284-0270.

La Société de développement de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le directeur de l'Approvisionnement, BRUNO BOISVERT

"Avis est donné par les présentes que le contrat de vente en date du 17 septembre 1974 à COMCAP FACTORS INC. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MONTREAL MODERN KNITTING MILLS INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 3 octobre 1974, sous le numéro 2554087."

VILLE D'OUTREMONT
A l'assemblée générale du 2 octobre 1974, le Conseil a adopté les règlements suivants: — règlement numéro 1042-15 amendement le règlement de circulation numéro 1042, quant aux restrictions générales du stationnement dans la Ville.

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
A l'assemblée générale du 2 octobre 1974, le Conseil a adopté les règlements suivants: — règlement numéro 1069-3 amendement le règlement numéro 1069 relatif à la plomberie. Tout intéressé peut prendre connaissance de ces règlements au bureau du Greffier de la ville d'Outremont. DONNE en la ville d'Outremont ce 9e jour d'octobre 1974.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No. 500-12-045191-743
DAME HELEN DIORIO, ménagère, épouse commune en biens de Vincent Lazzarino, des cités et districts de Montréal, demeurant et domiciliée au 1025 Place de la Colombie, App. 4.

VINCENT LAZZARINO, gentilhomme, de lieux inconnus.

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No. 500-12-045191-743
DAME HELEN DIORIO, ménagère, épouse commune en biens de Vincent Lazzarino, des cités et districts de Montréal, demeurant et domiciliée au 1025 Place de la Colombie, App. 4.

Me Bernard Sepinwall, 800 est, boul. de Maisonneuve, 8e étage, Montréal, Qué.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No. 500-12-045191-743
DAME HELEN DIORIO, ménagère, épouse commune en biens de Vincent Lazzarino, des cités et districts de Montréal, demeurant et domiciliée au 1025 Place de la Colombie, App. 4.

SIMPSON-SEARS PROPERTIES LIMITED, corporation légalement constituée ayant son siège social à 222 Jarvis St., à Toronto, province d'Ontario.

SUCCESSION EMERSON WARNER, SELINA GRANT, MALINDA WARNER, EDNA WARNER, CORY WARNER, DATHY WARNER, MELINA WARNER, WALLACE WARNER, BERTHA WARNER, CELIA WARNER, LOTTIE WARNER, FRANK WARNER, ORAL WARNER, HAZEL WARNER, ROSS WARNER, et leurs héritiers, représentants légaux et leurs ayants cause, et tous maintenant de lieux inconnus.

Les parties expropriées Succession Emerson Warner et al., à l'intention desquelles une copie de la requête pour distribution de deniers (788 C.P.) a été laissée au greffe de cette Cour, sont par les présentes priées de prendre avis que cette requête sera présentée devant la Division de Pratique de la Cour supérieure de Montréal, à la salle 2.16 du Palais de Justice, 10 est, rue Craig, à Montréal, le 19 novembre 1974 à 9 h 30 du matin ou aussitôt que les procureurs pourront être entendus.

Montréal, le 2 octobre 1974 (signé) Wilfrid Lefebvre, Procureur adjoint.

COPIE CONFORME
Ogilvy Cope Porteous Hansard Marler Montgomery & Renaud, 1, Place Ville Marie, suite 700, Montréal, Qué.

Procureurs de la partie expropriée Simpson Sears Properties Limited

PRENEZ AVIS que Serge Beauchamp, 2211 Ville-neuve, Longueuil, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'émission d'un permis spécial d'importation à tirer avec son tracteur d'importation enregistré, les remorques de Speedway Express Ltd. suivant les clauses A et B du permis de cette dernière portant le numéro 13963-V.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande dans les 4 jours qui suivent la date de la première parution du présent avis dans le journal Le Devoir.

Me François FLOIT, Procureur du requérant

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No. 500-12-045586-744
YVES LAUZON, résident et domicilié en la Cité de Boucherville, district de Montréal.

DAME GISELE LAMARCHE, présentement de lieux inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR: L'intimée DAME GISELE LAMARCHE est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 3 octobre 1974 Me WILFRED LEFEBVRE, P.A.C.S.M. Procureur adjoint

Me BOISCLAIR LAMOREUX & BRIZARD, 210 rue Saint-Jacques, suite 400, Montréal, P.Q. Procureurs DU REQUERANT

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No. 500-12-045191-743
DAME HELEN DIORIO, ménagère, épouse commune en biens de Vincent Lazzarino, des cités et districts de Montréal, demeurant et domiciliée au 1025 Place de la Colombie, App. 4.

VINCENT LAZZARINO, gentilhomme, de lieux inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR: L'intimée DAME HELEN DIORIO est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 26 jour de septembre, 1974 W. LEFEBVRE, Procureur adjoint.

Me Bernard Sepinwall, 800 est, boul. de Maisonneuve, 8e étage, Montréal, Qué.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No. 500-12-045191-743
DAME HELEN DIORIO, ménagère, épouse commune en biens de Vincent Lazzarino, des cités et districts de Montréal, demeurant et domiciliée au 1025 Place de la Colombie, App. 4.

VINCENT LAZZARINO, gentilhomme, de lieux inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR: L'intimée DAME HELEN DIORIO est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 2 octobre 1974 (signé) Wilfrid Lefebvre, Procureur adjoint.

COPIE CONFORME
Ogilvy Cope Porteous Hansard Marler Montgomery & Renaud, 1, Place Ville Marie, suite 700, Montréal, Qué.

Procureurs de la partie expropriée Simpson Sears Properties Limited

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No. 500-12-045586-744
YVES LAUZON, résident et domicilié en la Cité de Boucherville, district de Montréal.

DAME GISELE LAMARCHE, présentement de lieux inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR: L'intimée DAME GISELE LAMARCHE est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 3 octobre 1974 Me WILFRED LEFEBVRE, P.A.C.S.M. Procureur adjoint

Me BOISCLAIR LAMOREUX & BRIZARD, 210 rue Saint-Jacques, suite 400, Montréal, P.Q. Procureurs DU REQUERANT

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No. 500-12-045586-744
YVES LAUZON, résident et domicilié en la Cité de Boucherville, district de Montréal.

DAME GISELE LAMARCHE, présentement de lieux inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR: L'intimée DAME GISELE LAMARCHE est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 3 octobre 1974 Me WILFRED LEFEBVRE, P.A.C.S.M. Procureur adjoint

Me BOISCLAIR LAMOREUX & BRIZARD, 210 rue Saint-Jacques, suite 400, Montréal, P.Q. Procureurs DU REQUERANT

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No. 500-12-045586-744
YVES LAUZON, résident et domicilié en la Cité de Boucherville, district de Montréal.

DAME GISELE LAMARCHE, présentement de lieux inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR: L'intimée DAME GISELE LAMARCHE est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 3 octobre 1974 Me WILFRED LEFEBVRE, P.A.C.S.M. Procureur adjoint

Me BOISCLAIR LAMOREUX & BRIZARD, 210 rue Saint-Jacques, suite 400, Montréal, P.Q. Procureurs DU REQUERANT

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No. 500-12-045586-744
YVES LAUZON, résident et domicilié en la Cité de Boucherville, district de Montréal.

DAME GISELE LAMARCHE, présentement de lieux inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR: L'intimée DAME GISELE LAMARCHE est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 3 octobre 1974 Me WILFRED LEFEBVRE, P.A.C.S.M. Procureur adjoint

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No. 500-12-045586-744
YVES LAUZON, résident et domicilié en la Cité de Boucherville, district de Montréal.

DAME GISELE LAMARCHE, présentement de lieux inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR: L'intimée DAME GISELE LAMARCHE est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 3 octobre 1974 Me WILFRED LEFEBVRE, P.A.C.S.M. Procureur adjoint

Me BOISCLAIR LAMOREUX & BRIZARD, 210 rue Saint-Jacques, suite 400, Montréal, P.Q. Procureurs DU REQUERANT

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No. 500-12-045586-744
YVES LAUZON, résident et domicilié en la Cité de Boucherville, district de Montréal.

DAME GISELE LAMARCHE, présentement de lieux inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR: L'intimée DAME GISELE LAMARCHE est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 3 octobre 1974 Me WILFRED LEFEBVRE, P.A.C.S.M. Procureur adjoint

Me BOISCLAIR LAMOREUX & BRIZARD, 210 rue Saint-Jacques, suite 400, Montréal, P.Q. Procureurs DU REQUERANT

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No. 500-12-045586-744
YVES LAUZON, résident et domicilié en la Cité de Boucherville, district de Montréal.

DAME GISELE LAMARCHE, présentement de lieux inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR: L'intimée DAME GISELE LAMARCHE est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 3 octobre 1974 Me WILFRED LEFEBVRE, P.A.C.S.M. Procureur adjoint

Me BOISCLAIR LAMOREUX & BRIZARD, 210 rue Saint-Jacques, suite 400, Montréal, P.Q. Procureurs DU REQUERANT

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No. 500-12-045586-744
YVES LAUZON, résident et domicilié en la Cité de Boucherville, district de Montréal.

DAME GISELE LAMARCHE, présentement de lieux inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR: L'intimée DAME GISELE LAMARCHE est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 3 octobre 1974 Me WILFRED LEFEBVRE, P.A.C.S.M. Procureur adjoint

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No. 500-12-045586-744
YVES LAUZON, résident et domicilié en la Cité de Boucherville, district

Match nul de 28-28

Sonny Wade sonne la charge des Alouettes

(LE DEVOIR) — Le quart-arrière Sonny Wade, envoyé dans la mêlée à moins de trois minutes de la fin, a lancé des passes de touché à Peter Dalla Riva et Johnny Rodgers, aidant ainsi les Alouettes de Montréal à combler un déficit de 14 points et s'en tirer avec un match nul de 28-28 face aux puissants Eskimos d'Edmonton, hier soir, à l'Autostade de Montréal.

La majorité des 17.505 spectateurs, qui avaient bravé une température maussade et froide de 42 degrés, avaient quitté leurs sièges lorsque les meneurs de la section Est effectuèrent leur poussée.

Cette partie nulle augmente l'avance des Alouettes à trois points devant les Rough Riders d'Ottawa et les Tiger-Cats de Hamilton, pour l'obtention du titre dans la section Est de la LCF, tandis que les Eskimos ne sont plus qu'à un point des meneurs dans l'Ouest, les Lions de la Colombie-Britannique.

Les Alouettes perdaient 10-0 après le 1er quart, 21-7 à la mi-temps et 24-14 après le 3e quart, avant que Wade fasse sa rentrée en lançant une passe de touché de 16 verges à Dalla Riva alors qu'il restait 90 secondes au tableau indicateur. Don Sweet réussit la transformation et les Alouettes n'étaient plus qu'à un toucher d'une nulle.

Les Jets suspendent C. Bordeleau

WINNIPEG (PC) — La direction des Jets de Winnipeg de l'Association mondiale de hockey a annoncé une suspension de sept jours infligée au joueur de centre Christian Bordeleau.

Une porte-parole de l'équipe a expliqué que cette suspension a été imposée à Bordeleau parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux clauses de son contrat.

Grand favori des partisans des Jets, Bordeleau a été acquis par Winnipeg en 1972. Auparavant, il avait joué dans la Ligue nationale avec les Black Hawks de Chicago, les Canadiens de Montréal et les Blues de St-Louis.

JOHNNY RODGERS a renouvelé son contrat avec les Alouettes de Montréal. Le brillant demi a en effet accepté un contrat de \$1 million qui le lie à l'équipe montréalaise au cours des sept prochaines saisons.

JOE FRAZIER, ancien champion du monde des poids lourds, classé numéro deux mondial, affrontera l'Argentin Oscar Bonavena, numéro six, en dix reprises, le 8 décembre à Melbourne. Ce combat sera le troisième entre les deux hommes. Frazier a remporté les deux premiers aux points. La première fois en 1966, à New York, en dix rondes, alors qu'il n'était pas encore champion du monde. La seconde fois, en 15 reprises, en 1968 à Philadelphie, alors qu'il détenait son titre mondial.

JEAN-CLAUDE BOUTTIER boxera probablement le 4 novembre prochain au Madison Square Garden de New York contre le champion du Canada des poids moyens, Gary Broughton.

JOHNNY MILLER, vainqueur de huit épreuves cette année et qui a terminé à la sixième place du tournoi de Las Vegas dimanche, continue de mener nettement détaché au classement au gain des joueurs de golf professionnels qui s'établissent actuellement comme suit: Miller, \$351.321; Jack Nicklaus, \$235.763; Lee Trevino, \$200.429; Hubert Green, \$186.313; Dave Stockton, \$155.105; Hale Irwin, \$152.529; J.C. Snead, \$151.356; Jerry Heard, \$145.788; Brian Altman, \$134.685; Tom Watson, \$134.632.

Hialeah ferme ses portes

HIALEAH (d'après AP) — La piste Hialeah, célèbre durant un demi-siècle comme lieu de rassemblement huppé de pur-sang, n'entreprendra apparemment pas une 51e saison.

Les actionnaires de la piste, en difficulté financière, viennent en effet d'approuver la vente, au prix de \$7 millions, d'une réunion de six semaines, habituellement fort fructueuses (du 17 janvier au 4 mars), à la piste voisine de Gulf Stream Park.

Cette vente est sujette à l'approbation du Board of Business Regulation de la Floride. Mais un porte-parole de cet organisme gouvernemental a déclaré hier qu'il n'y voyait aucun obstacle majeur.

La piste Hialeah, célèbre pour sa population de flamands et située en banlieue de Miami, est devenue difficile d'accès par les nouvelles autoroutes qui l'évitent, pendant que les autres pistes, et mieux situées, plus modernes connaissent la prospérité.

Sweet effectua alors un botté court que Rudy Florio recouvrit à la 47e verge des Eskimos. Quatre jeux plus tard, Wade atteignit Rodgers dans la zone des buts. Sweet transforma et le pointage était de 32 secondes, le compte était de 28-28. L'impossible était accompli.

Le résultat final est quelque peu surprenant puisque les Eskimos dominèrent le jeu durant toute la partie, sauf dans les dernières minutes.

L'attaque au sol des Eskimos était établie avant la fin du 1er quart. Tom Wilkinson, le

maître des courtes passes, avait tôt fait de semer la confusion dans les rangs défensifs des Alouettes. Mélangeant bien ses jeux, le quart-arrière des Eskimos, trouvait toujours ses seconds receveurs, compliquant ainsi la tâche de la ligne

tertiaire des Alouettes.

Mais cette défense, décimée par les blessures, a permis ce match nul. Tôt au 1er quart, les Eskimos eurent deux occasions de marquer un touché mais la défensive montrealaise, bien, remettait le ballon dans les mains de Jim-

my Jones, qui lui, ne sut rien en faire toute la soirée durant. Contrairement à son adversaire direct, Jones n'a su porter l'offensive montréalaise sur ses épaules. Trop de moments d'hésitation ont eu comme conséquence directe des jeux avortés et des passes lancées un peu n'importe où. Ce fut sans doute la meilleure décision que l'entraîneur-chef des Alouettes, Marv Levy, a prise en remplaçant Jones par Wade.

Junior Ah You, Marv Luster, Gordon Judges et Dan Yochum, tous des réguliers, n'ont pu jouer à cause de blessures. N'eut été le cas, les Alouettes auraient pu remporter la victoire.

Mais ce verdict nul est quand même réconfortant. Après les deux défaites subies dans l'Ouest, les Alouettes ont prouvé qu'ils étaient toujours une équipe virtuellement championne.

Cette rencontre en était une entre les deux meilleures équipes de la LCF, le résultat en aura été la preuve indéniable.

Sommaire

1er quart
EDMONTON: placement de Cutler, 36 vgs, 6:54
EDMONTON: touché de Harrell, course de 1 vge, transformé par Cutler, 14:53.

2e quart
EDMONTON: simple de Cutler, 43 vgs, 6:12
MONTREAL: touché de Motford, passe de Jones, 19 vgs, transformé par Sweet, 13:19
EDMONTON: touché de Harrell, passe de Wilkinson, 32 vgs, transformé par Cutler, 13:41
EDMONTON: placement de Cutler, 25 vgs, 14:51.

3e quart
MONTREAL: touché de Ferrupelli, course de 1 vge, transformé par Sweet, 7:20
EDMONTON: placement de Cutler, 40 vgs, 13:34.

4e quart
EDMONTON: simple de Cutler, 38 vgs, 8:11
EDMONTON: placement de Cutler, 22 vgs, 12:22
MONTREAL: touché de Dalla Riva, passe de Wade, 16 vgs, transformé par Sweet, 13:30
MONTREAL: touché de Rodgers, passe de Wade, 6 vgs, transformé par Sweet, 14:28.

Edmonton 10 11 3 4 — 28
Montréal 7 7 7 14 — 28
Assistance: 17.505.



Généralement sûre, la défensive des Dodgers de Los Angeles a commis cinq erreurs, hier, facilitant ainsi la tâche aux Pirates de Pittsburgh qui l'ont emporté 7-0. Ci-haut, Dave Lopes rate de peu Rennie Stennett des Pirates qui glisse sauf au deuxième cousin. (Téléphoto AP)

Les Pirates retrouvent leur aplomb à LA

LOS ANGELES (AP) — L'offensive si redoutée des Pirates de Pittsburgh s'est finalement fait entendre hier puisque des la manche initiale, Willie Stargell et Richie Hebner ont claqués des circuits, menant les champions de la section Est de la Ligue nationale à une victoire de 7-0 sur les Dodgers de Los Angeles dans le tie-breaker de ces derniers.

À la suite de cette victoire brillante acquise, les Pirates ont conservé leurs chances d'accéder à la Série mondiale après avoir concédé les deux premières rencontres aux Dodgers dans cette série éliminatoire trois de cinq. La série se poursuit aujourd'hui à Los Angeles.

PITTSBURGH (7)	LOS ANGELES (0)
Stennett, 2b	5 1 1 0
Sanguinetti, r	5 0 1 0
Adair, cf	3 1 1 0
Stargell, cf	5 2 2 3
Zisk, cf	5 1 2 0
Clines, cd	0 0 0 0
Rickert, 1b	5 1 0 0
Hedner, 3b	3 1 2 3
Mendoza, 3b	3 0 1 1
Kison, 1	3 0 0 0
Ehmanis, 1	1 0 0 0
Totaux	38 7 10 7

PITTSBURGH (7)	LOS ANGELES (0)
Stennett, 2b	5 1 1 0
Sanguinetti, r	5 0 1 0
Adair, cf	3 1 1 0
Stargell, cf	5 2 2 3
Zisk, cf	5 1 2 0
Clines, cd	0 0 0 0
Rickert, 1b	5 1 0 0
Hedner, 3b	3 1 2 3
Mendoza, 3b	3 0 1 1
Kison, 1	3 0 0 0
Ehmanis, 1	1 0 0 0
Totaux	38 7 10 7

BP—Sanguinetti, D—2:41, A—55:93.

hockey

Ligue Nationale

Ce soir
Islanders NY à Montréal
Kansas City à Toronto
Washington à Rangers NY
Atlanta à Vancouver
Chicago à Detroit
St-Louis à Californie
Pittsburgh à Minnesota

Demain

Los Angeles à Philadelphie
Boston à Buffalo

Match International

Hier
Tchécoslovaquie 3, Canada 1

baseball

Éliminatoires

Ligue Nationale

Samedi
Los Angeles 3, Pittsburgh 0

Dimanche
Los Angeles 5, Pittsburgh 2

Hier
Pittsburgh 7, Los Angeles 0

Aujourd'hui
Pittsburgh, Reuss (0-1) à Los Angeles, Sutton (1-0), 15h30

Demain
Pittsburgh à Los Angeles, 15h30, si nécessaire

Ligue Américaine

Samedi
Baltimore 6, Oakland 3

Dimanche
Oakland 5, Baltimore 0

Hier
Oakland 1, Baltimore 0

Aujourd'hui
Oakland, Hunter (0-1) à Baltimore, Cuellar (1-0), 14h

Demain
Oakland à Baltimore, 14h, si nécessaire

geles et, advenant une autre victoire des Pirates, une cinquième et décisive partie serait disputée demain dans la ville californienne.

Incapables de réussir un coup sûr de plus d'un but au cours des deux premiers matches de la série, les Pirates se sont repris hier aux dépens du jeune lanceur gaucher Doug Rau. Le

circuit de trois points de Stargell et celui de deux points de Hebner ont d'ailleurs franchi 390 pieds et les cinq points ainsi obtenus ont largement suffi aux lanceurs du Pittsburgh.

Les Pirates ont ajouté deux autres points à la troisième manche avant que les Dodgers ne réussissent un premier coup sûr contre le lanceur partant

Bruce Kison. Les Dodgers n'ont obtenu qu'un autre coup sûr contre Kison qui, donnant des signes de fatigue à la septième, fut remplacé par le gaucher Ramon Hernandez. Celui-ci a limité l'adversaire à deux coups sûrs.

Une foule de 55.953, un record en éliminatoire, a assisté à la rencontre qui a en outre été

marquée par la faiblesse des Dodgers tant à l'attaque qu'à la défensive. Les Dodgers ont en effet commis cinq erreurs, soit un nouveau record éliminatoire.

Les circuits de Stargell et Hebner sont survenus à moment d'autant plus heureux que ces deux joueurs n'avaient pu réussir l'exploit contre les Dodgers cette saison.

Le circuit de Bando suffit à Blue

BALTIMORE (d'après AP) — Le gaucher Vida Blue a réalisé une brillante partie de deux coups sûrs seulement, tandis que Sal Bando cognait un circuit à la 4e manche, et les Athletics d'Oakland en ont profité pour vaincre les Orioles de Baltimore 1-0, hier après-midi dans leur série éliminatoire de la Ligue américaine.

Oakland prend ainsi les devants 2-1 dans cette série 3-de-5 et pourrait décrocher un 3e titre consécutif en l'emportant cet après-midi, quand Jim "Catfish" Hunter affrontera Mike Cuellar, des Orioles.

Blue, qui lança un match quasi impeccable, disposa des 11 premiers frappeurs à l'affronter. Il n'accorda que deux simples inoffensifs, à Bobby Grich à la 4e reprise, et à Don Baylor à la 7e, tout en retirant sept rivaux sur trois prises et n'accordant aucun but sur balles.

Si Hunter fait tout aussi bien que son coéquipier aujourd'hui, les Athletics pourront dès lors se préparer à affronter les titulaires de la Ligue nationale lors de la prochaine Série mondiale.

Blue n'avait toutefois pas le

choix. Seule une performance magistrale pouvait avoir raison d'un Jim Palmer qui fut tout aussi efficace, en cet après-midi ensoleillé. Perdre en limitant ses adversaires à quatre "cs" seulement n'a rien de très humiliant.

Palmer ne commit qu'une seule erreur, au cours du match, mais elle lui coûta la victoire. Elle se produisit à la 4e manche face à Bando qui, plus tôt dans la série, avait fait la preuve qu'on ne peut se permettre de luxe d'un lancer plus ou moins précis lorsqu'on l'affronte.

Bill North commença la fatidique 4e en étant retiré sur une chandelle par Don Baylor au champ gauche. Suivit Bando, qui avait réussi un circuit dimanche après qu'une erreur lui eut permis de demeurer au marbre face à Dave McNally.

Palmer lança prudemment au costaud capitaine des A's, et le compte passa à 3 balles et 2 prises avant que Bando, protégé par bien le marbre, ne réussisse plusieurs balles fausses d'affilée, jusqu'à ce que Palmer ne lui offre la prise qu'il attendait avec impatience.

Lorsqu'il l'obtint, le joueur de 3e-but cogna la balle d'a-

plomb et l'expédia haut dans les gradins derrière le champ gauche. Baylor ne fit pas le moindre geste pour tenter de l'attraper.

Blue n'en demandait pas plus, et ce point lui permit de faucher les Orioles presque à volonté jusqu'à la fin. Bando tenta même de répéter son exploit à la 9e, mais sa flèche fut captée par Baylor adossé à la clôture. Le coup n'avait pas été tout à fait frappé avec assez de force.

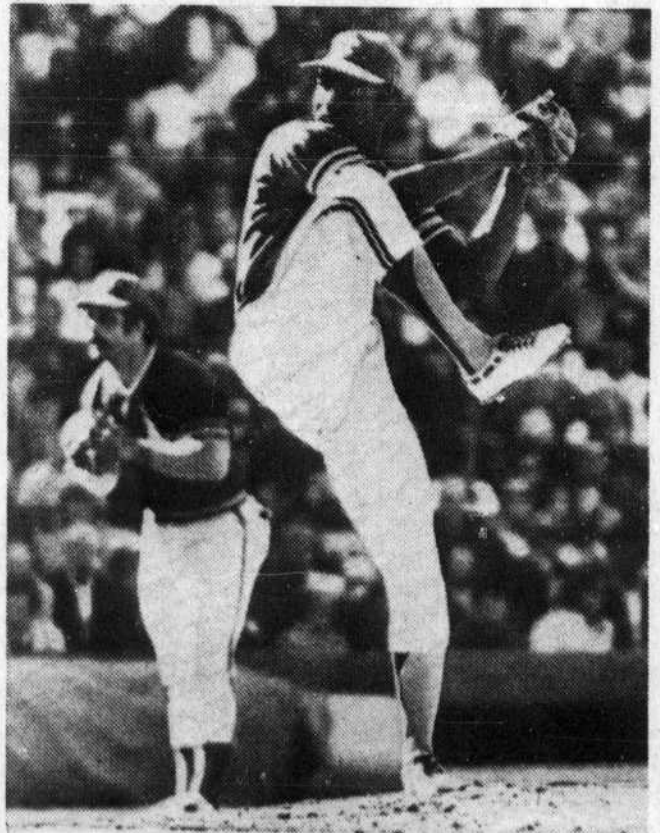
Mais peu importait pour Vida Blue, de la façon dont il lançait. Un seul point lui suffisait.

OAKLAND (1)	BALTIMORE (0)
Camparis, ac	4 0 0 0
North, cf	4 0 0 0
Bando, 3b	4 1 1 1
Rickert, 1b	4 0 1 0
Rudi, cf	4 0 0 0
Tenace, 1b	2 0 0 0
Whitting, co	0 0 0 0
Holt, 1b	0 0 0 0
Whitting, cd	2 0 1 0
Fosse, r	2 0 0 0
Dgreen, 2b	3 0 1 0
Blue, 1	0 0 0 0
Totaux	29 1 4 1

OAKLAND (1)	BALTIMORE (0)
Camparis, ac	4 0 0 0
North, cf	4 0 0 0
Bando, 3b	4 1 1 1
Rickert, 1b	4 0 1 0
Rudi, cf	4 0 0 0
Tenace, 1b	2 0 0 0
Whitting, co	0 0 0 0
Holt, 1b	0 0 0 0
Whitting, cd	2 0 1 0
Fosse, r	2 0 0 0
Dgreen, 2b	3 0 1 0
Blue, 1	0 0 0 0
Totaux	29 1 4 1

E—E. Williams, D. Green 2, D.J.—Baltimore 1.
LSB—Oakland 4, Baltimore 3. CC—Bando 2e.
S—Fosse.

ml cs p pm bb rb
Blue, g 1-0 9 2 0 0 0 7
Palmer, p 0-1 4 1 1 1 2
APL—Palmer, CWhitting, D—1:57, A—32,060



Le lanceur Vida Blue, auteur d'une partie de deux coups sûrs, et le joueur de 3e-but Sal Bando, qui a produit l'unique point du match à l'aide d'un circuit, ont permis aux Athletics d'Oakland de prendre une priorité de 2-1 dans la série les opposant aux Orioles de Baltimore. (Téléphoto AP)

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX

ENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc., 7035 AVE. DU PARC 270-1141

Brevets d'invention

MARQUES DE COMMERCE Marion, Robic & Robic

ci-devant Marion & Marion

2100, rue DRUMMOND Montréal 107 288-2152

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Coupe Davis: l'Inde est priée de jouer

JOHANNESBOURG (Reuter) — M. Reggie McGobo, président de la fédération nationale sud-africaine de tennis — organisation qui regroupe les joueurs non-blancs du pays — a envoyé un télégramme au président de la fédération indienne de tennis pour lui demander de présenter une équipe en finale de la coupe Davis, face à l'Afrique du Sud.

Dans son télégramme à M. Raj Khanna, M. McGobo indique:

"Dans l'intérêt des joueurs de tennis métis, indiens et noirs d'Afrique du Sud, ma fédération vous invite vivement à disputer la finale contre l'Afrique du Sud.

Cette requête vous est adressée par l'ensemble de nos 17.000 adhérents.

"Des progrès considérables ont été accomplis récemment dans le domaine du tennis et nous croyons fermement que cette décision servira non seulement au mieux les intérêts internationaux, mais aura également des répercussions de tout premier ordre, et votre forfait ne ferait que retarder la progression du tennis pour les non-blancs d'Afrique du Sud."

football

Ligue Canadienne

Hier soir

Montréal 28, Edmonton 28

Samedi

Winnipeg à Ottawa

Dimanche

Toronto à Montréal

C.-Britannique à Saskatchewan

Lundi

Winnipeg à Hamilton

Calgary à Edmonton

Ligue Nationale

Lundi

Miami 21, Jets NY 17

Dimanche

Chicago à Atlanta

Cincinnati à Cleveland

N.-Angleterre à Jets NY

Giants NY à Philadelphie

Miami à Washington

Buffalo à Baltimore

Pittsburgh à Kansas City

Houston à Minnesota

Dallas à St-Louis

Los Angeles à Green Bay

N.-Orléans à Denver

San Diego à Oakland

Lundi

San Francisco à Detroit

LIGUE CANADIENNE

	Section Est	p	g	n	pp	pc	pts
MONTREAL	12	7	4	1	269	221	15
HAMILTON	13	6	7	0	230	251	12
OTTAWA	13	6	7	0	214	206	12
TORONTO	12	5	7	0	207	243	10
	Section Ouest	p	g	n	pp	pc	pts
C.-BRITANNIQUE	12	8	4	0	255	212	16
EDMONTON	12	7	4	1	272	198	15
SASKATCHEWAN	13	6	7	0	248	251	12
WINNIPEG	11	6	5	0	240	253	12
CALGARY	12	3	9	0	189	249	6

LIGUE NATIONALE

Division Américaine							
	Section Est						
	p	g	p	n	pp	pc	moy
N.-Angleterre	4	4	0	0	124	61	1.000
MIAMI	4	3	1	0	97	88	.750
BUFFALO	4	3	1	0	80	63	.750
JETS NY	4	1	3	0	68	82	.250
BALTIMORE	4	0	4	0	26	122	.000
Section Centrale							
CINCINNATI	4	3	1	0	99	47	.750
PITTSBURGH	4	2	1	1	78	59	.625
HOUSTON	4	1	3	0	42	64	.250
CLEVELAND	4	1	3	0	58	109	.250
Section Ouest							
OAKLAND	4	3	1	0	104	52	.750
KANSAS CITY	4	2	2	0	62	67	.500
DENVER	4	1	2	1	65	96	.375
SAN DIEGO	4	1	3	0	62	79	.250

toronto

Hausse des cours

La bourse de Toronto a de nouveau enregistré des gains hier, même s'ils ont été plus modestes que ceux de lundi, alors que les échanges étaient peu nombreux.

L'indice industriel a fermé en hausse de 60 à 155,82 et les aurifères ont grimpé de 6,93 à 386,21.

La hausse du marché, lundi, était dû à l'augmentation à New York, en vue des propositions gouvernementales pour ralentir l'inflation. Malgré tout, le marché newyorkais n'a pu soutenir sa poussée et les prix étaient à la baisse à la fermeture.

Les gains étaient légèrement supérieurs aux baisses, par 193 contre 176 alors que 211 valeurs demeuraient inchangées.

Les échanges étaient légers, portant sur 1,55 million d'actions d'une valeur de \$11,70, comparativement à 1,65 million d'actions valant \$10,75 millions, lundi.

Computé à grimpé de 1-2 à \$5-12. Royal Trust ayant annoncé qu'il augmentait ses intérêts de 40 à 55 pour cent dans cette industrie. Royal Trust "A" est demeuré à \$18-34.

Mercantile Bank a annoncé qu'elle paierait un supplément de 25 cents sur ses dividendes trimestriels réguliers de 12-1/2 cents, et ses actions ont augmenté de 1-4 à \$14-34.

Les banques, les communications, l'immobilier et les alimentaires ont enregistré les meilleurs gains, tandis que les industriels, les mines, les papiers et forêts, les emballages et les manufactures étaient à la baisse.

MLN-Worthington a grimpé de 2 à 117, Toronto Dominion Bank de 1-4 à \$34-34, la Banque de Nouvelle-Écosse de 1 à \$34-34, Weston de 7-8 à \$20-14 et Great Lakes Paper de 7-8 à \$16-14. Cominco a perdu 1-4 à \$24, Alcan 7-8 à \$21-34 et Consolidated Bathurst 7-8 à \$23-5-8.

Denison Mines a grimpé de 1-4 à \$35, Dome Mines de 1-4 à \$47 et Campbell Red Lake de 5-8 à \$31-34, tandis que Québec Sturgeon perdait 3-8 à \$9-14 et Sherritt 3-8 à \$6-34.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Abby G	20010	210	210																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
--------	-------	-----	-----	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

La hausse de 20% des loyers: ballon publicitaire ou erreurs financières ?

par Michel Nadeau

Lorsqu'un propriétaire d'immeubles a emprunté à un taux beaucoup plus élevé que celui en vigueur sur le marché ou qu'il a payé son immeuble plus cher que sa valeur réelle dans l'espoir de réaliser des gains spéculatifs, pourquoi les locataires devraient-ils assumer le coût de ces faux pas financiers ?

C'est par cette interrogation qu'ont commencé hier certains hauts-fonctionnaires de la Commission des Loyers du Québec la requête d'un groupe de propriétaires de la métropole en vue d'obtenir des hausses de 20% de leurs loyers.

Ce comité regroupant des propriétaires et des gestionnaires d'immeubles a déclaré en fin de semaine "que des propriétaires pourraient être accusés à la faillite si les loyers ne sont pas augmentés pour tenir compte de la hausse des taux d'intérêts, des frais d'entretien et des taxes municipales."

Rejoint au téléphone, le président de la Commission, le juge Bernard Desjarlais a déclaré qu'il n'avait reçu aucune demande de la part de ce comité qui avait cependant manifesté le désir de le rencontrer. De

plus, le juge Desjarlais a décrit comme "n'étant pas mauvaise" l'hypothèse d'un journaliste de La Presse à l'effet que cette histoire n'était au fond qu'un gros ballon qu'ont lancé des propriétaires désireux de créer une certaine panique dans le marché. "On peut certainement parler d'un semi ballon de la part de gens qui veulent préparer le marché pour obtenir le meilleur prix possible" d'affirmer le président de la Commission des Loyers.

"Les prix des loyers sont fixés à partir d'une formule économique complexe qui tient compte de toutes les augmentations de l'année écoulée" de dire M. Gilles Dostaler, administrateur de la Commission des Loyers à Montréal.

Pour sa part, M. Claude Chappdelaine, économiste et conseiller technique à la CLQ, a déclaré: "L'an dernier, la Commission a accordé des augmentations variant entre 6 et 8% et cette année, nous suivons de très près l'évolution des prix pour permettre à la fois au propriétaire de réaliser un gain sur un investissement immobilier et au locataire de payer un juste prix pour leur loyer".

M. Chappdelaine nous explique que le modèle économétrique permet de calculer l'augmentation véritable des dépenses des propriétaires par rapport à l'an dernier.

"Nous avons trois groupes de variables: d'abord, les frais courants reliés aux taxes, aux assurances, aux combustibles et à l'indice du prix des matériaux et de la main d'œuvre pour les réparations effectuées: nous calculons également la hausse du coût des intérêts, des frais de gestion et d'un profit raisonnable. Dans un troisième temps, nous évaluons le coût mensuel de certaines réparations et améliorations majeures qui ont été entreprises durant l'année écoulée."

"Donc, nous évaluons les revenus antérieurs du propriétaire plus les nouvelles dépenses pour finalement maintenir ou accroître le prix de ses loyers", d'ajouter M. Chappdelaine.

Celui-ci croit que les propriétaires en question ont voulu tout simplement prévenir la Commission de bien ajuster ses données pour être conforme au marché à venir.

"Nous n'y manquerons mais

faut-il souligner que seulement 6% des locataires ont cru bon de venir à la Régie l'an dernier pour obtenir finalement des hausses moyennes de 7% alors que les autres ont semblé satisfait du prix de leur loyer. Il ne faut donc pas dramatiser la situation", de conclure ce conseiller technique de la CLQ.

Pour sa part, M. Bernard Lacroix, administrateur de la Commission à Québec a affirmé: "Les propriétaires oublient toujours que lors de la première année, ils peuvent fixer à leur gré le prix de leur logement pour s'assurer de la rentabilité de leur placement. Nous n'avons alors aucun droit de regard à ce moment. Cependant, plusieurs d'entre eux louent trop bon marché au début, alors que les travaux ne sont pas terminés ou pour séduire le locataire promettent toutes sortes d'améliorations qui viennent finalement modifier leurs prévisions initiales."

M. Lacroix ne partage pas du tout l'avis des demandeurs qui donnent l'exemple de New York où certaines entreprises immobilières durent fermer leurs portes il y a quelques

temps. "Dans la métropole américaine, les loyers furent gelés ce qui n'est pas du tout le cas ici où nous permettons aux propriétaires de suivre la hausse des prix."

"Les locataires doivent-ils servir de tampon entre le propriétaire qui a correctement évalué ses coûts, qui possède le know how pour administrer son édifice et celui qui n'a pas fait d'étude du marché approfondie ou payé un prix trop élevé?" d'ajouter M. Lacroix.

Chez les locataires, la réaction a été plutôt violente à une éventuelle hausse de 20%.

"Après avoir obtenu des gains spectaculaires au cours des deux dernières années avec des augmentations de près de 10%, des petits rois de l'immeuble veulent augmenter davantage leur gain sur le dos de leurs locataires. Nous entendons bien lutter de toutes nos forces contre ces abus qui dépassent les bornes" de dire M. Klads Bylma, directeur de l'Association des locataires de Côte-des-Neiges.

Un rapide tour d'horizon des grandes maisons de courtage indiquent qu'une hausse moyenne de 8 à 10% serait acceptable, dans le présent contexte. Un des grands noms de l'immobilier, Metropolitan Structures of Canada, — qui assure le développement de l'île-des-Sœurs, a limité ses augmentations à 10%.

La Bourse

L'indice de l'or reflète l'instabilité des marchés

par John Doherty

Rien n'illustre mieux l'inconstance qui règne présentement sur le marché des capitaux que le prix des actions des mines d'or. Dernièrement, ces titres se remettaient à grimper après avoir connu une légère baisse le mois dernier.

Du point de vue technique, les experts croient que les valeurs aurifères sont passées d'une position "surestimée par les acheteurs" à un niveau "sous estimé par les vendeurs".

Concrètement, cela signifie que certains investisseurs effrayés par les perspectives d'une dépression éventuelle ont placé beaucoup d'argent dans les mines d'or ce qui a fait grimper les titres à un rythme beaucoup plus rapide que les gains anticipés de ces valeurs. Par la suite, un certain nombre ont réalisé que le fossé était devenu beaucoup trop grand entre la valeur véritable des actions et leur valeur au marché. Ils décidèrent alors de vendre pendant qu'il était encore temps.

Alertés par ce mouvement de vente, d'autres actionnaires se sont départis eux aussi de leurs titres qui tombent alors à un prix trop bas par rapport à sa valeur réelle. Ainsi, le mouvement pendulaire reprend...

L'évaluation des titres aurifères se fait difficilement car les experts ne s'entendent pas pour déterminer l'importance de la détente monétaire à venir.

La semaine dernière, l'indice aurifère de la Bourse de Toronto gagnait 15% pour fermer à 390. Ce niveau se situait à 47% sous le sommet atteint le printemps dernier avec 622 points. La baisse est survenue principale-

ment au mois de septembre. Les analystes financiers espèrent toujours que d'audacieux spéculateurs après avoir scruté les ténèbres, feront redémarrer le marché.

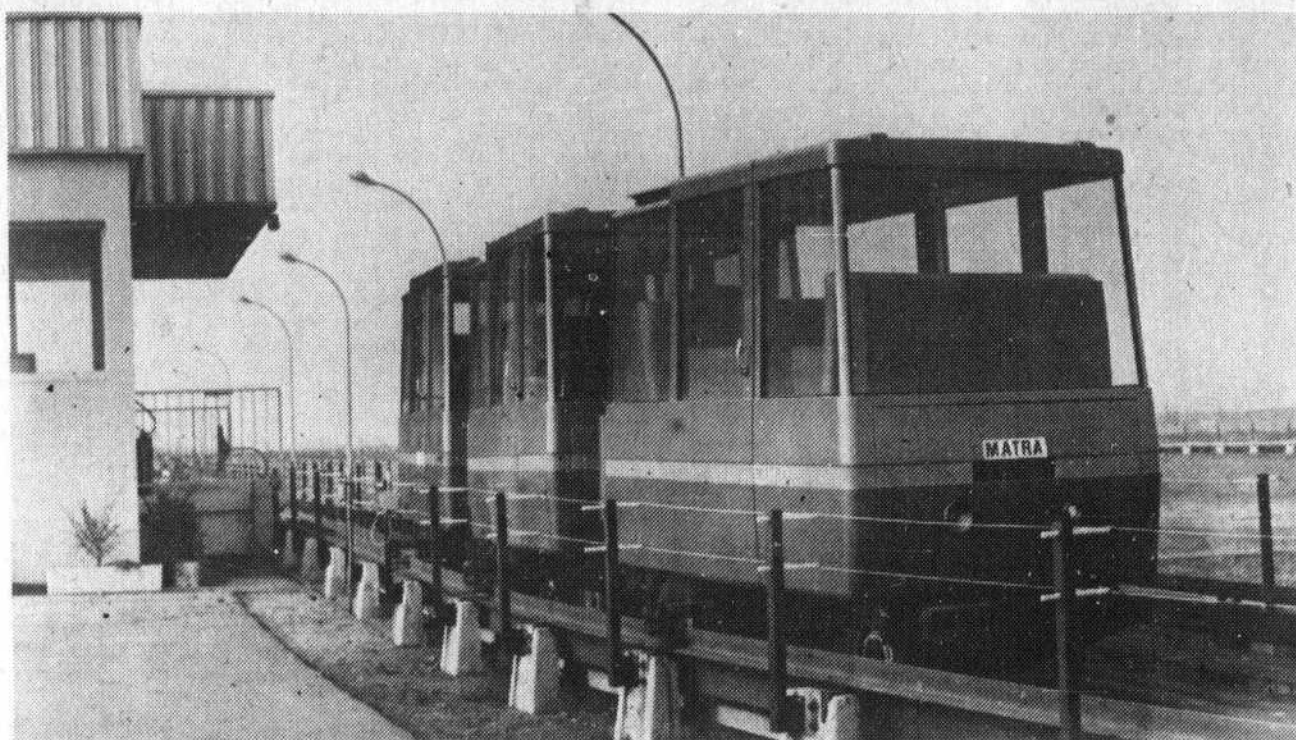
Une firme montréalaise spécialisée dans les conseils en placement, International Bank Credit Analyst, soutient que "la correction apportée au prix des valeurs aurifères durant le mois de septembre a été beaucoup trop forte et provient en particulier d'une réponse purement émotive à certains facteurs négatifs".

Pourtant, aucun indice ne pouvait peser défavorablement sur le prix de l'or. Au contraire, l'accroissement des problèmes de balances de paiements fera grimper le prix du métal précieux et le dollar américain deviendra convertible pour permettre aux pays importateurs de pétrole de s'approvisionner aux prix courants" d'ajouter les analystes montréalais.

Ailleurs dans le marché, le climat continue d'être très instable. Il se dégage cependant un consensus à l'effet que le plancher n'est pas loin. La plupart des investisseurs préfèrent encore attendre que de vendre à bas prix. Cette réserve des vendeurs potentiels peut amener une ascension rapide des titres devant les pressions que devront mettre les acheteurs pour entrer dans le marché.

C'est pourquoi après être tombé à 585 vendredi dernier, l'indice Dow Jones a gagné lundi 23 points pour fermer à 608. Hier, le marché est demeuré dans l'expectative attendant le message économique du président Ford au Congrès américain.

(Financial Times News Service)



Ces petits véhicules auto-moteurs à pilotage automatique et à destination programmée pourraient être l'une des solutions au transport intraurbain que recommandera le consortium franco-canadien formé pour étudier les systèmes de transport dans les villes de plus d'un million d'habitants. Pouvant accommoder quatre passagers, ce véhicule ARAMIS, conçu par la firme Matra de France, peut fonctionner à une vitesse de près de 40 m.p.h. et permet des débits jusqu'à 15.000 passagers/heure. L'ARAMIS a donné d'excellents résultats lors d'essais à l'aéroport d'Orly au cours des douze derniers mois. En plus des Engins Matra, le consortium regroupe les firmes Bombardier, Brown Boveri et CEM Oeilikon.

Un groupe bancaire européen acquiert la Franklin National

WASHINGTON (AFP) — La Franklin National Bank de New York a été acquise hier par un groupe bancaire européen — dont fait partie la société générale — qui opère aux États-Unis sous le nom de "European American Bank and Trust Co."

Cette opération a eu lieu juste après que le "comptroller of the currency" (qui supervise les opérations bancaires aux États-Unis) ait déclaré Franklin insolvable. Une mise aux enchères de la banque a eu lieu et l'offre la plus élevée — celle de European American — a été acceptée.

Les autres banques européennes participant à l'European American sont les suivantes:

Société générale de Bruxelles, Midland Bank (Britannique), Deutsche Bank Verein (Allemande), Creditanstalt-Bank (Autrichienne), Amsterdam Rotterdam Bank (Néerlandaise) et Banca Commerciale Italiana.

La Franklin National Bank — 23ème banque américaine selon le dernier classement de Fortune — était en difficulté depuis le mois de juin dernier à la suite de pertes estimées à plusieurs dizaines de millions de dollars sur ses opérations de change.

La banque, dont les actifs dépassaient les 5 milliards de dollars en fin d'année dernière, avaient enregistré d'importants retraits de dépôts et ne devait

sa survie qu'à un prêt de plus d'un milliard de dollars accordé par la Réserve fédérale. Le mois dernier, cette dernière avait assumé la responsabilité de tous les contrats de change de Franklin (pour environ 800 millions de dollars).

Le financier italien Michel Sindona, qui détenait un intérêt de 22 p.c. dans la Franklin, avait un moment envisagé de renflouer la banque par un apport de 50 millions de dollars, mais avait dû y renoncer, rencontrant lui-même un certain nombre de problèmes en Italie.

Par la suite les autorités américaines s'étaient déclarées opposées à un plan de reconversion — banque régionale à

Long Island d'où elle était partie — proposé par Franklin. Dès lors son absorption par un autre établissement devenait quasi inévitable.

Le groupe European American (auquel la Banca Commerciale Italiana ne participe que d'une façon indirecte) comprend aux États-Unis d'une part la European-American Bank and Trust Co., établissement commercial, et d'autre part la European American Banking Corp., banque d'investissement et de financement international.

Ce groupe, opérant depuis 1921 aux États-Unis, avait absorbé en 1971, les succursales new yorkaises de la Société générale. Fin 1973, ce groupe, le plus important d'origine européenne implanté aux États-Unis avait des actifs dans ce pays de plus de 1.7 milliard de dollars, avec des dépôts de plus de 1.3 milliard.

Le montant du prix payé par European American pour l'acquisition de Franklin n'a pas été précisé. Les guichets de la banque new yorkaise seront ouverts aujourd'hui mercredi.

Cet achat renforce incontestablement la position du groupe European American aux États-Unis et pourrait soulever certaines protestations dans les milieux bancaires américains, soucieux de limiter l'intrusion des banques étrangères dans le pays.

par Peter Cook

OTTAWA — La Société centrale d'Hypothèques et de Logement a annoncé hier que les mises en chantier de nouveaux logements ont baissé à un taux saisonnier ajusté de 186,000 en septembre.

Des porte-parole de la SCHL sont d'avis qu'une reprise légère est possible d'ici la fin de l'année, mais ils ne s'attendent pas à ce que le chiffre total des mises en chantier dépasse les 220,000 au cours de 1974, comparativement au record de 269,000 en 1973.

S'il ne se produit pas de reprise sérieuse d'ici la fin de l'année, 1974 sera la pire année au point de vue construction de nouveaux logements depuis 1967.

Les mises en chantier en septembre ont été de 13,000, soit un chiffre inférieur de 34 pour cent à celui du mois correspondant de 1973. La grande partie de la baisse se situe au niveau de la construction de maisons à logements multiples.

Après un bon départ en janvier 1974, la baisse s'est accentuée au cours de l'année. Des taux d'intérêt élevés poussent les acheteurs à s'abstenir d'acheter des maisons nouvelles tandis que les promoteurs de projets domiciliaires mettent leurs plans de côté, dans l'attente d'une baisse des taux d'intérêt.

Comme par le passé, des taux d'intérêt élevés ainsi qu'une rareté de fonds hypothécaires disponibles frappent durement la construction domiciliaire.

Au cours du mois de juin, le dernier mois dont les statistiques sont disponibles, les prêts hypothécaires approuvés par les banques et autres prêteurs conventionnels ont baissé à un taux annuel de 92,000 unités alors qu'au rythme de janvier 1974, le taux était de 183,000 unités.

Les porte-parole de la SCHL sont d'avis que les nouveaux programmes du gouvernement, y compris la promesse faite par le ministre des Affaires urbaines, M. Barnett Danson, de mettre plus de fonds à la disposition des promoteurs de maisons d'appartements et de logements à prix modique, vont fi-

nir par se faire sentir, mais a dit l'un d'eux, "nous ne nous attendons pas à une reprise dramatique d'ici la fin de l'année."

On sait que l'objectif pour la construction de nouvelles habitations au Canada est de 250,000 par année. Ce chiffre fut atteint en 1972 et en 1973.

Il est possible que la situation s'améliore quelque peu au cours des derniers mois de l'année, car les constructeurs ont l'habitude de mettre des logements en chantier en novembre

et en décembre afin de pouvoir en terminer la construction durant l'hiver.

Il est évident que la baisse importante des mises en chantier au cours des derniers mois va se traduire par moins de logements offerts aux acheteurs et aux locataires au début de l'année prochaine, ce qui va entraîner une hausse tragique des prix des logements.

Seulement 135,000 nouvelles unités ont été mises en chantier au cours des neuf premiers

mois de l'année, ce qui signifie un total de 200,000 à 220,000 au plus pour l'année entière.

Les statistiques des trois trimestres passés de 1974 indiquent que les mises en chantier d'unités de maisons individuelles ont été à peu près les mêmes que celles de l'année dernière, tandis que les mises en chantiers de maisons à logements multiples ont accumulé une baisse de 21 pour cent.

(Financial Times News Service)

Assurance automobile

Hausse de 15% des primes ?

TORONTO PC — Les primes d'assurance-automobile seront probablement augmentées en janvier, six mois après la dernière augmentation, ont annoncé mardi des porte-parole de cette industrie.

Ces derniers, toutefois, ne sont pas convenus de l'importance de cette hausse, mais ont suggéré qu'elle pourrait être de quelque 15 pour cent, pour palier au taux actuel de l'inflation.

Une étude est en cours actuellement par le Bureau d'assurance du Canada, pour déterminer si les taux d'assurance-automobile sous-estiment les coûts montants des pièces et des réparations des voitures. Un

porte-parole a déclaré que le coût des réparations a un effet considérable sur les taux. "Il est très difficile de conserver nos taux au même niveau devant l'inflation incessante."

Les assureurs d'automobiles du Canada ont enregistré des pertes de \$136.8 millions en 1973 et prévoient des pertes de l'ordre de \$200 millions cette année.

Les compagnies étudient plusieurs modifications possibles, dont une escompte de dix pour cent sur l'assurance-collision, pour les voitures équipées de part-choix sécuritaire, et l'élimination de l'escompte aux automobilistes possédant deux ou trois véhicules.

Les assureurs pourraient

aussi utiliser pour les modèles 1975 une classification simplifiée, plutôt que le système multiple actuel.

Les primes furent augmentées l'été dernier, de 6.3 pour cent en Ontario à 18 pour cent au Nouveau-Brunswick. Une hausse en janvier serait considérée comme inhabituelle, mais un porte-parole de l'industrie a remarqué que "l'inflation est aussi inhabituelle."

L'étude actuelle porte sur les statistiques portant sur tous les accidents de voitures et des comparaisons entre les primes payées et les réclamations. Cette étude mettra en comparaison les chiffres des cinq dernières années.

on peut vaincre le cancer

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

Les taux d'intérêt

NEW YORK (AFP) — Une nouvelle grande banque américaine, la National Bank of Chicago, a décidé hier de réduire son taux d'intérêt privilégié de 12 à 11 3/4 p.c.

Ceci confirme la tendance à la baisse des taux d'intérêt à court terme aux États-Unis. Certains spécialistes vont même jusqu'à prévoir qu'il y aura un prime rate à 11 1/2 p.c. dès la fin de

cette semaine ou le début de la semaine prochaine.

À l'origine de ce repli: la Réserve fédérale qui semble continuer à injecter des fonds dans le système bancaire. De ce fait, la pression exercée depuis plusieurs mois sur le marché du crédit continue à se relâcher, en-depit de demandes de prêts toujours assez élevées de la part des entreprises.

faits et projets

Trust Royal

Le Trust Royal annonce aujourd'hui qu'à la suite de récentes acquisitions sur le marché des valeurs totalisant 92,200 actions, il a porté son avoir en actions ordinaires de Computel Systems à 55%. Le coût a varié entre \$3.45 et \$5.00 l'action.

Avant cette opération, le Trust Royal avait, en 1973, fait l'acquisition de 246,600 actions ou 40% des actions en cours de la compagnie ainsi que d'un billet convertible, non garanti, de \$4 millions.

Computel Systems fournit des services d'informatique à l'é-

chelle nationale au Canada et ces mêmes services en Californie par l'intermédiaire d'une succursale en propriété exclusive.



TOUJOURS PRÊTE À AIDER

Banque Canadienne Nationale

Dividende no 335

Un dividende de 25 cents par action du capital versé de la Banque est déclaré pour le trimestre finissant le 31 octobre 1974. Ce dividende sera payable à compter du 1er novembre 1974, au bureau principal et à toute succursale de la Banque, aux actionnaires inscrits le 30 septembre 1974, à la fermeture des guichets.

Par ordre du Conseil d'administration,
Le Vice-président exécutif et directeur général en chef,
GERMAIN PERREAULT

Montréal, le 13 septembre 1974.

métaux

TORONTO — Handy and Harman of Canada Ltd. évalueait hier l'argent canadien à \$4,659 l'once de Troyes.

Des FUMÉES FATALES

un INCENDIE MORTEL

EST-CE LE GENRE DE SORT QUI VOUS ATTEND?

Il n'existe qu'UN moyen sûr de le prévenir: le DÉTECTEUR "SURE-LIFE" DE FUMÉE.

Assurez-vous que pendant votre sommeil ainsi que les vôtres, SURE-LIFE vous protège aussi que les vôtres.

ÉCRIVEZ ou APPELEZ-NOUS AFIN DE RECEVOIR NOTRE DOCUMENTATION donnant renseignements et prix

Nom

Adresse

675, rue Butler
Montréal H3K 3B3
675-3195

Industrial Sales & Rentals Inc.
20 ans de service, membre du B.B.B.

La Commission L'Heureux-Dubé rejette l'étude du cas Riel

par Clément Trudel

Un hors-d'œuvre de taille, auquel la commission Nuss-L'Heureux-Dubé a voulu mettre un point final, a donné lieu, hier matin, à des propos aigres-doux sur l'à-propos d'une recherche plus détaillée, au sujet de ce qui semble encore être l'é-nigme Riel.

Me Joseph Nuss — il a en cela l'appui entier de la présidente de la Commission, Mme Claire L'Heureux-Dubé — a donné, après une enquête rapide qu'il vient de mener, sa version sur les faits entourant l'existence présumée d'un "réseau" de faux permis de travail à Montréal. Rien, dans les faits ou allégations portés à sa connaissance ou largement véhiculés par les médias d'information, ne sous-tend la grave accusation sur l'existence d'un "réseau", a dit Nuss.

L'affaire touchant René Riel, Américain âgé de 34 ans dont les parents étaient nés à Saint-Rémi de Napierville, se réduit après l'enquête de Me Nuss, à la constatation de fausses déclarations qu'il aurait faites l'intéressé à l'agent d'immigration Patenaude, sans mention par Riel d'une première demande de permis de travail déjà enregistrée sous le nom: René Riel, tandis que Patenaude ouvrait un dossier au bénéfice de Joseph-René Riel.

Nuss souligne l'existence d'une fausse lettre fabriquée sur papier à en-tête du St. James Pub et de renseignements faux ou inexacts dans les toutes premières semaines de séjour au Canada de ce travailleur migrant qui, le 5 mai 1973, se disait marié et père d'un enfant tandis que le mariage eut lieu le 12 mai de la même année. La femme de Riel attend un enfant dans 10 jours environ, mais le couple aurait choisi de retourner jeudi dernier aux États-Unis plutôt que de se faire traiter en "coupable" ici. Riel avait toutefois obtenu la semaine dernière un permis spécial de travail valant jusqu'à ce que son cas soit éclairci.

Me Robert H. Dolman qui, le premier, avait porté à l'attention des journalistes l'existence d'un document portant la si-

gnature d'un fonctionnaire (Lafleur) qui n'aurait jamais existé, a tenu à riposter au procureur de la commission, hier, que beaucoup de questions demeurent sans réponse dans ce dossier que la commission juge être en dehors de son mandat. Dolman trouve faible l'explication donnée par Me Nuss sur la manière dont Riel serait entré en possession d'une "copie bleue" de permis de travail, copie qui normalement doit rester dans les fichiers du ministère. Selon Me Nuss, seules les copies jaune et rose de ce permis auraient été retournées à la Place Alexis-Nihon où se trouvent les bureaux de l'immigration tandis que la copie bleue, égarée par mégarde au centre de la main-d'œuvre, aurait été envoyée par la poste au bénéficiaire Riel, sans lettre d'explication.

Le juge L'Heureux-Dubé, avant d'ajourner pour le déjeuner, a lu un texte écrit précisant les raisons qui ont conduit la commission à rejeter l'étude du dossier Riel. Elle a reproché à Dolman de ne pas s'en être tenu aux règles 19 et 20 de procédure déjà émises sur le déroulement de la commission (il y est notamment dit qu'il faut éviter que la commission serve les fins personnelles des témoins ou conseillers). Le juge loue la célérité et la prudence avec laquelle le procureur Nuss a interrogé les personnes ou fonctionnaires qui ont eu quelque contact avec l'affaire Riel.

Me Nuss venait de s'étonner de l'absence d'excuses, dans les remarques de Me Dolman, à l'endroit de fonctionnaires dont les noms ont été publiés dans des compte rendu qui mettaient en cause tout un ministère sans nécessité.

Le fait vaut d'être noté: la commission a connu hier la plus grande affluence depuis qu'à la mi-mai on y avait touché des dossiers de sexe impliquant au moins un fonctionnaire congédié. Vingt personnes au total, dont quatre journalistes et deux policiers.

Me Nuss reconnaît qu'il a pu y avoir une erreur d'adresse (Riel était domicilié au 685 London Avenue, à Dorval, mais on

lui adressa une lettre au 865 de la même rue, lettre qui ne fut pas retournée à l'immigration mais que Riel prétend ne jamais avoir reçue).

Le procureur Nuss tente de faire peser dans la balance la présomption de bonne foi de tout un groupe de fonctionnaires contre celle d'un témoin qui n'est plus au pays, semble-t-il. Jeudi soir dernier, Riel et Me Dolman répondaient à l'invitation de Me Nuss pour une entrevue. Au cours d'une interruption, Riel s'absente et l'on constate ensuite qu'il n'est plus dans l'immeuble. Fuyard, donc présumé coupable dans la fabrication d'un faux permis de travail?

A cette hypothèse, Me Dolman répond: Et même si Riel avait été pour quelque chose dans la circulation d'un permis de travail altéré par lui — ce que je ne reconnais pas — comment aurait-il pu le faire sans la complicité de quelqu'un au ministère? Et pourquoi les délais prolongés enregistrés après que Dolman eût signalé la chose au surintendant Duval?

Ces questions et quelques autres auraient mérité autre chose qu'une "mini-investigation" comme choisit de la qualifier Me Dolman qui atteste de sa bonne foi: au moins 15 appels faits au bureau de Duval (fonctionnaire) en quelques semaines sont restés sans réponse, alors que Dolman disait demeurer à la disposition de quiconque voudrait faire une expertise sur le document controversé.

Personne à ce jour n'a pu me dire, continue Dolman, si des cas du même genre seraient révélés par l'examen d'autres dossiers de la main-d'œuvre touchant d'autres non-immigrants.

Débat de procureurs donc, en présence de deux hauts fonctionnaires du ministère et du relationniste attiré pour la région métropolitaine. Débat qui se ramène à deux énoncés parallèles où des points sont marqués, sans réellement vider la question.

Mais, la commission est fondée à ne pas s'occuper de hors-d'œuvre.

les tribunaux

par Guy Deshaies

La sévérité des jurys féminins

Un jury composé majoritairement de femmes a déclaré hier, un jeune homme de 22 ans coupable de voies de fait sur la personne d'un policier de la CUM. Les cinq hommes et sept femmes ont retenu aussi l'accusation d'en-trave au travail d'un policier portée contre l'accusé, Guy Chastenais, de Verdun.

C'est le 20 mai dernier, à Verdun, que l'incident s'est produit alors qu'au cours d'un rassemblement de personnes célébrant la fête de la Reine le frère de l'accusé était interpellé par le policier Michel Bissonnette. L'accusé se serait interposé.

La défense a soumis aux jurés une série de photos montrant le visage tuméfié de l'accusé aux fins de démontrer qu'il avait été battu par les policiers. Me Jean-Claude Hébert, du Bureau d'aide juridique, songeait à considérer la possibilité d'intenter des poursuites au civil contre le policier mais cette perspective s'est assombrie devant le verdict très sévère rendu par les jurés.

Le juge James Hugessen avait déclaré aux jurés qu'ils pouvaient inclure l'offense d'assaut simple si, comme le prétendait la défense, le policier n'était pas dans l'exercice de ses fonctions en opérant une arrestation illégale.

Il s'agit d'un incident banal où naturellement les versions varient, où il n'y a pas eu de violence très marquée si ce n'est les coups reçus par l'accusé dont le visage était tuméfié le jour de sa comparution après une nuit de détention.

Hier, les poursuivants, dont le policier Bissonnette, n'ont pas caché leur surprise du verdict rendu par les jurés. Tous s'attendaient que les jurés acquittent l'accusé pour bénéfice du doute ou le déclarent coupable de l'offense moindre en rejetant le chef d'en-trave.

Le policier Bissonnette a reconnu que son "agresseur" avait déjà été assez puni comme cela avec toutes ces procédures sans parler des coups reçus par l'accusé.

Le juge Hugessen a ordonné l'incarcération du jeune homme qui jus-qu'à là avait été en liberté. Il rendra sa sentence vendredi prochain.

Ce verdict pourrait confirmer certaines statistiques américaines selon lesquelles les femmes sont moins indulgentes pour les accusés que les hommes surtout dans les délits dirigés directement contre la police car elles sont portées davantage que les hommes à concevoir le policier uniquement comme un protecteur.

L'homme, plus habitué à faire affaires aux policiers en tant qu'automobiliste ou autrement, comprend et croit qu'un accusé puisse réellement être battu par les policiers et sa nature est plus tolérante surtout à l'égard d'un jeune homme sans casier

judiciaire dont le délit ne représente pas de menace pour lui.

C'était la première fois aux assises de Montréal qu'un jury était composé d'une majorité de femmes.

Le remariage peut alléger la pension imposée au divorcé

Les obligations que contracte un divorcé en se remariant peuvent lui valoir un rabais sur la pension qu'il était obligé de payer à son ex-femme. Autrement dit le remariage d'un divorcé peut affecter la pension de la première femme et des enfants du premier mariage.

Le juge René Duranleau, de la Cour supérieure du district de Montréal, a décidé, malgré une jurisprudence très partagée, d'accorder une réduction de pension à un divorcé remarié.

Ce dernier avait réclamé une réduction de la pension alimentaire de \$525 par mois qu'il devait payer à son ex-femme en alléguant que cette dernière gagnait maintenant un salaire plus important qu'au moment du jugement et deuxièmement que lui-même était remarié et père d'un nouvel enfant issu de ce second mariage.

Le changement du pouvoir économique des parties est toujours considéré comme un facteur pouvant affecter la pension alimentaire mais une jurisprudence assez complète établit que le remariage n'affecte pas la pension.

Le juge Duranleau a rejeté le principe déjà énoncé en matières matrimoniales selon lequel la femme qui épouse un divorcé se trouve dans une situation analogue à l'acheteur d'une maison grevée d'hypothèque.

En d'autres termes, on convenait que la seconde femme se mariait en connaissant les obligations de son mari envers sa première femme et que les obligations du remariage étaient postérieures à celles découlant du premier mariage.

Mais le juge Duranleau estime que la naissance d'un enfant issu de remariage est un facteur pertinent à être considéré pour réévaluer la pension due à la première femme et aux enfants du premier mariage.

Le juge Duranleau fait remarquer que cette obligation de verser une pension ne découle pas des liens du mariage puisque le mariage est dissout par le divorce mais de la loi du divorce et sur l'article 213 du code civil qui crée cette obligation en précisant que la pension pourra être modifiée par le tribunal selon l'état et les facultés de l'une des parties.

D'autre part, le divorcé qui se remarie contracte envers sa nouvelle femme l'obligation de la faire vivre et d'entretenir les enfants issus de ce mariage. Il s'ensuit que la première obligation découlant du premier mariage est assujettie à la nouvelle découlant

du second mariage. Sinon, estime le juge Duranleau, cela voudrait dire que seules les personnes qui en ont les moyens pourraient se remarier les autres devant y renoncer à cause du cumul des obligations. Il réduit la pension du requérant à \$425 soit \$100 de moins par mois pour la première épouse et ses enfants.

En somme la divorcée doit savoir que si son ex-mari contracte un nouveau mariage sa pension alimentaire peut être réduite selon les obligations découlant de ce nouveau mariage.

Trop de femmes pour la défense Desjardins-Sureau

Sur 76 candidats jurés convoqués pour le procès d'André Desjardins et Jean-Claude Sureau, accusés d'avoir extorqué \$46 millions à la Commission de l'industrie de la construction sous forme de paye de vacances, il se trouve 44 femmes et cette proportion est contestée par l'avocat de la défense. Selon Me Michel Proulx, ce panel de candidats-jurés comporte beaucoup trop de femmes d'autant plus que plusieurs hommes convoqués manquent à l'appel.

Le juge Claude Bisson, qui entendait, hier, les motions préliminaires, a déclaré à Me Proulx qu'il lui faudrait une preuve que le tableau des candidats-jurés a été illégalement constitué, contrairement aux règles du hasard, pour qu'il y ait récusation du tableau.

Disons que depuis l'avènement des femmes sur les jurys, il y a deux ans, leur proportion augmente sur les tableaux de candidats.

On ne sait pas si Me Proulx entreprendra de contester la constitution de ce panel d'où l'on choisira les douze jurés chargés de se prononcer sur "l'affaire de la CIC".

On accuse le président du Conseil provincial des métiers de la construction et le directeur du bureau de la région sud de ce conseil d'avoir extorqué la paie de vacances des travailleurs de la construction (FTQ) soit \$46 millions le 14 juin dernier alors qu'il y avait grève de la construction juste avant la fermeture des chantiers pour la période des vacances.

Me Proulx s'est vu refuser par le juge Bisson sa requête pour détails, sa requête pour la séparation des chefs d'accusation et sa demande pour que les noms des témoins de la Couronne lui soient communiqués avant un ajournement.

Aujourd'hui, Me Gabriel Lapointe, au nom du troisième accusé, M. Roger Perreault, de la CIC, demandera que son client subisse un procès séparé. Ce dernier est accusé de conspiration dans cette affaire où la CIC aurait perdu l'intérêt de la paie de vacances pour une période de 15 jours puisque l'argent était dû aux travailleurs de toute manière.

Déjà 45 cahiers et 8,200 pages

Tout insomniaque intéressé à se procurer les notes sténographiques complètes de la commission d'enquête L'Heureux-Dubé à ce jour aurait à déboursier un minimum de \$1,085, à raison de 15 cents la feuille (on a maintenant dépassé, dans le 45ième cahier, les 8,200 pages).

Cette commission dont le mandat est d'enquêter sur des irrégularités aux bureaux montréalais de l'immigration et de la main-d'œuvre semble toutefois amorcer un sprint et s'être fixé comme date limite de ses séances publiques le 15 novembre. Rapport sera ensuite fait et déposé au bureau du ministre, M. Robert Andras.

Hier, en plus d'un interprète-pigiste qui aurait pu se placer en conflit d'intérêt en travaillant simultanément pour le ministère et pour la firme privée: Service d'immigration visa canadien, la commission a entendu les témoignages d'une jeune secrétaire venue de Toronto et d'un "conseiller" en immigration qui eut un temps des relations étroites avec l'Immigration Visa Services of Canada et ceux dont on présume qu'ils étaient patrons dans cette boîte: MM. Shelley Minsberg et Stephen M. Byer.

La secrétaire n'a rien de révélateur à confier, sinon qu'elle fut présente trois semaines au 1405 rue Peel, inscrit un certain nombre de dossiers sur une liste, fut d'office au standard et tapa à la machine quelques lettres invitant des clients à se présenter d'urgence à l'IVSC. Elle dit supposer que les mots "of Canada" indiquaient une relation avec le gouvernement mais ne se rappelle pas s'être interrogée sur le pourquoi des honoraires exigés de ces clients, candidats à la résidence permanente au Canada.

L'interprète dira les circonstances de ses premières rencontres avec Byer, dont il aurait tiré au maximum \$400 pour services rémunérés à l'heure (\$5), en ajoutant des frais généraux.

Avez-vous distribué des cartes de l'IVSC que vous avait remises Me Byer? Non, répond l'interprète... pas plus que ces trois cartes d'un agent de la GRC que je conserve dans mon porte-billets. Le témoin dit trouver sporadiquement du travail auprès de cours municipales, de bureaux d'avocats et même d'enquêteurs de la police, mais tient à n'avoir aucun "patron", fut-il gouvernemental.

Un jeune Allemand émigré, Rainor Laufer, que plusieurs dossiers déjà révisés par la commission semblaient accoler à titre d'associé au Service d'immigration visa canadien, a présenté à Me Nuss un exposé qui en fait un salarié à la pièce dans quelque 26 dossiers d'abord

traités au 1405 rue Peel.

Laufer voyait les "clients" du Service d'immigration visa canadien et recevait en théorie \$25 par dossier ou il figurait comme représentant "laïque" (sans porter le titre d'avocat) à des entrevues ou enquêtes spéciales de l'immigration. Peut-être a-t-il touché \$1,000 de ce travail mais Minsberg et Byer lui devraient encore de l'argent.

Laufer se dégage de toute responsabilité quant à la distribution de cartes du service d'immigration, jugée par lui trop

semblable aux cartes d'affaires distribuées par le personnel de l'immigration fédérale. Lui et Norman Schwartz auraient d'ailleurs discuté à plusieurs reprises avec Byer ce sujet des cartes qui, finalement, furent remises.

Ces cartes, "j'ai malheureusement" vu Byer en distribuer, dira Laufer qui logea dans le bureau voisin de celui du Service d'immigration visa canadien, rue Sainte-Catherine (quand le bureau de la rue Peel fut fermé).

Laufer dira encore qu'un enquêteur du ministère, Bob Quintal, lui avait suggéré de ne plus faire affaires avec l'IVSC. La visite de deux personnes qui, selon moi, étaient des policiers, aurait convaincu Laufer de cesser toute entente avec Minsberg et Byer et d'opérer exclusivement à son propre compte quel que temps; les honoraires de ce non-avocat (il dit avoir fait un cours de droit à Francfort) allaient de \$50 à \$75 pour aider les candidats auxquels il ne garantissait aucun résultat...

Goûtez le service Orange sans escale tous les jours, à 19h, de Montréal.

VANCOUVER

Volez avec nous vers Vancouver.

Et vous verrez. Traverser le Canada dans un des gros avions Orange de CPAir, c'est plus qu'une randonnée ordinaire!

Départs quotidiens du vol Orange, à 19 h. Sans

escale. Vous pouvez aussi choisir parmi les 7 vols d'affaires quotidiens vers Vancouver.

Que vous en soyez à votre premier vol, ou à votre centième, vous serez charmé par les délicates attentions d'un personnel compétent constamment à votre service.

Pour nous, vous êtes un client important.

Volez Orange avec nous vers Ottawa,

Toronto, Winnipeg, Edmonton ou Calgary.

En fait, nous vous déposerons à peu près partout au Canada, à peu près n'importe quand.

Appelez votre agent de voyages ou les bureaux de CPAir. Et laissez-nous mettre un peu de couleur dans votre vol.

VOL	71	85	63	69
DÉPART	7h a.m.	8h a.m.	8h a.m.	11h a.m.
ARRIVÉE	12h 28 p.m.	10h 50 a.m.	12h 20 p.m.	2h 10 p.m.
VOL	73	67	75	65
DÉPART	12h 15 p.m.	5h 40 p.m.	6h 15 p.m.	7h p.m.
ARRIVÉE	5h 48 p.m.	9h 40 p.m.	10h 55 p.m.	9h p.m.



Option-Vacances-Mexique

Pour seulement \$69.00 de plus, offrez-vous un séjour au Mexique, en route pour Vancouver ou sur le chemin du retour vers Montréal.

Prix basé sur votre tarif aérien d'excursion 21 jours.

Orange, ça va loin.

CPAir



REPONDEZ
À L'APPEL!
DEVEZ-EN
ENGAGÉ
VOLONTAIRE